

# VRS

La vie de la recherche scientifique

débats  
stratégies  
opinions  
dossiers  
actions

414  
automne  
2018  
Prix au numéro : 8€

SNCS  
Syndicat national  
des chercheurs et  
enseignants de  
l'enseignement  
supérieur

SNESUP  
ESU

## HENRI AUDIER, LE SCIENTIFIQUE ET LE SYNDICALISTE

### ZOOM

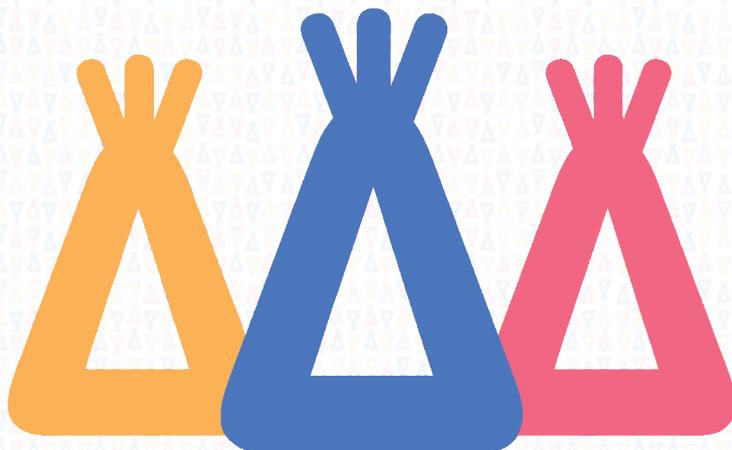
RECENTRER LA SCIENCE  
EN AFRIQUE

### HORS-CHAMP

LAURENT MUCCHIELLI, UN CHERCHEUR  
EXPOSÉ À LA PROCÉDURE BÂILLON



**TIPIquement solidaires**



## Co-finançons les belles initiatives citoyennes et solidaires

Ma Belle Tribu est une plateforme de financement participatif par le don dédiée aux associations qui ont pour vocation de soutenir les belles initiatives citoyennes et solidaires.

Rejoignez-nous sur [mabelletribu.fr](https://mabelletribu.fr)

Une équipe dédiée accompagne les porteurs de projets tout au long de leur campagne.

Contactez-nous au 01 64 80 33 40<sup>(1)</sup> ou par mail à [mabelletribu@casden.banquepopulaire.fr](mailto:mabelletribu@casden.banquepopulaire.fr)

Rejoignez-nous sur



Ma Belle Tribu est la plateforme  
de financement participatif par le don initiée par



[1] Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

---

# édito

---



**Patrick Monfort**

Secrétaire général du SNCS-FSU

## *Où sont passées les libertés académiques ?*

Loi de programme pour la recherche (2006), loi relative aux libertés et responsabilités des universités (2007), loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (2013) et, en cet automne 2018, projet d'ordonnance relatif à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ; autant de lois qui ne sont pas encore mises en place qu'une nouvelle arrive, portant le nom du nouveau ministre, mais ne déviant pas de l'objectif : réduire les libertés académiques. Pour un jour, les supprimer.

Toutes ces lois démantèlent l'organisation de l'université en s'en prenant à son principe fondateur qui remonte au Moyen Âge : organiser librement la recherche et l'enseignement académique. Ce principe a généré la gestion des universités d'abord par les professeurs d'université, garants des libertés académiques, puis par l'ensemble des personnels et des étudiants, suite aux mutations sociales profondes du XX<sup>ème</sup> siècle.

Pour mettre au pas le système de la recherche publique, les réformes brutales que nous connaissons depuis plus de dix ans utilisent trois leviers principaux : la baisse et la mise en compétition des ressources financières ainsi que leur contrôle par des intérêts extérieurs (appels à projets de l'ANR, des régions, des ministères, de l'Europe, Idex, Isite...); l'augmentation du nombre des personnels précaires payés par ces financements temporaires ; l'occupation des scientifiques à des tâches chronophages et inutiles.

Pour mettre au pas le système universitaire, les enseignants-chercheurs doivent modifier constamment les maquettes d'enseignement qui répondent à des réglementations qui ne cessent de changer ; ils doivent aussi chercher des financements dits d'excellence pour des filières dites d'excellence.

Enfin, pour aboutir à ce que les universités soient gérées par des administrateurs extérieurs, le projet d'ordonnance organise un conseil d'administration réduit à un tiers d'élus (personnels et usagers) et deux tiers de personnalités nommées n'appartenant pas à la communauté académique. C'est bien là la fin des libertés académiques. Demain, ne restera-t-il plus que des entreprises dites d'enseignement supérieur et de recherche en lieu et place des universités ?

# sommaire

## Édito 03

Où sont passées les libertés académiques ? **Patrick Monfort**

## Actualités 05

### Dossier 09

HENRI AUDIER, LE SCIENTIFIQUE ET LE SYNDICALISTE

Coordonné par Jacques Fossey

Henri-Edouard Audier, une vie **10**

Une vie professionnelle et une vie syndicale intimement liées par la recherche **Jacques Fossey 12**

Le souci constant du rassemblement **Daniel Steinmetz 15**

Un militant infatigable de la recherche et de sa liberté **Isabelle This Saint-Jean 16**

Ni notable de la recherche, ni notable du syndicalisme **Jean Boivin 18**

Le scientifique **Guy Bouchoux 21**

Déconneur et militant **Christian Baudelot 23**

La politique de recherche en 1983 selon Henri-Edouard Audier **Jacques Fossey 25**

Le SNCS, éléments d'histoire, 1956-1996 **28**

Henri Édouard Audier et ses camarades élus par le congrès du SNCS à Bordeaux en 1983 **Marc Ollivier 34**

L'engagement d'Henri pour les jeunes chercheurs **37**

Petit conte scientifico-syndical **Claude Mirodatos 41**

Le blog d'Henri-Edouard Audier : extraits **43**

## Zoom 51

Recentrer la science en Afrique **Bonaventure Mve-Ondo**

## Hors-champ 55

Laurent Mucchielli, un chercheur exposé à la procédure bâillon **Laurent Mucchielli**

Propos recueillis par **Bouchra Touba**

---

**Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU]** 1, place Aristide-Briand. 92195 Meudon Cedex. Tél.: 01 45 07 58 70.

Fax : 01 45 07 58 51 - sncs@cnsr.fr - www.sncs.fr

**Syndicat national de l'enseignement supérieur [SNESUP-FSU]** 78, rue du Faubourg-Saint-Denis. 75010 Paris. Tél.: 01 44 79 96 10.

Fax : 01 42 46 26 56 - accueil@snesup.fr - www.snesup.fr

---

**Directeur de la publication** : Patrick Monfort | **Rédacteurs en chef** : Laurence Favier, Chantal Pacteau | **Comité de programmation** : les bureaux nationaux du SNCS et du SNESUP

| **Ont participé à ce numéro** : Florence Audier, Christian Baudelot, Jean Boivin (†), Guy Bouchoux, Hervé Christofol, Jacques Fossey, Boris Gralak, Annie Huet, Gérard Lauton, Claude Mirodatos, Laurent Mucchielli, Bonaventure Mve-Ondo, Marc Ollivier, Chantal Pacteau, Daniel Steinmetz, Isabelle This Saint-Jean, Bouchra Touba | **Montage** : Clotilde Péan | **Impression et routage** : Imprimerie Compédit Beaugard. Z.I. Beaugard, BP 39, 61600 La Ferté-Macé. Tél : 02 33 37 08 33 - www.compedit-beaugard.fr

| **Régie publicitaire** : Com d'habitude publicité. 7 rue Emile Lacoste 19100 Brive-la-Gaillarde. Tél.: 05 55 24 14 03. Fax: 05 55 18 03 73. Contact: Clotilde Poitevin-Amadiou (www.comdhabitude.fr - contact@comdhabitude.fr) | La Vie de la recherche scientifique est publiée par le SNCS-FSU, 1, place Aristide-Briand 92195 Meudon Cedex. Tél.: 01 45 07 58 70 Fax: 01 45 07 58 51 - sncs@cnsr.fr.

Commission paritaire: 0419 S 07016. ISSN: 0338-1889. Dépôt légal à parution.

Prix au numéro: 8€ - Abonnement annuel (4 numéros): 25€ (individuel), 50€ (institutionnel).

Les titres sont de la responsabilité de l'équipe de rédaction.



Ont participé à la rédaction de ces actualités: Florence Audier, Hervé Christofol, Gérard Lauton, Chantal Pacteau.

## A NE PAS MANQUER



Le mensuel du SNESUP de octobre 2018 : « Tous aux urnes ! ». <http://www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-668-octobre-2018>



**Ordonnance : jusqu'à dix ans pour démanteler l'espace public national de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

<http://www.snesup.fr/article/ordonnance-jusqua-dix-ans-pour-demanteler-l-espace-public-national-de-l-enseignement-superieur>

## PARCOURSUP DISSUADE, MOBILISE, DÉSORGANISE ET ÉPARGILLE

Alors que selon les prévisions du ministère, 65 000 étudiants devaient être accueillis en plus en 2019 par rapport à ceux inscrits en 2018, le système d'affectation Parcoursup a réussi à détourner suffisamment de bacheliers issus en majorité des classes populaires, pour qu'en cette rentrée 2018, cette progression se limite à 40 000 étudiants. De plus, la situation d'urgence liée au fonctionnement de la plateforme d'affectation a largement désorganisé le travail et imposé une pression durant l'été, réduisant considérablement les congés de certains personnels.

A cause du procédé de fin de procédure d'affectation mis en œuvre, les inscriptions se sont multipliées alors même que la majorité des rentrées des licences étaient déjà effectuées



dans les établissements (5 septembre puis le 21 septembre pour la procédure complémentaire). D'où des retards dans la préparation des emplois du temps, les affectations des salles, les compositions des groupes de travaux dirigés, les services prévisionnels, etc. A certains endroits comme à Strasbourg, la rentrée a même dû être retardée.

Dans le même temps, de nombreuses formations sélectives n'ont pas fait le plein, faute d'avoir sous-estimé la nécessité du surbooking imposé par la mise en concurrence de toutes les formations. Les grands gagnants devraient être les formations privées non référencées qui se déclarent très satisfaites de la progression de leurs effectifs.

### Tribune Parcoursup : pour l'abrogation de la loi ORE

[https://www.liberation.fr/debats/2018/09/19/parcoursup-pour-l-abrogation-de-la-loi-ore\\_1679571](https://www.liberation.fr/debats/2018/09/19/parcoursup-pour-l-abrogation-de-la-loi-ore_1679571)

## BUDGET 2019 : L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE UNIVERSITAIRES NE VOUS DISENT PAS BERCY !

Pour ne dégrader ni le taux d'encadrement ni les conditions d'accueil et de réussite des 40 000 étudiants supplémentaires de cette rentrée, il aurait fallu augmenter le budget de l'enseignement supérieur de l'ordre de 400 millions d'euros. Mais Bercy n'a accordé à notre ministre qu'une hausse de 166 millions d'euros pour le programme 150 (enseignement supérieur et recherche universitaire), hausse très insuffisante pour faire face aux 200 millions d'augmentation contrainte<sup>1</sup>.



Comme en 2018, ce budget n'octroie pas un euro supplémentaire pour le financement de la hausse du nombre d'étudiants, pas un euro pour la mise en œuvre de la loi Orientation et réussite des étudiants, ORE (parcours spécifique pour les « oui si<sup>2</sup> » et affectation des directeurs d'études, soit 370 équivalents temps plein, ETP), pas un euro

pour la convergence des établissements sous-dotés, pas un euro budgété pour l'augmentation du point d'indice !

<sup>1</sup> 50 à 70 M€ de GVT, 50 M€ de compensation de la hausse de la CSG, 30 à 50M€ de progression des traitements, due à la mise en œuvre de PPCR, 50 M€ d'inflation.

<sup>2</sup> Les dispositifs « oui si » sont censés être proposés aux candidats dont on juge qu'ils pouvaient tirer profit de remises à niveau pour réussir dans la formation de leur choix.

## RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2018 : UNE SITUATION TOUJOURS PLUS DÉGRADÉE

Pour accueillir les étudiant·e·s supplémentaires, sans création de postes en nombre suffisant, les heures complémentaires se multiplient, notamment dans les filières en tension. Les images d'amphithéâtres bondés lors des rentrées ont fleuri sur les réseaux : 1 000 étudiant·e·s en PACES à Paris 13 dans un amphi prévu pour 800, des escaliers et des couloirs remplis, des amphis bondés pour les L1 Staps à Montpellier, à Strasbourg, à Lyon, des étudiant·e·s debout en haut de l'amphi pour la rentrée en langues à Orléans. Et ce sureffectif est également signalé à Rouen, où 360 étudiant·e·s prennent place pour des cours magistraux dans des amphis qui en accueilleraient jusque-là 250...



A ce manque criant d'installations adaptées à l'effectif étudiant, s'ajoute le manque de moyens humains pour les accueillir : 19 294 emplois ont été gelés en 2017. Le bilan social 2018 relève qu'entre 2012 et 2016, une baisse de 180 emplois d'enseignants-chercheurs titulaires alors que 230 000 étudiants ont été accueillis en plus durant cette même période.

A l'université de Caen Normandie par exemple, on dénombre que 16 000 heures complémentaires ont été effectuées, soit l'équivalent de 80 postes d'enseignant-chercheur, c'est à dire des heures de service des personnels titulaires ! Et cet exemple ne fait pas exception. Dès lors,

quoi de plus logique que de voir des collègues de Caen se mettre en grève en septembre pour exiger un plan pour l'emploi à l'UFR HSS. Les personnels vacataires y sont rémunérés trois à quatre mois plus tard, les congés de maternité ne donnent jamais lieu à remplacement.

Les postes laissés vacants (retraites ou mutations) sont pour la plupart remplacés un, deux, voire trois ans plus tard, quand ils le sont...

La ministre Frédérique Vidal a choisi le déni en affichant un manque de respect vis à vis des étudiant·e·s, qualifiées d'« inactifs »

ou « manquant de lucidité », et vis à vis des collègues. « Combien de gens font le même cours depuis dix ans, ne s'occupent de rien dans leurs universités, et connaissent les meilleures progressions en s'enfermant dans leurs labos de recherche ? » Le président de l'université du Maine, Rachid El Guerjouma, préfère quant à lui reconnaître le dévouement des personnels pour faire tenir le véritable château de carte qu'est devenu l'université : « Ils compensent en assurant des services au-delà du raisonnable. Et donc, à un moment donné, il faut que le ministère, mais aussi les collectivités, nous accompagnent de manière plus soutenue ».

<sup>1</sup> Interview de la ministre Frédérique Vidal, lors de la réunion de rentrée des présidents d'université le 29 août, publiée dans *l'Obs* du 6 septembre 2018.

**Expérimentation pendant cinq ans d'un concours externe spécial d'entrée à l'École nationale d'administration réservé aux titulaires d'un diplôme de doctorat**

<https://www.ena.fr/L-ENA-se-presente/L-ENA-dans-l-actualite/Les-actualites-de-l-Ecole/L-Ecole-nationale-d-administration-ouvre-un-concours-pour-les-docteurs-des-Universites>

**Sept collègues sur dix déclarent se sentir débordés, 97 % d'entre eux déclarent travailler en vacances<sup>1</sup>.**

<sup>1</sup> Bodin, Millet et Saunier, « Entre triple contrainte et ancrage disciplinaire. Pratiques et conditions d'enseignement à l'Université », in *Les cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°17, 2018, pp. 143-167.

## COMBIEN DE CHERCHEURS, D'INGÉNIEURS ET DE TECHNICIENS TITULAIRES AU CNRS ?

Le président du CNRS a déclaré qu'il envisageait un recrutement de titulaires pour les quatre prochaines années au CNRS à hauteur de 250 chercheur·e·s et 310 ingénieur·e·s et technicien·ne·s par an. Ce niveau impliquerait la suppression d'environ 340 postes de titulaires au CNRS d'ici 2022 qui s'ajouteraient aux 1 581 déjà supprimés depuis 2005. (...)

<http://snscs.fr/Combien-de-chercheurs-d-ingenieurs>

## JAPON : UNE FACULTÉ DE MÉDECINE ACCUSÉE DE DISCRIMINATION DE GENRE

Le quotidien Yomiuri a révélé que depuis 2010, l'université de médecine de Tokyo (TMU) a privilégié les candidats masculins lors des examens d'admission, en revoyant à la baisse les notes des étudiantes. Pour se justifier, une source de l'université a expliqué au Yomiuri que « *de nombreuses étudiantes qui obtiennent leur diplôme finissent par*

*quitter les services médicaux pour se marier, accoucher et élever leurs enfants, ce qui pose des problèmes dans les hôpitaux* ». La *Japan Women Medical's Association* va poursuivre la faculté de médecine en justice.

<https://www.courrierinternational.com/article/japon-une-faculte-de-medecine-accusee-de-discrimination-de-genre>

### Discrimination : Harvard accusée de sous-noter les étudiants américains d'origine asiatique

Le processus d'admission de la plus prestigieuse université américaine est au cœur d'un procès, qui s'est ouvert lundi à Boston.

[https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2018/10/15/discrimination-harvard-accusee-de-sous-noter-les-etudiants-americains-d-origine-asiatique\\_5369798\\_3222.html#xtor=AL-32280270](https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2018/10/15/discrimination-harvard-accusee-de-sous-noter-les-etudiants-americains-d-origine-asiatique_5369798_3222.html#xtor=AL-32280270)

### La France s'exonère des normes internationales

La « Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur », adoptée en novembre 1997 par l'Unesco, pose un cadre normatif international. Deux décennies plus tard, quelle est sa traduction par la France ?

[http://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/73380-snesup\\_mensuel\\_668.pdf](http://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/73380-snesup_mensuel_668.pdf)

### Argentine

La colère des universitaires sur la faible revalorisation de leurs salaires est à l'origine d'un mouvement de grève dur dans la majorité des cinquante-sept universités en Argentine.

<http://www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-667-septembre-2018>

### La fin programmée des ruineux partenariats public-privé

Après une vague de partenariats public-privé dans les années 2000, les autorités britanniques ont renoncé à ce mécanisme, jugé trop cher.

[https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/09/09/la-fin-programmee-des-ruineux-partenariats-public-privé\\_5352648\\_3234.html#xtor=AL-32280270](https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/09/09/la-fin-programmee-des-ruineux-partenariats-public-privé_5352648_3234.html#xtor=AL-32280270)

## ANR : UNE HAUSSE DE 1% DU TAUX DE SUCCÈS<sup>1</sup> ?

(...) Il est annoncé que « *Les autorisations d'engagements de l'ANR progressent de 33 millions d'euros* », soit 5 % du budget de l'agence, « *afin de financer de nouveaux appels à projets et poursuivre dans la durée l'augmentation du taux de succès* ». Cependant, si on augmente de 5 % un taux de succès qui atteint à peine 13 %, le taux de succès va passer de 13 à 14 % au mieux. Or, selon les termes mêmes du dernier rapport parlementaire sur le sujet, le « *très fort taux d'échec aux appels à projet (...) (près de 85 %) est apparu excessivement pénalisant pour les chercheurs et les enseignants-chercheurs qui ont consacré une part significative de leurs temps à l'élaboration de dossiers de candidature*



*ou au renseignement de formulaires d'évaluation, au détriment de leurs missions de recherche et d'enseignement<sup>2</sup>* ». Le projet de budget ne fait que prolonger cette situation qui ne cessera effectivement d'être « *pénalisante* » que « *dans la durée* », c'est-à-dire, à ce rythme, à la Saint-Glin-Glin.

Quant à l'enveloppe de 25 millions d'euros destinée à l'augmentation des crédits de base des laboratoires de recherche, elle ne représente que quelques centaines d'euros par chercheur. Ces augmentations à la marge ne permettront pas d'améliorer la situation critique du financement du fonctionnement des laboratoires. (...)

<sup>1</sup> Communiqué de presse du SNCS-FSU : budget 2019 de l'enseignement supérieur et de la recherche

<sup>2</sup> Rapport d'information n°1213 déposé le 25 juillet 2018 par la Commission des finances et présenté par Mme Danièle Héryn, M. Patrick Hetzel et Mme Amélie de Montchalin, députés.

## SE FORMER POUR ENSEIGNER : UN DROIT, UNE EXIGENCE, UNE NÉCESSITÉ !

Appel à la mobilisation pour une formation des enseignants universitaire et professionnelle, à la hauteur des besoins, pour défendre des conditions d'entrée dans le métier respectueuses des enseignants débutants et pour la réussite de tous les élèves. (...)

<https://www.change.org/p/se-former-pour-enseigner-un-droit-une-exigence-une-necessite>

## MAURICE AUDIN : LA FIN DU DÉNI<sup>1</sup>

« Dans le modeste appartement de la veuve de Maurice Audin, s'est déroulée une scène exactement symétrique de celle qui s'était passée à Alger le 11 juin 1957. Ce jour-là, des militaires pénétraient dans le HLM d'Alger où vivait la famille Audin<sup>2</sup>. . . »

Il aura fallu soixante-et-un ans pour que soient officiellement reconnus<sup>3</sup> le calvaire et l'assassinat de Maurice Audin, assistant à la Faculté d'Alger, mathématicien et militant communiste pour la cause de l'indépendance de l'Algérie<sup>4</sup>. Pour sa femme Josette, son fils Pierre et sa fille Michèle qui se sont battus sans relâche, la déclaration du 13 septembre 2018 a « une portée historique considérable » et elle permet de « poursuivre la tâche indispensable du rapprochement des peuples algérien et français ». Elle a évoqué<sup>5</sup> ceux qui ont combattu inlassablement pour la vérité et contre la torture : Henri Alleg, Roland Rappaport ; les membres disparus du Comité Audin : Laurent Schwartz, Pierre Vidal-Naquet, Jean Dresch, Madeleine Rebérioux, Jean Pierre Kahane, Gérard Tronel, Nicole Dreyfus. . .

### Un élan solidaire contre cette « disparition »

Cette cause du jeune universitaire capturé par le 1<sup>er</sup> RCP de l'armée française a été et reste un fil rouge de la lutte contre la barbarie fasciste. Des intellectuels renommés, souvent membres du SNESUP, y ont joué un rôle majeur, tel André Mandouze, par ailleurs théologien catholique progressiste et cofondateur de *Témoignage Chrétien*, qui signa le « Manifeste<sup>6</sup> des 121 » sur le droit à l'insoumission et à l'objection de conscience pour les jeunes appelés en guerre d'Algérie, et apporta son soutien au Comité Audin, ce qui lui valut un lourd blâme de la part des autorités et des menaces de l'extrême-droite.

### L'engagement des mathématiciens français

Pour rappel, le 2 décembre 1957, Laurent Schwartz organisa la soutenance de thèse<sup>7</sup> *in absentia* de Maurice Audin à la Sorbonne, en présence de nombreux soutiens : Henri-Irénée Marrou, LouisMassignon, François Mauriac, Édouard Depreux, Marc Pivert, Francisque Gay, . . . En proclamant les conclusions du jury, Jean-Aimé Favard s'écria : « *Je vous demande de ne pas applaudir mais de faire une minute de silence* ».

<sup>1</sup> Ce texte a été publié dans le *Mensuel du Snesup* d'octobre 2018, [http://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/73380-snesup\\_mensuel\\_668.pdf](http://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/73380-snesup_mensuel_668.pdf)

<sup>2</sup> Jean Lebrun, « Les Comités Maurice Audin », <https://www.franceinter.fr/emissions/la-marche-de-l-histoire/la-marche-de-l-histoire-18-septembre-2018>

<sup>3</sup> *L'Humanité*, 14/09/2018 <https://www.humanite.fr/declaration-du-president-de-la-republique-propos-de-l-affaire-maurice-audin-660697>

<sup>4</sup> Membre du Parti communiste algérien.

<sup>5</sup> Association Maurice Audin : <https://www.ljil.math.upmc.fr/AUDIN/>

<sup>6</sup> <https://audevassallo.wordpress.com/2009/02/01/censure-a-la-television-le-manifeste-des-121/>

<sup>7</sup> <http://histoirecoloniale.net/Maurice-Audin-est-il-la.html>

### Déclaration du président de la République à propos de l'affaire Maurice Audin (extrait).

« En échouant à prévenir et à punir le recours à la torture, les gouvernements successifs ont mis en péril la survie des hommes et des femmes dont se saisissaient les forces de l'ordre. En dernier ressort, pourtant, c'est à eux que revient la responsabilité d'assurer la sauvegarde des droits humains et, en premier lieu, l'intégrité physique de celles et de ceux qui sont détenus sous leur souveraineté. Il importe que cette histoire soit connue, qu'elle soit regardée avec courage et lucidité. (...) »

La République ne saurait, par conséquent, minimiser ni excuser les crimes et atrocités commis de part et d'autre durant ce conflit. La France en porte encore les cicatrices, parfois mal refermées. (...) »

L'approfondissement de ce travail de vérité doit ouvrir la voie à (...) une volonté nouvelle de réconciliation des mémoires et des peuples français et algérien. »

On peut saluer le rôle majeur de notre camarade Gérard Tronel (1934–2017) qui a été à l'initiative du Prix Maurice Audin, créé en 2004 sous le patronage des sociétés savantes SMF et SMAI ; il est ouvert à tout mathématicien docteur en poste en France ou en Algérie et il est décerné à deux lauréats : un Algérien exerçant en Algérie et un Français (ou non Algérien) exerçant en France. Pour Gérard Tronel, le sens de ce prix a été « une tentative pour faire naître la vérité » et un pont entre l'Algérie et la France.

Enfin, en la circonstance, il faut également saluer le rôle joué par Cédric Villani<sup>8</sup>, Président du Prix Audin, dans la décision de reconnaître officiellement la vérité sur Maurice Audin et sur le système de la torture en Algérie.

Le SNESUP et ses sympathisants peuvent porter haut la mémoire de leur regretté collègue Maurice Audin.

Gérard Lauton, SNESUP, secteur droits et libertés.

<sup>8</sup> <http://www.slate.fr/story/163031/guerre-algerie-verite-mort-mathematicien-maurice-audin>

### Bibliographie

« *La Question* », Henri Alleg, 1958, Éd. De Minuit.

« *L'Affaire Audin* », Pierre Vidal-Naquet, 1958, préfacé par Laurent Schwartz, Éd. De Minuit.

« *Une vie brève* », Michèle Audin, 2013, Éd. Gallimard, l'Arbalète.

André Mandouze, l'Algérie et Saint Augustin, Bruno Judic, <https://journals.openedition.org/emam/701>.

« *André Mandouze, grand intellectuel et homme de courage* », D.Monteux et « *Hommage à Pierre Vidal-Naquet* », Jean-Pierre Kahane, *LE SNESUP* N° 547 (Sept. 2006) : <http://www.snesup.fr/sites/default/files/asset/Mensuel-547-de-septembre-2006.PDF#page=22>

« Connaîtra-t-on un jour la vérité ? Entretien avec Josette Audin » et « Le témoignage de Michèle Audin sur son père - "Occupe-toi des enfants" », Michelle Lauton, *LE SNESUP* N° 615 (Mai 2013) :

<http://www.snesup.fr/sites/default/files/asset/LE-SNESUP-615-PDF-BD.pdf#page=22>

Jacques Fossey

## *Henri-Edouard Audier : le scientifique et le syndicaliste*

Alors qu'un enseignant du primaire voulait envoyer Henri-Édouard Audier dans un établissement pour « attardés », les choses furent prises en main par ses parents : Henri entre en sixième à neuf ans, à l'École normale supérieure à dix-neuf ans et intègre le CNRS à vingt-deux ans. Il y a fait une brillante carrière scientifique consacrée, à l'occasion de ses soixante ans, par un numéro spécial de *l'International Journal of Mass Spectrometry*.

Au cours des cinquante dernières années, on peut dire que la vie d'Henri se confond avec celle de la recherche scientifique en France. Dès son entrée au CNRS en 1962, il se syndique au SNCS et milite pour la reconnaissance du métier de chercheur, ce qui a été obtenu par la titularisation des personnels des organismes de recherche en 1984.

Au début des années quatre-vingts, Henri prend la défense des chercheurs, des aspirants chercheurs, des ingénieurs ou des techniciens les plus démunis, en particulier les hors statuts. Il se bat pour que les établissements puissent recruter des personnels jeunes, dès la thèse pour les chercheurs et les ingénieurs de recherche. Henri contribue aussi à dégager le syndicalisme français de l'emprise des partis politiques, en particulier du PCF. Ce qui a été l'enjeu du congrès de Bordeaux en 1983.

Henri a été un des principaux fondateurs et animateurs de *Sauvons la recherche*.

Depuis 2009, il tenait un blog où il scrutait avec rigueur et aussi humour la politique de recherche française, en particulier le budget de la recherche et, depuis sa création, le crédit d'impôt recherche, mieux connu sous son acronyme, le CIR.

Petit à petit, Henri est devenu le porte parole de la communauté scientifique française pour laquelle il a rédigé de nombreux appels.

Henri ne polémiquait pas, il argumentait.



# Henri-Edouard Audier, une vie

Henri-Edouard Audier est né le 18 février 1940 à La Ciotat, le berceau de sa famille. Il chérira tout au long de sa vie cette ville provençale, où il se ressourcera avec les siens.

Après un bref séjour à Bastia avec ses parents, tous deux instituteurs – il assiste là-bas à la fin de la guerre – Henri arrive à Paris, où il effectuera toute sa scolarité. Celle-ci débute assez mal : son « maître » de CM1, qui le trouve trop agité, préconise son envoi dans une école pour « arriérés mentaux ». Ses parents, enseignants, décident alors de lui faire passer l'examen d'entrée en sixième, il a juste neuf ans.

Durant toute sa scolarité, au lycée Voltaire à Paris, il souffrira d'être toujours, de loin, le plus jeune de sa classe. Dans la foulée de son baccalauréat, il entre en classe prépa, comme interne, au lycée Saint-Louis, en section physique/chimie. Resté seul à Paris, il se plaindra de cet enfermement – à l'époque l'internat était plus que sévère – mais y forgera de solides amitiés.

Henri est admis à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm en 1960. Outre la licence et le DEA à la « Faculté des sciences », ces années d'école sont largement mises à profit pour découvrir le cinéma, la musique, l'art, et aussi le militantisme, dans ce contexte si périlleux de la guerre d'Algérie. Il devient ainsi une des voix de l'UNEF, organise des manifestations étudiantes et co-organise, aux côtés des organisations syndicales, les grandes manifestations qui s'élèvent

contre cette guerre. De ces années, il gardera de vrais amis, son amour des arts, et la certitude qu'il faut s'engager pour défendre ce à quoi l'on croit.

Dès 1962, avant même d'achever ses années d'école, il intègre le CNRS à l'Institut de chimie des substances naturelles (ICSN) de Gif-sur-Yvette, à l'invitation du profes-



Été 1992, La Ciotat. Henri Audier et Terry MacMahon travaillant sur un manuscrit.

seur Edgar Lederer, qui dirige alors l'institut, qui le « débauche » : il souhaite introduire l'utilisation de la spectrométrie de masse à l'ICSN et décide de confier cette tâche au tout jeune Henri. Dès 1966, il entrera comme « attaché de recherche » – un des plus jeunes attachés que le CNRS ait eu – au sein du laboratoire du Pr. Marcel Fétizon. C'est à la spectrométrie de masse et aux multiples possibilités qu'elle offre pour déterminer la structure des composés chimiques qu'il consacra l'essentiel de sa très intense production scientifique, toujours dans le cadre du CNRS.

En 1970, le Laboratoire de synthèse organique créé par le Pr. Fétizon s'installe tout d'abord à l'Université d'Orsay puis, en 1974, à l'École polytechnique sur son nouveau site de

Palaiseau. Au sein de cette UMR (unité mixte de recherche), Henri prendra la direction de l'équipe de spectrométrie de masse. En 1985, lorsque le Laboratoire des mécanismes réactionnels est créé, Henri, tout d'abord co-directeur de cette nouvelle entité, en devient rapidement directeur à part entière. Et c'est dans ce cadre qu'il développera son intense production scientifique.

Les travaux novateurs réalisés par Henri durant la période 1962-1977 sur de nombreux composés naturels aboutissent notamment à la « règle de Stevenson-Audier ». Ensuite, ses thématiques se développeront suivant de nombreuses perspectives, toujours à partir d'une réflexion sur la nécessaire ouverture vers d'autres disciplines.

Henri adorait transmettre, en dépit (ou peut-être à cause) du cruel souvenir de sa scolarité. Il consacrait toute son énergie aux jeunes scientifiques qui entraient dans son laboratoire ou collaboraient avec son équipe, et il a encadré une dizaine de thésards et au moins autant de stagiaires post-doctoraux. Scientifique exigeant, il a rédigé ou co-rédigé environ deux cents publications et établi des collaborations fortes avec plusieurs dizaines de collègues étrangers, qu'il invitait dans son laboratoire et rencontrait dans les conférences internationales. Ses très nombreux collègues lui ont rendu hommage, pour ses soixante ans, en publiant un numéro spécial de l'*International Journal of Mass Spectrometry. A Collection of Invited papers in Honour of Henri-Edouard Audier on the occasion*

of his 60<sup>th</sup> birthday and in Recognition of his Many Contributions to the Elucidation of Reaction Mechanism in Mass Spectrometry (Elsevier vol. 198, 2000). Outre de nombreux articles scientifiques, ce livre retrace, en détail, la carrière scientifique d'Henri et liste les références de 198 de ses publications.



Un jour ordinaire, alors qu'il était au labo, quelqu'un se présentant comme un membre du Cabinet du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche interpelle Henri au téléphone avec une drôle de question : pouvez-vous nous donner des éléments de votre CV pour accompagner la proposition de votre nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur ? Comme à l'accoutumé, Henri pense tout de suite qu'il s'agit d'un canular et répond, très tranquillement... titulaire du Certificat d'études, ce qui était d'ailleurs un vrai mensonge ! A défaut de reproduire ce titre, le décret du 14 Avril 1990 mentionnera... M. Audier (Henri, Edouard, Joseph), directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique, responsable de groupe à l'École polytechnique ; 27 ans de services civils et militaires !

Scientifique novateur et obstiné, Henri a été, en même temps, un défenseur infatigable de la recherche et des jeunes chercheurs, auxquels il consacrait tant de temps. Il a mené un véritable combat, durant des décennies, pour une vérité sur la dépense publique et privée de la recherche en France, et pour éviter les « copier-coller » trop réducteurs dans les comparaisons entre les politiques publiques de recherche dans les « benchmarks » mondiaux. Engagé et impliqué dans de multiples actions en faveur de la recherche publique et des chercheurs, il a siégé dans de nombreuses instances – il a été notamment représentant du personnel au Conseil d'administration de l'École polytechnique, siégé à celui du CNRS pendant une dizaine d'années, ainsi qu'au Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT) dont la mission était de conseiller le gouvernement en matière de recherche et technologie. A ce titre et pour son œuvre scientifique, Henri sera nommé à l'ordre de la Légion d'honneur.

Henri s'est beaucoup exprimé publiquement et a beaucoup écrit sur la politique de la recherche, toujours avec une rigueur toute scientifique et avec le souci constant des consé-

quences concrètes des orientations défendues. Par exemple, c'est avec Hubert Curien – à l'époque directeur de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST) – qu'il négocie le passage de simples bourses à un statut de salarié doté d'une allocation de recherche ministérielle pour les thésards.

Dès l'ENS, il adhère à l'UNEF puis, en 1962, à son entrée au CNRS, il entre au Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS), où il restera actif toute sa vie. Il sera aussi un des fondateurs du mouvement « Sauvons la recherche », créé en 2003, après avoir publié dans *Le Monde* une tribune intitulée « Il faut sauver notre recherche scientifique<sup>1</sup> ». Il y dénonce la chute abyssale des moyens consacrés par le gouvernement de l'époque à notre recherche civile publique.

Si Henri fut un orateur qui acceptait volontiers les invitations à la radio, son mode d'expression

principal était l'écrit, avec des dizaines de contributions analysant les budgets, les politiques et leurs conséquences sur la recherche et l'avenir du pays, toujours émaillées de propositions concrètes. Parmi ses très nombreuses expressions, on peut citer celles figurant dans deux ouvrages, *L'université et la recherche en colère* (éditions du Croquant, 2009) ou encore *L'Appel*

*des Appels*, de 2009 également, ainsi que les articles publiés dans *La vie de la recherche scientifique*. En 2010, il ouvre un blog<sup>2</sup> qu'il alimente très régulièrement jusqu'en 2016, où il informe sur la vie scientifique mais aussi exprime ses doutes, ses colères et ses propositions autour des orientations politiques touchant à la recherche scientifique et à l'enseignement supérieur.

Parmi ses nombreuses contributions à la presse, le titre d'un de ses articles paru dans *Libération* le 10 mars 2005 synthétise peut-être le mieux sa position, proclamée durant toute sa vie : « *La Recherche refuse l'euthanasie* ». Et sa conclusion formule sans doute le mieux son obstination : « *Conscients que leurs demandes conditionnent l'avenir du pays, les universitaires et les chercheurs sont bien décidés à continuer à se faire entendre. Le temps qu'il faudra* ». Mais c'est le plus souvent avec humour voire ironie qu'Henri entendait faire passer ses messages, lui qui aimait tant la vie.

<sup>1</sup> *Le Monde*, 07/04/2003.

[https://www.lemonde.fr/planete/article/2003/04/07/il-faut-sauver-notre-recherche-scientifique-par-henri-audier\\_315966\\_3244.html#EHjHiU1EJx7doQ0D.99j](https://www.lemonde.fr/planete/article/2003/04/07/il-faut-sauver-notre-recherche-scientifique-par-henri-audier_315966_3244.html#EHjHiU1EJx7doQ0D.99j).

<sup>2</sup> <http://blog.educprofs.fr/henriaudier/>

# Une vie professionnelle et une vie syndicale intimement liées par la recherche

Discours de Jacques Fossey, secrétaire général du SNCS de 1997 à 2006, prononcé lors des obsèques d'Henri-Edouard Audier.

Henri-Edouard Audier a été le militant exceptionnel du SNCS, même s'il n'a jamais voulu se mettre en avant en terme de responsabilité formelle. En clair, il n'a jamais voulu être secrétaire général, ni élu au Comité national du CNRS. En fin de carrière, il a accepté d'être administrateur du CNRS, à la fois, comme élu et nommé et aussi membre du CSRT, le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie, instance qui était chargée de donner des avis au gouvernement en matière de recherche et technologie. Aujourd'hui, ce rôle fait partie des missions du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, le CNESER.

J'ai rencontré Henri pour la première fois, il y a exactement cinquante ans, au cours de l'hiver 1966-1967, à l'Université d'Orsay. Je suivais le DEA de chimie organique approfondie et Henri y donnait des séminaires de spectro de masse. Nous étions une dizaine d'étudiants à suivre cet enseignement. Une partie d'entre eux s'est retrouvée plus tard dans son

laboratoire à l'École polytechnique. Je me souviens d'un enseignant qui captait rapidement l'attention de son auditoire. Il paraissait très détendu, mais j'ai appris à le connaître par la suite et il n'était pas si détendu que cela. Il avait un comportement qui ne correspondait pas à l'attitude professorale distante de la plupart des enseignants de l'époque. Nous étions avant mai 1968.

Comme vient de le rappeler Alain Fuchs, président du CNRS, Henri a eu une brillante carrière scientifique qu'il a débutée en 1962 à l'Institut de chimie des substances naturelles de Gif-sur-Yvette et terminée à l'École polytechnique comme directeur du Laboratoire des mécanismes réactionnels, laboratoire où je l'ai rejoint en 1986.

Henri est un chercheur mondialement reconnu pour ses travaux en spectro de masse. D'ailleurs, il existe une règle de spectro de masse qui porte son nom : « la règle de Stevenson-Audier ». Avoir une règle scientifique qui porte son nom est le rêve de beaucoup de nos collègues.

La riche vie scientifique d'Henri a été décrite par trois de ses premiers élèves : Yannick Hoppillard, Guy Bouchoux et Jean-Claude Tabet dans une édition spéciale de l'*International Journal of Mass Spectrometry* publiée en 2000 à l'occasion des soixante ans d'Henri.

Au labo, il passait des heures sans compter dans son bureau ou devant son vieux spectro de masse analogique dont le tableau de bord ressemblait à celui d'un Boeing 707 des années soixante, alors que ses collaborateurs avaient des appareils numérisés bien plus modernes qui ressemblaient, eux, plus à un Airbus de dernière génération mais que, lui, ne touchait jamais.



« Son bureau était rempli de plantes vertes qui devaient supporter la fumée de cigarette, voire les mégots. »

Son bureau était rempli de plantes vertes qui devaient supporter la fumée de cigarette, voire les mégots. Dans ce bureau, on a eu de nombreuses discussions en tout genre, scientifiques, politiques, syndicales, artistiques notamment sur l'architecture et la peinture. Un jour même, il nous a parlé de son ami d'enfance, Claude Allègre, alors ministre de l'Éducation nationale, qui voulait réformer les règles du foot et notamment agrandir les cages pour qu'il y ait plus de buts lors des matches.

Henri ne tenait pas en place, il devait toujours bouger. Lors de repas un peu formels, il sortait de table pour s'asseoir sur le tapis et continuer à discuter. De même dans les réunions, on le retrouvait parfois allongé au fond de la salle de conférence, à l'écoute des interventions de chacun ou arpentant les allées de haut en bas, c'est ainsi qu'il réfléchissait constamment.

Mais Henri, c'est un personnage beaucoup plus sérieux que ces clichés. Sa vie professionnelle et sa vie syndicale sont intimement liées par la recherche.

Au tournant des années soixante, comme beaucoup d'entre nous, Henri a milité à l'UNEF où il était le dirigeant de la région parisienne. C'était l'époque où nous luttions contre la guerre d'Algérie et nous passions plus de temps en manifs qu'en cours.

En 1962, il passe de l'ENS au CNRS et, bien entendu, de l'UNEF

*Annie Huet a été la secrétaire administrative du syndicat depuis 1976 jusqu'à son départ à la retraite. Elle a été la principale collaboratrice de tous les secrétaires généraux depuis Michel Gruselle jusqu'à Jean-Luc Mazet. Elle est la mémoire de la petite et la grande histoire du syndicat. Elle raconte :*

Henri arrivait souvent en avance au BN et s'installait irrémédiablement, sur la chaise en oblique face à moi et on parlait de tout et de rien, de peinture, d'expo, du transsibérien, de politique et de la recherche, des derniers échos de la « maison », un café et une clope partagés dans mon bureau ; il me demandait toujours mon avis sur des tas de trucs. Il était là, il était bien, il me faisait rire et toujours réfléchir, j'adorais partager avec lui ces moments furtifs. C'était chouette.

Il vous manque, vous manquera et me manque aussi. Tout un bout de vie avec un sacré bonhomme.

C'est incroyable, je pars à La Ciotat la semaine prochaine, j'y vais deux à trois fois par an depuis qu'un couple de mes amis y sont installés en retraite. J'irai boire un pot sur le port en pensant à lui. J'adore cette ville et je pense même que peut-être je descendrai y finir mes jours, ça me rapprochera de Barbara qui est toujours à Nîmes pas loin.

au SNCS. Dans les années soixante, c'était l'usage, on entraînait au CNRS et au SNCS en même temps. Je fis la même chose cinq ans plus tard.

Il passe donc d'un syndicat de 100 000 adhérents pour 200 000 étudiants à un petit syndicat de 1 600 adhérents pour 4 000 chercheurs. A cette époque, il y avait une forte opposition entre chercheurs et enseignants, il faut dire que la rupture entre le SNCS et le SNESUP ne datait que de 1956.

J'ai toujours connu Henri, qui était chercheur à temps plein et qui disait détester l'enseignement, bien qu'il fut un bon enseignant, je peux en témoigner, militer pour le rapprochement entre le CNRS et l'enseignement supérieur et entre les chercheurs et les enseignants-chercheurs.

Dans les années soixante, le SNCS, avec la participation active d'Henri, a élaboré sa ligne stratégique, originale pour l'époque, dont le positionnement était le suivant : on défend « la Recherche », notre bien commun, donc le CNRS et l'enseignement supérieur et donc les chercheurs et les enseignants

chercheurs et non l'inverse. Ainsi, on évite de tomber dans le piège du corporatisme, la défense des chercheurs était bien notre préoccupation mais dans le cadre de l'utilité culturelle, économique et sociale de la recherche publique.

Henri défendait toute forme de recherche sauf, bien entendu, la recherche mili-

taire. Il passait des heures à étudier et éplucher les documents budgétaires et financiers afin de trouver le vrai niveau des dépenses militaires, but qui n'a jamais pu être totalement atteint.

On s'en rappelle, pendant les années soixante-dix, la recherche publique a traversé des années noires. Les crédits et les postes se sont raréfiés. Les créations de postes universitaires ont complètement disparu. Rhône-Poulenc a tenté une OPA sur le CNRS, OPA qui a échoué grâce à la mobilisation des personnels à laquelle Henri a largement participé. J'ai d'ailleurs une magnifique photo de lui dans un amphi d'Orsay que je dois retrouver.

C'est à partir de cette époque que le SNCS a publié des brochures importantes dont Henri était l'un des principaux rédacteurs :

- *La recherche malade du capitalisme*, revue qui est, malheureusement, toujours d'actualité ;
- *Pour la recherche, son utilité culturelle, sociale et économique*. Ce texte affirme que la recherche doit avoir un rôle central dans le développement des connaissances tout en



À droite, Jacques Fossey et Henri Audier lors du rassemblement *Sauvons la recherche* du 18 octobre 2007 devant le siège du CNRS.

excédé par certaines positions, a inventé la formule « *les révolutionnaires du statu quo* », expression que lui a piquée Claude Allègre qu'il a popularisée dans les médias.

Henri s'est très largement investi dans le mouvement *Sauvons la Recherche* dont on peut dire qu'il est l'un des initiateurs et des fondateurs. Ce mouvement a eu un grand succès et a été suivi par la communauté scientifique au niveau mondial, même si les résultats n'ont pas été ceux espérés.

Henri a été un défenseur infatigable de la recherche. A travers son blog notamment, il a voulu et il a réussi à donner à un large public des outils pour comprendre, dénoncer parfois, proposer toujours. Une anecdote savoureuse : saviez-vous qu'il était un piètre élève en primaire ? En fin d'année, ses parents avaient reçu un bulletin avec le commentaire suivant : « *élève à placer dans une école d'arriérés mentaux* ». C'est ainsi qu'on jugeait les enfants à l'époque ! Henri rejoint ainsi Einstein qui ne savait pas lire à l'âge de sept ans.

étant en interaction avec la culture, la société et le secteur économique. Nous y affirmons le rôle essentiel de relations équilibrées, j'ai bien dit équilibrées, entre recherche public et industrie. Pendant les années Mitterrand, la recherche est devenue une priorité nationale.

Ces années ont commencé par un colloque national sur la recherche, le colloque Chevènement, qui a débouché sur :

- le nouveau statut des organismes de recherche, les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) ;
- la reconnaissance du métier de chercheur et la titularisation des chercheurs et des ingénieurs-techniciens-administratifs (ITA) dans le cadre de la fonction publique ;
- l'intégration des chercheurs hors statut. C'est ainsi qu'on a appelé les précaires, qui étaient devenus très nombreux, notamment dans le secteur des sciences humaines.

Henri était un négociateur hors pair. Il a largement participé à ces négociations avec le gouvernement de l'époque. En 1988, il a été, avec Robert Descimon, le négociateur

des « accords Curien », accords qui ont permis les derniers progrès notables obtenus pour les carrières des chercheurs.

Mais Henri a toujours été indigné par la condition des jeunes chercheurs statutaires dont les salaires ne permettent pas de se loger correctement. C'est encore le cas aujourd'hui.

Dans les années quatre-vingt-dix, Henri a écrit plusieurs textes fondamentaux comme *Le manifeste* qui a eu des milliers de signataires et qui est apparu à la Une du *Monde* avec pour titres : « *Chronique d'une mort annoncée* », « *gravissime* » ou encore « *appel des directeurs de labos* ».

Depuis les années quatre-vingt-dix, j'ai épluché, avec Henri, les budgets de la recherche, et ce, de façon scientifique. Nous voulions apporter la preuve de ce que nous affirmons, ce qui n'est pas toujours évident. Nous étions contre les anathèmes, contre les vérités toutes faites. Les prises de positions sectaires de certains de nos camarades le mettaient hors de lui. D'ailleurs, rendons à César ce qui lui appartient, c'est Henri qui,

On peut dire que la vie d'Henri, au cours de ces cinquante dernières années, se confond avec l'histoire de la recherche française.

Pour finir, aujourd'hui, j'ai un regret : Riton ne sera pas là pour critiquer son hommage car il avait toujours des critiques à faire, même quand nous reprenions ses idées.

Au revoir Henri, au revoir car tu seras, notamment par tes écrits mais pas seulement, toujours présent dans nos cœurs et dans nos souvenirs.

Paris, le 14 octobre 2016.

# Le souci constant du rassemblement

Daniel Steinmetz, ancien secrétaire général du SNTRS-CGT.

Je connaissais Henri-Edouard Audier de longue date, pour l'avoir souvent rencontré dans des réunions intersyndicales ou dans les entrevues avec la direction du CNRS, mais j'ai véritablement approché l'homme et le « personnage » après 2003. L'homme, pour ses qualités d'analyse et sa chaleur humaine, le « personnage » pour sa faconde et ses formules à l'emporte-pièce, son sens du rapport de force et ses capacités à se saisir des opportunités pour ses combats, et jamais pour lui-même.

L'année 2003 a été le premier *round* de ce qui fut la lutte menée par Sauvons la recherche (SLR) et les syndicats à partir de 2004. Le 20 mars 2003, une première manifestation a rassemblé plusieurs milliers de personnes dans le pays mais a été complètement ignorée par les médias, car c'était le jour d'entrée en guerre des États-Unis contre l'Irak... D'autres initiatives ont suivi. Mais l'événement majeur a été le lancement de la pétition de SLR début janvier 2004. Henri a été l'un des instigateurs de cette initiative et l'un de ceux qui ont permis la jonction de SLR avec le mouvement syndical.

Tout le mois de janvier 2004, le SNTRS-CGT a participé à cette jonction en travaillant avec les autres organisations syndicales qui a permis l'organisation conjointe SLR-syndicats de la manifestation du 29 janvier 2004 qui a rassemblé plus de vingt mille personnes dans toute la France. Le 9 mars 2004, dans l'immense salle des fêtes de l'Hôtel de ville de Paris, plus de deux mille directeurs de laboratoire et chefs d'équipe démissionnent de leurs fonctions administratives à l'appel du collectif. De nombreuses autres initiatives revendicatives communes ont suivi.

Cette convergence n'avait rien d'évident. Bien que peu au courant de l'état des débats dans le collectif SLR de l'époque, je peux dire qu'Henri et Alain Trautman

ont pesé dans la décision d'associer SLR au mouvement syndical. La partie n'avait rien d'évident tant ce collectif rassemblait d'intérêts divergents et d'égos parfois surdimensionnés.

Par la suite, Henri a oeuvré pour que deux militants CGT, Thierry Bodin de la CGT Sanofi, et moi-même, pour le SNTRS-CGT, soient présents dans le comité d'initiative et de proposition (CIP), c'est à dire le collectif d'animation des États généraux de la recherche. Henri était le défenseur de l'ensemble de la recherche, qu'elle soit académique ou industrielle. Il était persuadé des intérêts convergents des chercheurs du public et du privé et de la nécessité d'une relance industrielle. C'est pour cette raison qu'il a plaidé pour que la CGT soit entendue. Malheureusement, les conclusions des États généraux de Grenoble, marqués par de multiples contradictions, ont rapidement été récupérées par le pouvoir.

Par la suite, Henri a créé un blog où il a continué à mettre au service de la collectivité sa connaissance très précise de la situation de la recherche, tant au point de vue budgétaire que des difficultés concrètes des laboratoires de recherche. Avec un souci permanent de pédagogie, son blog frappait juste, avec humour et impertinence.



Octobre 2007. A gauche, Henri Audier et Daniel Steinmetz.

Henri avait à cœur deux combats principaux, l'un contre la précarité et l'autre contre le crédit impôt recherche. Je me souviens avec émotion de l'audition organisée par la sénatrice Brigitte Gonthier-Maurin le 4 mai 2015 au Sénat. Malgré la maladie et une fatigue visible, Henri est intervenu avec précision et pertinence pour dénoncer le scandale de ce cadeau fiscal. Malheureusement, tout le travail de Brigitte Gonthier-Maurin<sup>1</sup> a été enterré par le refus de la majorité des sénateurs, allant de l'UMP aux socialistes, de publier le rapport final de la commission d'enquête. Heureusement, la sénatrice a bravé cette interdiction et publié son rapport – que l'on peut trouver sur internet – qui garde toute son actualité.

Parmi l'ensemble des militants syndicaux que j'ai connu, Henri était l'un de ceux qui avait toujours le souci principal du rassemblement des forces syndicales. J'imagine que dans la période bien compliquée que nous vivons aujourd'hui, son intelligence politique et ses capacités d'analyse nous auraient particulièrement aidés.

<sup>1</sup> CIR, Le rapport parlementaire interdit. <http://sauvonslarecherche.fr/spip.php?article4172>

# Un militant infatigable de la recherche et de sa liberté

Isabelle This Saint-Jean, professeure à l'Université Paris 13-Nord, ancienne présidente de Sauvons la Recherche, secrétaire nationale en charge de l'écologie, l'énergie et la biodiversité au PS.

La voix d'Henri Audier s'est éteinte il y a maintenant deux ans. Rocailleuse, grave et profonde, résonnant comme la promesse d'une figure amie, chaleureuse et affectueuse, colorée d'une jolie pointe d'accent méridional, c'était une voix forte.

Cette force que donne la sincérité des convictions. Cette force qui, dans le combat militant et politique, découle de l'intégrité, du désintéressement et de la sagesse, de l'indifférence aux ors de la République et aux vanités des jeux politiques.

Henri Audier a été un militant infatigable de la recherche et de sa liberté, du savoir et de la connaissance, profondément épris de justice sociale et des valeurs de gauche. Ce sont ces combats que nous avons menés ensemble au sein de *Sauvons la recherche* à la fin des années 2000 et dans la grande mobilisation universitaire de l'année 2009, puis dans la Commission enseignement supérieur et recherche du Parti socialiste.

Bien loin d'une simple défense corporatiste, s'il avait fait du secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur (ESR) le cœur de son engagement politique, c'est parce qu'il était convaincu qu'il y a là l'une des clés majeures de notre avenir collectif. Il le savait : la force de ce secteur détermine le rayonnement intellectuel, culturel et scientifique d'un pays. Face à la gravité des questions environnementales et climatiques, c'est en son sein que se trouve l'une des clés de la transition écologique et de notre

capacité à mettre en place un nouveau modèle de développement et de nouveaux modes de production et de consommation. Ce sont de nos laboratoires que sortiront les innovations qui permettront d'améliorer nos vies quotidiennes, en particulier dans le domaine de la santé. L'accroissement du niveau de qualification et de formation, ainsi que la puissance de la recherche, sont des conditions essentielles du dynamisme économique et de l'emploi.

Mais – et cela est trop souvent oublié – la recherche et l'enseignement supérieur sont également déterminants pour notre démocratie : en effet, l'éducation n'est-elle pas toujours la formation de citoyens éclairés et la recherche, l'instrument essentiel de la compréhension de nos sociétés et donc d'une action publique pertinente ? Il savait aussi que c'est au sein de l'enseignement supérieur que se trouvent certains des mécanismes les plus puissants de la reproduction sociale et donc de l'injustice et des inégalités. Et il n'oubliait pas que ce secteur est en outre l'un des atouts majeurs de notre pays et un motif de fierté pour nous tous.

Mais la force de sa voix était également celle que procurent la rigueur, la précision et l'analyse des faits. Lui qui, loin de la communication politique et de sa langue de bois, opposait aux approximations et aux jeux de bonneteau des entourloupes budgétaires, des faits et des chiffres. Il avait en effet compris que le nerf de

la guerre se trouve souvent dans les détails les plus infimes des « bleus » budgétaires. Et inlassablement, il se plongeait dans ces documents arides et analysait pour nous tous le budget de la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREES). Inlassablement, il dénonçait sa faiblesse, alors que ces années furent celles des milliards qui sans cesse étaient annoncés et qui pourtant planaient au dessus de nous, sans jamais se poser.

Il montrait ainsi que derrière les chiffres apparemment en hausse, il fallait non seulement tenir compte de l'inflation, des financements antérieurement affectés à d'autres budgets et désormais comptabilisés dans celui de l'ESR, mais aussi voir les missions nouvelles assignées aux établissements universitaires, les surcoûts générés, pour ces derniers par l'autonomie de gestion transférée par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) et jamais compensés, puis ceux créés par les regroupements, là aussi non compensés (sauf pour ceux ayant obtenu des financements dits d'Initiatives d'excellence, les IDEX). Il mettait en évidence le très fort accroissement des effectifs étudiants ; il nous expliquait le poids du glissement vieillissement technicité (GVT).

Il soulignait aussi le coût de plus en plus important des équipements scientifiques et notamment des « grands instruments », le poids de certaines dépenses – notamment

pour l'espace et ITER<sup>2</sup>, celui de la recherche militaire. Il dénonçait aussi le sous-encadrement considérable, tant administratif que technique, du secteur. Il montrait la nécessité d'un investissement dans les technologies de l'information et de la communication (pour la recherche, comme pour l'enseignement et l'accompagnement des étudiants), la situation catastrophique de certains bâtiments universitaires et de recherche, le nécessaire effort à consentir sur les bourses étudiantes et pour combler le déficit majeur de logements étudiants, ainsi que le manque d'infrastructures de vie étudiante dans bien des campus.

Ces années furent également celles de ce qui allait devenir le Programme d'investissements d'avenir (PIA) et que l'on appelait encore Grand emprunt. Là encore, les milliards semblaient voler. Pourtant, il sut faire la démonstration que la réalité pour les labos et les universités serait toute autre puisqu'ils ne pourraient compter que sur les intérêts des sommes placées. Il sut montrer que ces financements avaient déjà été annoncés et promis sous d'autres formes : le plan Campus et les contrats de plan Etat-région (CPER). Il comprit rapidement que ces financements, fortement axés sur la recherche appliquée et sa valorisation et concentrés sur certains acteurs, laisseraient à l'écart des pans entiers du paysage de l'ESR national. Il analysa très vite les dangers des partenariats public-privé (PPP) et nous les expliqua.

Ces années furent aussi celles de la montée en puissance du crédit impôt recherche (CIR), présenté également comme un soutien supplémentaire à la recherche publique ; là encore il sut

montrer qu'il n'en était rien et, qu'en outre, les effets d'aubaine semblaient ici assurés.



A partir de tout cela, il nous montrait alors comment, tout à fait logiquement, si l'on raisonnait en termes d'effort total pour la R&D en pourcentage du PIB, la France ne progressait pas et restait largement en deçà de l'objectif de 3 % fixé par la stratégie de Lisbonne. Mobilisant les comparatifs internationaux, il soulignait alors le décrochage extrêmement impressionnant de la France, qui ne présageait rien de bon pour l'avenir.

La force de sa voix était aussi celle que donnent la générosité et la bienveillance. Son combat pour les jeunes et contre la précarité en atteste. En effet, il souligna que les difficultés financières des universités et des organismes de recherche, couplées à une situation démographique qui voyait un ralentissement très marqué du nombre de départs à la retraite, ne pouvaient que provoquer une chute très importante du nombre de postes créés pour les jeunes. Accompagnée par des niveaux de rémunérations en début de carrière qui s'effondraient (2,3 fois le SMIC en 1984 contre 1,7 aujourd'hui), la multiplication d'emplois dits précaires, l'explosion du nombre

de candidats par poste ouvert et le recul très marqué de l'âge moyen du recrutement, cette situation ne pouvait, selon lui, que se traduire par une crise de l'attractivité des carrières scientifiques, ce que la diminution continue du nombre de doctorants et de doctorats vint confirmer par la suite. Inlassablement, il plaidait pour la reconnaissance du doctorat dans la haute fonction publique et dans le privé.

La force de sa voix était aussi celle de sa gentillesse, de sa disponibilité et de sa simplicité, qui resteront un modèle. Lui qui, pendant de longues heures, au téléphone ou en réunions, à SLR ou au PS, patiemment, m'ont aidée, comme bien d'autres, à peaufiner un argumentaire ou à mettre en place une stratégie, jamais économe d'explications. Lui qui pourtant savait trouver la formule cinglante qui fragilise l'adversaire politique. Et combien de ministres en ont-ils fait les frais ? Lui dont la connaissance des institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche était sans égale.

Cette force était aussi celle de celui qui savait le chemin long et qui pourtant, jamais, ne renonçait ou ne se décourageait, même dans les moments de grande déception ; et il y en eut. Lui qui pouvait appeler à la révolte et sonner la charge quand les circonstances l'imposaient, toujours disponible pour le combat comme pour l'élaboration d'alternatives.

Cette voix nous ne l'entendrons plus. Pourtant, elle a laissé des traces profondes, durables chez beaucoup d'entre nous. Et elle nous accompagne pour poursuivre les combats que nous partagions avec lui, afin de continuer à tracer le sillon profond qui était le sien.

<sup>2</sup> De l'anglais : *International Thermonuclear Experimental Reactor*.

# Ni notable de la recherche, ni notable du syndicalisme

Ce texte de Jean Boivin est reproduit avec l'aimable autorisation<sup>1</sup> de la directrice de l'ICSN (Institut de chimie des substances naturelles) du CNRS à Gif sur Yvette où l'article a été initialement publié sur le site web. L'ICSN est le premier laboratoire d'Henri-Édouard Audier.

Jean Boivin (†)

Rédacteur du site web de l'ICSN

Inamovible représentant des personnels au conseil d'administration du CNRS au titre du principal syndicat de chercheurs, Henri-Édouard Audier est une figure du syndicalisme français. Normalien, chimiste, directeur d'un laboratoire à l'École polytechnique, il est aussi un copain d'enfance de Claude Allègre.

« Je suis un fouteur de merde. » D'emblée, Henri Audier éclate de rire. Avec une jubilation à faire croire qu'il existe des syndicalistes heureux qui ressembleraient vaguement à Fernandel.

Après trente-six ans passés au CNRS et autant à militer, Henri qui rit n'a rien perdu de sa force de conviction. A peine les temps d'abandonner à terre sa vieille parka et d'avaler un énième café, et ce militant de toujours poursuit le plaidoyer qu'il a entamé en faveur d'une vraie politique de la recherche... il y a plus d'un quart de siècle. Les mains s'agitent, virevoltent. Pas question d'« opposer une ligne Maginot » aux projets d'Allègre ; Audier préconise « la guerre de mouvement » face aux nouvelles propositions du ministère : « il faut avancer et débattre, explique-



Henri-Édouard Audier et Jean-Luc Mazet, ancien secrétaire général du SNCS (2007-2009) sur la place Jussieu

t-il, la force du syndicalisme est d'apporter des éléments de réflexion, d'information ».

La politique de la recherche alimentaire, selon lui, « tellement de clichés, tellement de conneries ». La dualité recherche-enseignement, le CNRS naphthaline, la coupure entre les chercheurs et l'industrie, le gouffre à fric. Autant de « gargarismes » à la mesure de l'ignorance générale. « En chimie, explique-t-il, 80 % des labos sont sous contrat avec les groupes privés. »

Et Audier de répondre point par point, belle machine à formules :

« Le CNRS budgétivore ? Il représente 7 % seulement des dépenses de recherche ; et la moitié de ces crédits sont très finalisés. » Ou encore : « Les Américains ont aussi leurs chercheurs à plein temps et leurs labos publics. » Et enfin : « A trop privilégier les rapports avec l'industrie, on risque un jour de se retrouver à poil. »

A ses yeux, le principal tort de Claude Allègre serait d'avoir escamoté toute consultation réelle. « Réunir un comité interministériel ne suffit pas, il faut obtenir l'adhésion des gens. Le passage en force, c'est du sabotage. »

<sup>1</sup> Publié le mardi 22 juillet 2014, mis à jour le mardi 5 janvier 2016 <http://historique.icsn.cnrs-gif.fr/spip.php?article271>

Et d'ajouter : « *Allègre garde une vue formelle de la démocratie alors que nous sommes quelques centaines de milliers dans les écoles, les syndicats, les associations et les partis à nous investir dans la vie publique et dont il faut tenir compte.* »

Le brassage des idées, la diversité des approches : voilà comment il faut relancer le débat public ou, sur un tout autre plan, favoriser la recherche. On doit, selon lui, multiplier les contacts entre disciplines. Y compris pour les sciences humaines et les sciences exactes. Ou encore entre biologistes, informaticiens et mathématiciens. Militant et chercheur, Henri Audier mêle toujours les deux approches. Au prix de semaines de soixante-dix heures. Et d'une gestion serrée de son emploi du temps qu'il résume ainsi : « *Il faut dégager au maximum les soucis secondaires et se concentrer sur un truc central, avant de colmater les brèches qui peuvent apparaître ailleurs.* » Témoigne de cette stratégie de la survie, la parka qui reste à terre tout le long de l'entretien. Ou encore, les innombrables cartes que cet hyperactif sort de la poche extérieure de sa chemise : carte bleue, carte de musée, téléphones de collègues, horaires d'avion, ou quelques billets de cinquante ou cent francs. « *Je ne perds pas de temps ainsi à les rechercher dans mon portefeuille.* » Les journées sont chargées, même le soir, le téléphone sonne souvent au domicile de ce militant-chercheur. Au bout du fil récemment, Claude Allègre. Le ministre et le syndicaliste sont des amis d'enfance. Leur discussion devait durer une bonne heure. En toute franchise : « *Claude, le problème avec toi, c'est que tu arriverais à foutre en grève les gars en augmentant les salaires.* » « *Ah bon, répond le ministre, c'est si grave que ça.* »

Leur amitié date de l'école primaire. Durant son enfance à Champigny, le jeune Audier n'était pas un brillant élève. « *Zéro pour Audier, ce qui lui fait une moyenne de 0,005* » expliquait l'instituteur. A la fin de l'année, le

bulletin est assassin : « *élève à placer dans une école d'arriérés mentaux.* Les parents Audier s'inquiètent, consultent de nombreux spécialistes et font la connaissance de la mère de Claude Allègre, directrice d'école dans cette même banlieue, « *une femme remarquable* », explique Audier. Claude et Henri deviennent de bons copains : « *J'allais le voir jouer au club de basket de Saint-Maur, avec les maillots bleu et jaune de la 'Vie au grand air'. Bien avant qu'il ne rencontre Jospin...* » Et d'ajouter : « *on se chamaillait, il avait déjà un caractère difficile ; je suis beaucoup plus tolérant.* »

Ce qui n'est pas tout à fait inexact. Le jugement d'Audier sur la politique actuelle de la recherche est relativement nuancé. « *Quand Allègre dit le système est trop lourd, cloisonné, il faut s'ouvrir à l'évaluation européenne, il n'a pas tort. Quand il affirme que le système français a raté le virage des PME à haute technologie, c'est vrai aussi.* » Rien n'agace autant Audier que « *les gardes rouges* » du syndicalisme qui récitent les dogmes, les slogans, les catéchismes : « *Certains gauchistes sont des révolutionnaires du statu quo, une expression qu'Allègre m'a piquée.* » Et de résumer ainsi son jugement sur le ministre : « *Un peu d'Allègre, on dynamise le système, on prend tout, on le dynamite.* » Ou encore : « *C'est un mec à la pensée nuancée mais à l'expression abrupte.* »

Sa recherche systématique de compromis a pu agacer quelquefois certains de ses camarades syndiqués : on l'a vu dénoncer « *la vie de dingue menée par les enseignants-chercheurs qui doivent mener de front enseignement, recherche et administration* ». Mais on l'a entendu aussi stigmatiser « *ces quelques enseignants-chercheurs qui profitent du système et sont plus payés à l'heure que Calvet, l'ancien patron de Peugeot* ». « *Récemment encore il en a fait trop, explique l'un d'entre eux,*

*mais il s'en est rendu compte.* » Reste qu'Audier fait référence dans le monde du syndicalisme. « *Il fait fonction d'éminence grise,* explique un dirigeant du Syndicat national des chercheurs, *même s'il a toujours refusé de prendre des responsabilités hiérarchiques.* »

Actuellement, Henri le militant éclipse largement Audier le chercheur. « *J'ai le grand mammoth sur le dos,* explique cet électron libre, *il faut sortir de l'impasse.* » Et d'ajouter : « *Dans quelques semaines, je m'intéresserai à nouveau aux ions qui rencontrent des molécules.* »

A l'École polytechnique, il dirige, depuis de nombreuses années, un laboratoire de chimie en phase gazeuse après une vie passée dans les laboratoires publics de Gif, d'Orsay ou de Palaiseau. Il n'a jamais voulu s'éloigner du milieu des chercheurs. « *Pour pouvoir représenter les gens, parler en leur nom, les entraîner,* explique ce puriste, *il faut vivre leur vie, être un des leurs, sinon on récite une leçon.* » Auteur ou coauteur de deux cents publications, Audier admet qu'il a toujours cherché à « *rester un scientifique honorable.* » « *Nous étudions tous les raffinements et les ébats des ions et des*



La visite de musées de peinture, le vrai jardin secret de Henri Audier.

**Syndicat National** } **SYNDICAT NATIONAL DES**  
**National** } **CHERCHEURS SCIENTIFIQUES** **A**  
 342, Rue Saint-Jacques  
 PARIS 5<sup>e</sup> MED. 50-06

**Nom :** Audier (Née)  
**Prénoms :** Henri  
**Adresse personnelle :** 25 rue de  
 Bièvre Paris  
**Établissement scolaire et localité**  
**d'exercice :** ICNS Gif  
**Section Fédérale de :** Gif

molécules avant leur première rencontre, explique-t-il amusé, *tout cela peut mener soit à une rupture soit à des relations durables.* » Autant de recherches fondamentales qui mènent aux applications les plus variées : détermination de la structure des produits, détection de traces de polluants, de la dioxine sur certains transformateurs d'EDF qui ont explosé au taux des conservateurs sur les agrumes.

Le CNRS l'a choisi naguère pour diriger, pendant plusieurs années, le groupe de recherche transversal qui travaille sur ces questions. En décembre dernier, Audier se rendait encore à Rome pour intervenir dans un colloque international. Entre deux visites à quelques-uns de ces musées de peinture qui représentent son vrai jardin secret – il collectionne des toiles modernes. Invité par des universités américaines comme chercheur, Audier a réussi à donner des conférences sur la peinture russe et soviétique.

Mais jamais pour autant il n'est devenu un notable de la recherche.

« Un truc qui me fait horreur, explique-t-il, *c'est le culte de la personnalité.* » Rien qui ne l'agace autant que ces polytechniciens qu'il croise dans son labo et qui se présentent : « X, promo 58. » « Leur promotion est plus importante que leur prénom, explique-t-il dans un sourire, *ça leur colle à la peau.* » Ce chercheur a mis deux ans à accepter une Légion d'honneur que devait lui remettre Hubert Curien, ministre de la Recherche de Michel Rocard et ancien patron du CNRS. Une réception est organisée à l'École polytechnique. « *C'était au lendemain des déclarations de Chirac sur les odeurs des immigrés, raconte Audier, j'ai fait un discours très politique contre le racisme et Le Pen, certains polytechniciens ont dû se retourner dans leurs tombes.* »

Ce modeste en rajoute parfois. Il est même difficile de lui faire citer ses titres universitaires, sa double formation en physique et en chimie ou encore ses années à l'École normale. « *On a peu étudié, explique-t-il, on passait l'essentiel de notre temps à nous battre contre la guerre*

*d'Algérie.* ». A la sortie de Normale, ils sont quelques-uns à refuser de passer l'agrégation. La science était portée aux nues, pas question de perdre son temps à enseigner dans les lycées. « *Il y a trente ans, il y avait des enjeux nationaux autour de la recherche : l'indépendance énergétique, la bombe. La conjonction de marxistes très scientifiques et de gaullistes animés par un projet national a provoqué une période euphorique.* ». A l'époque, Henri Audier milite au parti communiste, qu'il quitte à la fin des années 1970 : « *Quand les stals ont repris le dessus.* »

Au syndicat, la bagarre a continué pour renverser la direction trop liée à la direction du parti communiste. Autant de combats qu'il raconte avec bonheur : « *On nous traitait de tous les noms d'oiseau : collabo de classe, social-démocrate.* ». Il en rit encore. Pour ajouter, plus grave : « *C'est fou ce qu'on a pu se faire manipuler.* »

Et d'en rire encore... Le syndicalisme est une chose trop grave pour le prendre tout à fait au sérieux.

# Le scientifique

Guy Bouchoux est un des premiers élèves d'Henri-Edouard Audier, devenu l'un de ses proches collaborateurs. Il rend ici hommage au scientifique qui a introduit l'utilisation de la spectrométrie de masse en France. Pour les non-chimistes, la spectrométrie de masse est une technique qui permet d'étudier le comportement des molécules ionisées en phase gazeuse.

**Guy Bouchoux**

Professeur émérite, Ecole polytechnique

Henri-Edouard Audier est né le 18 février 1940 à La Ciotat, cité où il gardera une résidence secondaire qui abritera ses séjours estivaux. Après être « monté » à Paris, Henri est admis à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm puis, dès 1962, il intègre le CNRS à l'Institut de chimie des substances naturelles (ICSN) de Gif sur Yvette, dirigé alors par Edgar Lederer. Une des volontés de ce dernier était de développer l'utilisation de la spectrométrie de masse à l'ICSN : il confiera cette tâche au jeune Henri Audier, attaché de recherche au sein de l'équipe de Marcel Fétizon. Henri soutiendra, en 1966, un mémoire illustrant les nombreuses possibilités offertes par la spectrométrie de masse afin de déterminer la structure de composés chimiques d'origine naturelle.

En 1970, Marcel Fétizon crée le Laboratoire de synthèse organique qui s'installera tout d'abord à l'université d'Orsay puis, en 1974, à l'École polytechnique, sur son nouveau site de Palaiseau. Au sein de ce laboratoire, Henri prendra alors la direction de l'équipe de spectrométrie de masse. En 1985, lors de la réorganisation du Département de chimie de l'École polytechnique, les équipes de chimie théorique et de spectrométrie de masse du Laboratoire de synthèse organique seront rassemblées pour créer une nouvelle structure : le Laboratoire des mécanismes réactionnels. Henri fut tout d'abord co-directeur de cette nouvelle entité, puis directeur

à part entière en 1989. Il exercera cette fonction jusqu'à son départ à la retraite en 2005 avec le titre de directeur de recherche émérite.

Durant ses quarante années de carrière scientifique, Henri aura encadré une dizaine de thésards (Yannick Hoppilliard, Guy Bouchoux, Jean-Claude Tabet, Chahid Moustapha, Dorothee Robin-Berthomieux, Candida Monteiro, Piérick Hudhomme, Valérie Troude, Guillaume van der Rest, Hristo Nedev) et autant de stagiaires post-doctoraux, plusieurs d'entre eux (elles) sont, ou ont été, actifs dans le domaine de la spectrométrie de masse. Henri a rédigé, ou co-rédigé, environ deux cents publications et établi des collaborations fortes avec plusieurs collègues étrangers : Steen Hammerum (Université de Copenhague), Robert Flammang et André Maquestiau (Université de Mons), Thomas Morton (Université de Californie, Riverside), Terry MacMahon (Université de Waterloo).

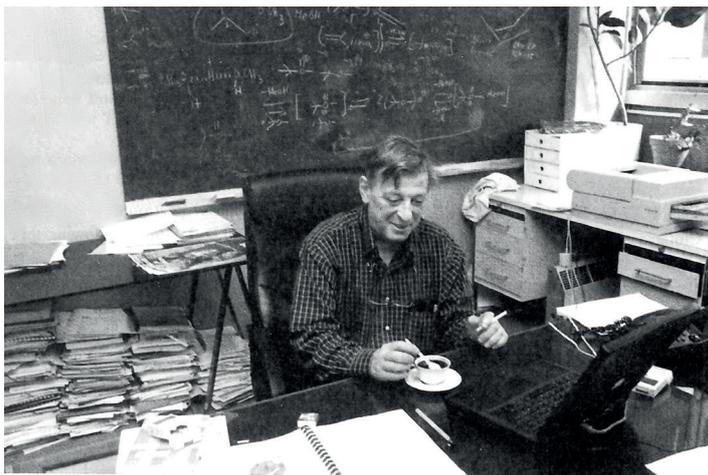
Dans les années 1960, la spectrométrie de masse organique était dans sa prime enfance : le seul mode d'ionisation disponible était l'impact électronique (IE) et les moyens d'introduction des échantillons limités à la vaporisation directe par chauffage, près de ou dans la source d'ions. Parallèlement, les moyens d'interprétation des spectres de masse reposaient exclusivement sur la logique du chimiste, aidée en cela par l'usage de marquages isotopiques ou de déri-

vatisation de groupes fonctionnels (procédé destiné à faciliter la volatilisation de l'échantillon ou/et à orienter les fragmentations). C'est dans ce cadre qu'il faut placer les travaux réalisés par Henri durant la période 1962-1977 sur de nombreux composés naturels : terpènes, stéroïdes, flavonoïdes et alcaloïdes.

Parmi ses résultats marquants, citons la mise en évidence de l'influence de la stéréochimie sur la fragmentation de composés éthyléniques et polycycliques. Il a également démontré l'intérêt de la substitution de la fonction carbonyle par un groupe éthylène acétal afin de simplifier les spectres de masse des cétostéroïdes et des cétoterpènes. En 1951, D. Stevenson observait que la fragmentation des alcanes ionisés se produisait au voisinage d'une ramification et que le fragment ionisé correspondait au carbone le plus substitué, c'est-à-dire sur le fragment dont l'équivalent neutre possède la plus faible énergie d'ionisation. Henri s'est proposé de vérifier la généralité de cette observation (*dite « règle de Stevenson »*) sur un ensemble de composés plus large que la classe des alcanes. L'article d'Henri, paru en 1969 dans la revue *Organic Mass Spectrometry*<sup>1</sup> (aujourd'hui *Journal of Mass Spectrometry*), démontre l'exactitude des prévisions basées

<sup>1</sup> H. E. Audier, 1969. Ionisation et fragmentation en spectrométrie de masse-I : Sur la répartition de la charge positive entre fragments provenant de mêmes ruptures. *Organic Mass Spectrometry*, Volume 2, Issue 3, 283-298. <https://doi.org/10.1002/oms.1210020307>

sur cette règle pour des composés dont les fragments sont des espèces moléculaires, neutres et ionisées. Ces fragmentations englobaient les coupures « en croix » des cycles à quatre chaînons, les fragmentations de McLafferty, de retro-Diels Alder et la fragmentation retro-ène, c'est-à-dire la plupart des « réarrangements » invoqués pour expliquer les spectres de masse



Henri dans son bureau.

« impact électronique ». Cette généralisation de la règle de Stevenson a conduit à étendre sa dénomination, elle est ainsi devenue la « règle de Stevenson-Audier ».

En 1977, Henri aura la possibilité d'utiliser une source à ionisation chimique (IC) sur l'un des spectromètres de masse de l'Institut de chimie des substances naturelles de Gif-sur-Yvette. Il entreprend alors une série d'études sur des molécules simples (aldéhydes, cétones, esters, oxiranes, oxétanes, alcools, éthers, composés aromatiques...) afin de comprendre les mécanismes de formation et de fragmentation des espèces protonées. Henri a ainsi mis en évidence plusieurs types de réarrangements des molécules protonées, en particulier des processus impliquant des migrations d'hydrogène ou de groupes alkyles et aryles.

Durant la même période, à l'étranger, commençait à se développer la spectrométrie de masse tandem, tout d'abord sur des appareils à secteurs, puis sur des systèmes quadripolaires. En 1980, le Laboratoire de synthèse organique de l'École polytechnique se dote d'un spectromètre tandem à secteurs VG-ZAB-2F (le numéro deux produit par la société Vacuum Generator) à source mixte IE/IC qui, avec sa géométrie B-E, permettait de sélectionner spécifiquement un ion selon son rapport

$m/z$  à l'aide du secteur magnétique B, puis d'étudier ses fragmentations spontanées ou induites par collisions en pilotant le secteur électrique E. Henri passait parfois des soirées entières devant les potentiomètres de contrôle de l'appareil, accumulant sans relâche spectres « MIKE » et « CID-MIKE » d'ions provenant de molécules les plus variées : amines, éthers, acides carboxyliques, esters, aromatiques, furannes... La plupart de ces molécules et leurs variants isotopiques étaient synthétisés au laboratoire, après un large échange de vues, par ses collaborateurs permanents, Arielle Milliet, Jean-Pierre Denhez et Georges Sozzi. De l'importante moisson de résultats, Henri a pu démontrer l'existence de certains réarrangements moléculaires se produisant sur des ions à nombre pair ou impair d'électrons : rétrécissement et agrandissements de cycles, migrations d'hydrogènes et réactions (substitutions, additions, échanges) au sein d'intermédiaires réactionnels particuliers aux ions isolés et dont les concepts émergeaient alors : complexes ion/neutre et ions distoniques.

En 1989, après plusieurs années de prospection, Henri réussit à obtenir le financement d'un spectromètre de masse à résonance cyclotronique ionique de type Bruker CMS 47X. Cet appareil, équipé d'une source IE/IC externe et d'entrées de gaz contrôlées, permettait une approche

qualitative et quantitative des réactions entre un ion et une molécule isolés. Jusqu'en 2002, la présence de cet appareil sera pour Henri l'occasion d'approfondir et de compléter certains travaux antérieurs et d'aborder l'exploration de nouveaux systèmes ion/neutre. Danielle Leblanc et Philippe Mourgues seront les fidèles participants à ces expériences,

épaulés par Jacques Fossey qui réalisera la plupart des calculs de chimie quantique, puis de 1997 à 2002 par Julia Chamot-Rooke.

Parmi les réactions ion-molécule étudiées par Henri durant cette période, il faut citer les déplacements d'alcènes, les substitutions nucléophiles et les échanges d'hydrogènes entre ions oxonium, carbonium ou carbène et petites molécules monofonctionnelles : alcènes, alcools, éthers, benzène. L'exploration de la chimie se déroulant au sein d'adduits protonés (comme par exemple l'élimination d'eau à partir du complexe  $(ROH)_2H^+$ ) ou d'ions solvatés par une ou deux molécules d'eau (catalysant, par exemple, la tautomérisation des cations radicaux céto-énoliques), enfin la découverte de l'étrange réactivité du complexe  $[H_2O, NH_3]^+$  ont constitué les dernières contributions d'Henri à la connaissance des événements qui suivent la rencontre d'un ion et d'une molécule dans l'atmosphère restreinte d'un spectromètre de masse.

Les lignes qui précèdent ne reflètent que l'un des aspects des activités d'Henri-Edouard Audier. En effet, Henri aura été, sa carrière durant, un « syndicaliste-chercheur », politiquement engagé et impliqué dans de nombreuses actions en faveur de la recherche publique. (...)

# Déconneur et militant

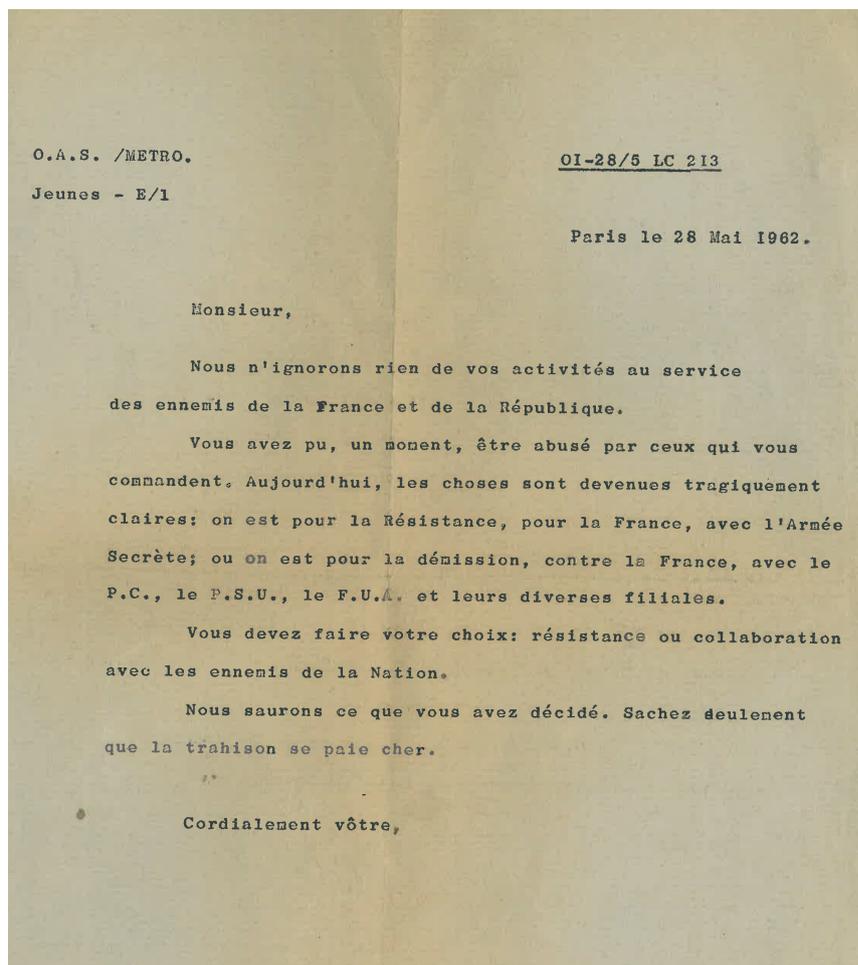
Christian Baudelot, spécialiste de l'éducation et de la sociologie du travail ; professeur émérite de sociologie au département de sciences sociales de l'École normale supérieure (Paris) ; chercheur au Centre Maurice-Halbwachs (CNRS/EHESS/ENS).

A son entrée à l'École normale supérieure de Paris (ENS), Henri avait la réputation justifiée d'un déconneur de première. Canulars en tous genres, éclats de rire permanents, gouaille imparable. Il n'épargnait rien ni personne, sans jamais blesser quiconque. Derniers vestiges d'un potache attardé ? Pas sûr ! La remise en question par le rire et dans l'allégresse de l'ordre établi, de l'esprit de sérieux, des hiérarchies de tous poils, il n'a jamais cessé de la pratiquer au cours de sa vie. Très tôt engagé dans les combats politiques contemporains de notre génération, guerre d'Algérie, du Viet Nam, lutte contre l'OAS, 1968, Cuba, il a toujours milité joyeusement sans jamais se départir de sa liberté de parole et de pensée. C'est sans doute la raison pour laquelle il a toujours préféré le cadre des structures syndicales aux partis et organisations politiques pour participer aux luttes du moment. Adepte d'un militantisme vivant et tolérant, il avait en horreur sectarisme et esprit de sérieux. Sans jamais pourtant rien céder sur l'essentiel.

Je me souviens des grandes manifs contre la guerre d'Algérie. Interdites, elles réclamaient, pour s'y rendre, de grandes précautions, des rendez vous partiels dans des lieux souvent très éloignés de la scène finale, de grands voyages en métro. Au départ, personne ne savait où on allait. On partait de la rue d'Ulm en petits groupes, lesquels s'épaississaient à mesure qu'on en retrouvait d'autres venus d'ailleurs pour converger



Manifestation contre la guerre d'Algérie.



Lettre de menace de l'OAS reçue par Henri Audier en 1962.

par une occupation soudaine de la chaussée, le déroulement des banderoles et les « *FLN vaincra* » jaillis de nos poitrines. De plus en plus réprimées, à mesure qu'on s'approchait du dénouement politique, ces manifs suscitaient souvent quelques appréhensions. Les CRS frappaient fort avec leurs bidules. Henri contribuait, par sa gouaille habituelle et ses plaisanteries, à conjurer l'anxiété. L'OAS menaçant un certain nombre d'intellectuels engagés dans la défense du peuple algérien, nous avons organisé, la nuit, des gardes dans leurs escaliers. Recruteur actif et déterminé, Henri n'était jamais le dernier à y participer.

Je me souviens d'Henri à Cuba en 1970, l'année de la *gran Zafra*<sup>1</sup>. Cet été là, le *Comité de coopération scientifique franco cubain*, fondé par le mathématicien Didier Dacunha Castelle, avait mobilisé, à La Havane, un grand nombre de chercheurs de toutes disciplines. L'objectif était de former des scientifiques cubains de bon niveau dans à peu près tous les domaines. Très actif, ce comité a organisé des Écoles, des séjours longue durée de collègues ainsi que des accords officiels touchant en France l'INRA puis le CNRS. Jusqu'à trois cents universitaires ont séjourné à Cuba dans ce cadre pour des durées diverses de 1968 à 1975. L'élan révolutionnaire, le rhum et le climat aidant, nous étions tous gonflés à bloc et d'excellente humeur. Henri y avait déjà passé une partie de l'été précédent. Nous avons notamment surmonté dans la joie, avec Siné et Wolinski, les aléas d'une traversée de l'Atlantique mouvementée, notre avion de



Fidel Castro, en 1970, à la veille de la grande récolte de la cannes à sucre.

la *Cubana de aviacion* ayant connu diverses pannes dont la dernière l'avait privé, depuis Gander, de deux moteurs sur quatre. Événements fréquents sur ces vieux appareils d'origine anglaise et parfaitement maîtrisés par des équipages aguerris. La Révolution était en marche et l'univers des possibles, grand ouvert !

Logés sur le front de mer dans le somptueux décor de l'*Hotel Nacional*, nous partagions nos repas le soir et discussions de tout ce que nous avons fait, appris, vu, entendu au cours de la journée. Les conversations allaient bon train. En marge des cours, nous avons arpenté la Havane, découvert des plantations de canne à sucre et de café, observé, des fenêtres de notre hôtel qui donnaient sur l'entrée du port, l'incessante rotation des cargos soviétiques apportant chaque jour les biens nécessaires à la vie et à la survie de l'île. Nous avons assisté, en bonne place, au grand discours de la *gran Zafra* de Fidel Castro, sur la place de la Révolution remplie à ras bord d'une foule enthousiaste, qui devait atteindre les dix millions de tonnes de canne à sucre. Il a duré cinq heures ! Expérience inoubliable.

Tout était à inventer et, en particulier, nos cours avec des étudiants. Henri a très vite transformé en atout pédagogique majeur les difficultés initiales de communication avec ses nouveaux étudiants qui ne parlaient ni français, ni anglais, lui-même ne maîtrisant que des rudiments d'espagnol. L'élaboration collective d'une *lingua nova* située à équidistance de l'espagnol, de l'anglais et du français, avec tous les fous rires provoqués par les malentendus, les mauvaises prononciations, les faux amis, etc... a contribué à mettre très vite le chimiste français de plain pied avec ses étudiants cubains, à instaurer d'emblée un climat de confiance et d'humour très bénéfique à la transmission des savoirs. Chaque cours ressemblait ainsi à un vol de la *Cubana de aviacion*, une aventure intellectuelle dont ni le déroulement, ni les étapes, n'étaient vraiment prévisibles, mais qui parvenait toujours, *in fine*, à atteindre l'objectif visé, enrichi de tous les détours et incidents de parcours. Il en était fier et ravi.

<sup>1</sup> L'objectif d'une récolte de dix millions de tonnes de sucre pour l'année 1970 avait été fixé par le gouvernement cubain ; dès août 1968, 350 000 « travailleurs », étudiants, soldats et paysans étaient mobilisés dans le secteur agricole pour l'atteindre. Le film de Chris Marker, *La bataille des 10 millions* (1970) porte sur l'échec de la *gran zafra*, qui signifia une dépendance accrue à l'Union soviétique.

# Les enjeux de la politique de recherche selon Henri-Edouard Audier en 1983

En mai 1981, la gauche arrivait au pouvoir. Dès juillet de la même année, le ministère de la Recherche et de la Technologie organisait un colloque national qui débouchait sur la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique promulguée le 15 juillet 1982 (loi 82-610). Cette loi créait les établissements publics à caractère scientifique et technologique ou EPST (CNRS, INSERM...). Le décret 83-1260, publié le 30 décembre 1983, accordait le statut de fonctionnaire aux personnels des EPST. Henri Audier a largement participé à tous ces débats et aux négociations. Il a particulièrement milité pour la reconnaissance du métier de chercheur. Ce qui fut fait avec la titularisation.

En mars 1983, Mitterrand abandonnait la politique du programme commun et instaurait une politique de rigueur avec Laurent Fabius qui remplace Pierre Mauroy comme premier ministre.

L'article d'Henri reproduit ici a été écrit dans ce contexte. Une première version fut publiée dès décembre 1983 dans le Bulletin d'information avant le congrès. Le texte fut repris dans la première VRS 245 post-congrès de février 1984, sous le titre « Désengagement du CNRS dans les sciences de la vie ».

Henri fait ici le tour des principaux aspects de la politique scientifique du pays en partant de l'accord CNRS-INSERM et de la question de l'aménagement du territoire dans les sciences de la vie. Il s'y demande si ce qui se passe dans ces sciences est « *Un banc d'essai pour d'autres secteurs ?* ». Cela lui permettait d'aborder en détail les orientations de la politique scientifique, l'organisation des interactions entre organismes de recherche, la question universitaire et surtout de lancer des propositions, souci qui a toujours guidé son action. En toile de fond est constamment défendu le rôle du Comité national et celui de ses membres.

Jacques Fossey

## DES RESTRUCTURATIONS SOUHAITABLES

La loi d'orientation et de programmation de la recherche préconise, à juste titre, une restructuration et un décloisonnement du système de recherche. Il est en particulier prévu une concertation entre les différents secteurs et organismes de recherche, qui tout en préservant la spécificité de chacun, doit permettre une meilleure exploitation des moyens et des résultats et offrir aux personnels la possibilité de changer d'organisme ou de secteur sans être pénalisés. Dans le secteur des sciences de la vie, cette restructuration a conduit à des accords entre le CNRS d'une part

et d'autre part l'INSERM, l'INRA, l'ORSTOM<sup>1</sup>, le CNEXO<sup>2</sup> et l'Institut Pasteur.

Ayant toujours souhaité le décloisonnement des organismes et des disciplines, la mise en œuvre de collaborations ou la rationalisation de l'implantation des appareillages lourds, le SNCS approuve cette orientation. Il tient en même temps à émettre des réserves sérieuses sur la façon dont sont prises certaines déci-

sions, des craintes quant à la mise en place de l'accord CNRS-INSERM et son opposition à l'accord CNRS-Université tel qu'il se dessine et est mis en œuvre avant même d'exister.

### Des méthodes trop souvent technocratiques

Sans revenir ici sur des problèmes fondamentaux du secteur des sciences de la vie au CNRS – le schéma directeur notamment – il faut souligner qu'une politique de décloisonnement, d'ouverture et de coopération n'a d'efficacité que si les personnels et les instances élues y sont pleinement associées. Or, force est de constater que rares sont ceux qui savent comment est utilisé le financement

<sup>1</sup> L'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, l'ORSTOM, est aujourd'hui remplacé par l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

<sup>2</sup> Par le décret du 5 juin 1984, le Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO) et l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes (ISTPM) ont fusionné dans un organisme unique, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, IFREMER.

### La tendance bulgare

En décembre 1983 eut lieu, à Bordeaux, le congrès du SNCS où fut abordée la question de l'affiliation du SNCS (cf. p34). En effet, une partie de la direction nationale du syndicat souhaitait que le SNCS quitte la Fédération de l'éducation nationale (FEN) pour rejoindre la CGT, tandis qu'un ensemble de syndiqués, dont Henri, y était opposé. Les pro-cégétistes du SNCS furent battus et une nouvelle équipe conduite par Marc Ollivier comme secrétaire général fut mise en place. Dans cette équipe, Henri eut un rôle déterminant.

ministériel du Programme mobilisateur « biotechnologies ». S'agissant des Programmes interdisciplinaires (P.I.R.), il est certain que des progrès ont été réalisés à cette session dans certaines sections du Comité national (CN) où un rapport a été fait, et il est positif que des actions réellement interdisciplinaires voient le jour mais il est scandaleux qu'un accord CNRS-Roussel Uclaf ait été décidé sans avis des sections scientifiques ou des comités de département concernés (sciences de la vie et chimie). Au sujet des accords entre le CNRS et différents organismes de recherche, de grandes disparités existent dans leur contenu et dans la méthode selon laquelle a été élaboré chacun d'eux. Ainsi, les commissions spécialisées de l'INSERM ont été consultées sur l'accord CNRS-INSERM et chaque laboratoire concerné a été examiné en commission. Mais cette procédure est trop rare. Quant au contenu, si l'accord avec l'INRA prévoit une évaluation par le Comité national, il n'en est pas de même pour d'autres organismes. Il apparaît regrettable, s'agissant d'accords influant sur la politique scientifique, que ni le Conseil scientifique du CNRS ni le comité de département n'en ait discuté et que seul le Conseil d'administration – qui aurait dû se prononcer nanti d'avis scientifiques – ait eut à émettre un avis.

### L'accord CNRS-INSERM : une volonté louable de clarification

L'accord CNRS-INSERM vise à répartir entre les deux organismes les unités « mixtes » dépendant des deux à la fois tout en créant les bases concrètes de collaboration. Cette clarification était nécessaire pour deux raisons :

- il est normal qu'existe une transparence dans les affectations budgétaires et les crédits par chercheurs pour chaque formation ;
- il est logique que le CNRS, comme l'INSERM, veuillent faire une politique scientifique et donc avoir leurs formations en « propre ».

Si cet accord a posé certains problèmes (au-delà du choix des commissions sur la répartition des formations), c'est du fait de la disparité du financement par chercheur au CNRS et à l'INSERM. Même si des solutions transitoires ont été proposées, les unités mixtes affectées au CNRS craignent de voir baisser, à terme, leurs crédits. Le CNRS a donc des responsabilités importantes à leur égard qu'il doit assumer et nous agirons pour qu'il en soit ainsi.

### Le désengagement du CNRS de certaines villes : un plan inacceptable

Entre le CNRS et le ministère de l'Éducation nationale, un plan a été négocié visant à « rendre » à l'université les équipes associées (en science de la vie) existant dans certaines villes : Dijon, Besançon, Perpignan, Tours, Reims, Pau, Amiens, Angers et, semble-t-il, Poitiers. Par contre, le CNRS serait renforcé à Lille et Rennes pour la biologie et Caen pour la médecine.

Tout d'abord, la méthode utilisée n'est pas tolérable : ce plan a été rendu public à une réunion de Présidents d'université et commence à être mis en œuvre alors que ni le comité de département ni les sections

du C.N n'en avaient discuté, que les intéressés n'avaient pas été consultés. Quant aux syndicats du CNRS et de l'université, ils n'ont même pas été informés. Sur le contenu, ce plan a pour conséquence de mettre en cause l'existence de formations ayant reçu l'avis favorable des instances scientifiques. Il conduit à priver le CNRS de compétences réelles dans certaines disciplines. De plus, en éliminant le CNRS de toute une série de villes, ce plan lui interdit de remplir l'une de ses missions : l'articulation entre une politique nationale et une politique régionale de recherche. Ce plan prive, par ailleurs, de nombreuses universités moyennes d'une recherche de qualité mettant ainsi en cause le lien enseignement-recherche. Enfin, problème spécifique pour les sciences de la vie, ce plan renforce les tendances réductionnistes existantes. Il affaiblit encore des disciplines indispensables à un développement de la recherche en sciences de la vie, qui permette la confrontation entre approches moléculaires avec l'étude au niveau des organismes vivants et, au-delà, des populations.

### RÉPONDRE, APRÈS CONCERTATION, À DES PROBLÈMES RÉELS

Il reste que ce plan est une réponse inacceptable, technocratique et partielle à un certain nombre de problèmes réels que nous ne pouvons ignorer, comme la disparité des financements entre le CNRS et l'INSERM (qui est à l'origine du « désengagement » afin d'accroître les crédits par chercheur), même si elle est moins grande qu'on ne le dit parfois, du fait du taux important de financement contractuel au CNRS. Bien que le budget des sciences de la vie au CNRS se soit accru de 53 % entre 1981 et 1984 (en francs constants), le retard accumulé en douze ans de récession était tel que les crédits par chercheur demeurent insuffisants ; de ce fait, le CNRS n'a pas les moyens d'assurer pleinement une politique

scientifique d'ensemble et ses nouvelles missions :

- nécessité de relancer la recherche universitaire – à laquelle s'est partiellement substitué le CNRS au cours des dix dernières années du fait de la politique des gouvernements précédents – et d'utiliser au mieux son considérable potentiel humain ;
- nécessité de réorganisation dans certains secteurs et d'ouverture du CNRS vers d'autres organismes ou vers de nouveaux problèmes.

### Les lignes directrices de notre action

Pour nous, toute solution conduisant à davantage d'efficacité pour la recherche nécessitait notamment :

- qu'elle ne s'effectue pas à moyens constants et que la progression des crédits prévus dans la loi d'orientation et de programmation de la recherche (LOP) soit respectée ;
- qu'avant tout, des critères de valeur scientifique ou de thème en fonction de la politique proposée par les diverses instances soient pris en compte pour l'association au CNRS ;
- que le comité national garde et développe son rôle de conjoncture et de coordination des recherches ;
- que la recherche universitaire soit dotée d'une instance démocratique d'évaluation qui permette l'affectation des financements et le contrôle *a posteriori* de leur utilisation ; qu'elle ait enfin les moyens financiers d'accomplir ses missions, notamment le lien enseignement-recherche ;
- que des structures souples – fédérations, groupes de recherche (Groupe de recherches coordonnées, GRECO ; Recherches coopératives sur programme, RCP ; etc) – permettent d'assurer un lien entre les formations du CNRS et de l'INSERM avec les équipes universitaires non associées.

### Le plan de désengagement doit être abandonné

A Dijon, Perpignan, Poitiers, Tours, Besançon etc., les intéressés et les

sections locales du SNCS ont agi, pour s'opposer au « plan de désengagement ». Cette intervention des personnels doit être développée partout. Il convient d'assurer un large soutien :

- au niveau régional : tracts, interventions auprès des députés, des conseils régionaux, etc. ;
- au niveau des disciplines : certes, dans de nombreuses sections du Comité national, les élus ont dénoncé ce plan. Mais les comités de liaison, plus directement impliqués pourraient, par exemple, diffuser une lettre ouverte au Directeur général à tous les chercheurs de la discipline ;
- au niveau national, le BN est intervenu par deux fois auprès de la Direction ; les membres SNCS du Conseil de département (où un débat très houleux a eu lieu) ont défendu les principes de l'association au CNRS sur la seule base scientifique ; enfin, nos élus sont intervenus avec force au Conseil scientifique.

### Proposer les regroupements, restructurations ou coopération nécessaires

Nous ne pouvons, bien sûr, nous en tenir à une position purement défensive « contre » le plan ni à une position attendant que des réformes au sommet règlent les problèmes. Les conventions cadres inter-organismes, les structures régionales, les accords avec le ministère de l'Éducation nationale créent des cadres juridiques qui devraient permettre de clarifier les relations entre les établissements. C'est l'occasion pour proposer des réorganisations tendant à une meilleure utilisation des moyens, un décloisonnement entre disciplines et une ouverture plus grande sur d'autres secteurs. Il convient donc de débattre dans les laboratoires, les conseils de laboratoire, les conseils d'université etc. afin que des propositions émanant « de la base » puissent être prises en compte instamment par les sections scientifiques du CNRS et

de l'INSERM. Cette réflexion ne devrait pas se limiter aux formations universitaires associées mais à l'ensemble du dispositif du secteur. Ce pourrait notamment être l'occasion d'obtenir une réorganisation positive (démocratisation et transparence par rapport au comité national) des grosses formations dont la restructuration est discutée.

### Intervenir pour un accroissement des moyens et une utilisation plus rationnelle des financements

On peut également s'interroger sur l'utilisation des financements actuels. S'agissant du CNRS – et contrairement à l'INSERM –, le taux de financement contractuel est excessif compte tenu du nombre d'Actions thématiques programmées (ATP) et de Programmes interdisciplinaires de recherche (PIR) dont les activités ne sont souvent que faiblement en relation avec les instances scientifiques. Ce d'autant que dans ce secteur, le programme mobilisateur Biotechnologie et certains financements ministériels amplifient le phénomène.

Si les efforts de clarification budgétaire, *via* l'accord CNRS-INSERM par exemple, sont réels, trop de disparités existent encore.

Il apparaît également – et pour les mêmes raisons – que la croissance 1981-1984 a été très inégalement répartie : les formations de psychologie, écologie ou biologie animale, fussent-elles de valeur incontestée, n'en ont profité que faiblement.

Au moment où s'ouvre la session de printemps des instances scientifiques et où une session de conjoncture se prépare au CNRS, il appartient à chaque militant d'encourager les chercheurs à débattre et à proposer.

H.E. Audier, membre du B.N  
Février 1984.

# Le SNCS, éléments d'histoire, 1956-1996

Cet interview d'Henri Édouard Audier est parue dans l'ouvrage intitulé *Le SNCS éléments d'histoire 1956-1996* édité par le Syndicat national des chercheurs scientifiques, comme supplément spécial de la *VRS*, mai 2000. Il est repris ici dans son intégralité.

**Durant de nombreuses années, tu as fait partie des instances dirigeantes du SNCS. Peux-tu résumer les grandes étapes du syndicat ?**

## Les débuts (1962-1968)

Je suis entré au syndicat en 1962. Je venais de l'UNEF, qui regroupait cent mille syndiqués pour deux cent mille étudiants et qui avait joué un rôle important contre la guerre d'Algérie. J'en étais responsable pour Paris et comme tel, j'organisais les actions étudiantes ou, avec les syndicats ouvriers, les grandes manifestations de l'époque. Arrivant au SNCS, j'ai eu l'impression alors de tomber dans quelque chose de complètement corporatiste. Il y avait une très forte opposition entre les enseignants et les chercheurs : la scission entre les deux syndicats, le SNCS et le SNESUP, datait de 1956 et le statut chercheur n'avait que trois ans. On avait donc, au SNCS, des gens dont la motivation était principalement anti-enseignement supérieur et, en même temps, il y avait une volonté, sous l'impulsion du secrétaire général Dominique Lahalle, de poser les problèmes de la recherche plus largement, à mon goût d'une manière trop technocratique, mais qui avait au moins l'avantage d'exister. Ce fut une période de très forte croissance de tous les secteurs de la recherche publique (+15 % par an en postes et crédits), du renforcement du rôle du CNRS par la mise en œuvre des « équipes associées à l'université », de création d'organismes (INSERM, CNES, IRIA, etc.). Déjà, à cette époque, le SNCS a commencé à faire découler les problèmes corpora-

tistes d'une conception de la recherche en tant qu'activité sociale (ce fut d'ailleurs une attitude constante et originale du SNCS). Dès cette époque était posée la spécificité du corps des chercheurs et de son rôle dans la recherche, avec la volonté d'obtenir, dans tous les domaines, l'égalité avec l'enseignement supérieur. La syndicalisation (40 à 50 % des chercheurs) était très forte du fait notamment que le SNCS était pratiquement syndicat unique.

## « La période révolutionnaire » (1968-1973)

Le premier grand virage fut en mai 1968 où les tendances furent créées et où la tendance 1, appelée « révolutionnaire », alliée à une ou deux autres, a pris la direction du syndicat. J'étais minoritaire dans les divers bureaux nationaux (BN) auxquels j'ai été élu, y représentant la tendance 3 appelée « syndicale et unitaire », qui s'appuyait, à mon sens, sur une conception plus large et plus unitaire du syndicalisme. Il y eut incontestablement, vu avec le recul, des erreurs importantes faites par cette direction du SNCS, qui a totalement sous-estimé la grande crise de la recherche qui s'annonçait, puisque 1968-1970 correspondait à la fin de progression de la recherche et au début de la forte récession qu'il y eut dans les années 1970-1980. A l'inverse, au nom des problèmes importants comme le budget et la politique du gouvernement de droite, notre tendance 3 a voulu totalement ignorer le vécu des chercheurs dans les laboratoires ou les problèmes de démocratie dans la recherche.

Dans cette période (qui se termine vers 1973-1974 avec la victoire de la tendance 3), les tendances ont joué un rôle négatif car, si une synthèse était envisageable en marginalisant les fanatiques d'un bord et de l'autre, elle a été impossible dans la mesure où chacune des tendances était emportée par ses extrémistes qui utilisaient le syndicat pour leur groupe ou pour leur parti politique. Cela n'a été possible que beaucoup plus tard, plus de dix ans après. Ces batailles ont considérablement affaibli le SNCS.

## Sur la défensive (1973-1981)

De 1972 à 1981, le SNCS a été placé en position totalement défensive. C'était une période de récession importante de la recherche, dramatique dans les universités dont on subissait les contrecoups pour les équipes associées et par l'absence de recrutement des enseignants. Ce fut une époque très, très, dure et constamment nous devions répondre à des offensives contre nous et contre la recherche. Ces offensives se manifestaient, déjà, par une prise en main beaucoup plus nette par les directions ou le ministère, par le blocage des carrières qui menaçait de licenciement des centaines d'« attachés de recherche » (CR2 aujourd'hui). Ceux-ci étaient licenciés s'ils ne passaient pas « chargés » (CR1) au bout de huit ans. Et mathématiquement, il n'y avait pas assez de postes de CR1. Cette bataille a été gagnée.

De même, dans les années 1970, les laboratoires se sont peuplés de milliers de hors-statut à situation pré-

caire, pouvant être licenciés du jour au lendemain. Ils étaient sans couverture sociale, payés à deux ou trois sur le montant d'une bourse. C'était la jungle. Je me suis occupé cinq ans de ce problème pour le BN. Nous avons d'abord obtenu le passage de ces CDD en CDI, puis les garanties sociales, puis l'alignement sur les grilles ingénieur-technicien et chercheur du CNRS et, enfin, leur intégration. La tentative de doubler le statut par des hors-statuts avait échoué.

Ensuite vint la campagne « la recherche a déçu, la recherche doit servir à quelque chose etc. » qui a eu comme résultat, selon le plan Aigrain, de « faire piloter la recherche par l'aval » c'est à dire par l'industrie. Sous cet aspect, l'événement significatif fut l'accord avorté CNRS/Rhône-Poulenc, sur lequel je reviendrai. Durant cette période, les organismes ont résisté et, on peut le dire, gagné car, dès 1979, des créations significatives de postes avaient lieu. Mais le front s'est effondré dans l'université qui a été la grande victime. Il en a résulté une inversion du poids de chacune de ces composantes. Les luttes dures mais gagnées sur les licenciements massifs et les hors-statuts ont renforcé la notion de métier de chercheur. Ce furent des luttes très importantes, menées de façon forte et souvent défensive, mais qui ne purent déboucher que du fait d'un changement de stratégie du SNCS.

### Du « contre » vers le « pour »

Je situerais le deuxième virage, du point de la vie interne du SNCS, avant l'arrivée de la gauche au pouvoir, c'est à dire à cette période de la fin des années 1970. Il y avait d'abord nécessité de sortir du cadre étroit des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) pour assurer efficacement leur défense ; nous diffusions une première brochure importante « *La recherche malade du capitalisme* » où nous critiquions l'ensemble des

aspects de la politique libérale de droite allant de l'abandon de la filière nucléaire française à la crise de la recherche publique.

Par ailleurs, face à l'ampleur de l'offensive, il fallait élargir le rapport de force et sortir de notre ghetto ; on sentait qu'il fallait rapprocher, d'un côté, les responsables scientifiques et, de l'autre, les syndicats, deux mondes qui ne communiquaient que peu ou pas. C'est pourquoi, avec quelques amis, nous lancions le premier appel intitulé « *La recherche, de l'austérité à la récession* » qui a été signé par des milliers de scientifiques dont trente présidents de sections du comité national et des présidents d'université ; il a été publié en première page de nombreux journaux (*Le Monde*, *Le Figaro* et bien d'autres). C'était la première grande manifestation où des membres du syndicat se sont adressés aux scientifiques sans vouloir parler « en leur nom » mais « avec eux ». Cela a représenté une évolution importante et un virage capital.

Enfin, cette période 1975-1980 coïncidait avec la montée électorale de la gauche. Le SNCS a compris la nécessité de faire un ensemble cohérent de propositions pour mieux se battre et élargir son audience dans l'immédiat, mais aussi pour donner le contenu souhaitable au programme d'une gauche qui allait gagner un jour.

Donc, quand est sorti le plan Aigrain<sup>1</sup>, au lieu de répondre simplement « non » à ce pilotage par l'aval et de demander « *le retrait du plan* » (mot d'ordre que l'on met en avant uniquement quand on n'a rien à dire ou à proposer), nous éditons et diffusons un texte intitulé « *Pour la recherche, son utilité culturelle sociale et économique* ». Ce texte était très significatif puisqu'il commençait par *Pour*. Nous y affirmions, en résumé,

<sup>1</sup> Du 6 avril 1978 au 22 mai 1981, Pierre Aigrain a été secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la recherche dans le gouvernement de Raymond Barre, sous la présidence de Giscard d'Estaing.

que le CNRS doit avoir, pour rôle dominant, le développement des connaissances mais qu'il doit être aussi en interaction avec la société. Nous estimions qu'il doit y avoir des relations entre recherche publique et industrie, mais que cela suppose que l'industrie développe ses propres secteurs de recherche et qu'on établisse des relations à égalité de droits et de devoirs entre secteurs public et privé. Nous demandions la titularisation afin, notamment, de développer les échanges réciproques entre chercheurs et enseignants-chercheurs ainsi qu'un salaire pour les thésards.

### La gauche au pouvoir en 1981 et l'épisode de la « tendance bulgare »

La prise du pouvoir par la gauche en 1981 a eu un rôle décisif dans le redémarrage de la recherche et il y eut beaucoup d'aspects très positifs : le colloque national sur la recherche (pour lequel nos militants étaient prêts), la loi de programmation, la titularisation des personnels, la création de vraies allocations de recherche, la croissance des crédits, celle de l'emploi etc... Le fait qu'on était globalement content ne signifiait pas que l'on était toujours content. D'autres contradictions se sont développées alors, recoupant tous les partis, toutes les tendances, posant le problème de fond « qu'est-ce qu'un syndicat ? Quel doit être le rôle d'un syndicat ? ».

Là est située une crise grave du SNCS : un groupe de militants (Malzieu, Gruselle et Pierre, passés depuis à l'USCA-CGT) a pris le contrôle du syndicat. Ils se situaient dans une mouvance dure du PCF (et non représentatifs des militants de ce parti) ; nous les appelions alors « *la tendance bulgare* » par référence au caractère particulièrement sectaire du feu PC bulgare. Cette fraction de militants avait créé un « secrétariat » à quatre qu'ils contrôlaient et qui a induit un fonctionnement en



© CNRS Photothèque - Fonds historique

Jean-Pierre Chevènement, ministre de la Recherche et de la Technologie, à l'occasion de la remise de la double médaille d'or au chimiste Jean-Marie Lehn et à l'archéologue Jean Pierre Martin en 1981.

cercles concentriques : le secrétariat, puis le BN, la tendance, la commission administrative (CA), le syndicat etc. et la pratique du centralisme démocratique à tous les niveaux permettait à une toute petite minorité, tous, de fait, permanents syndicaux, de tenir tout un syndicat. C'était un fonctionnement totalement antidémocratique ; un microcosme intéressant de fonctionnement stalinien. La crise vint du fait que je pensais qu'il fallait, très tôt, affirmer l'opinion du syndicat dès qu'il y avait désaccord ; c'était notre rôle et le fait d'avoir un gouvernement de gauche ne devait pas nous mettre à la remorque de celui-ci ; et ce, bien sûr, sans pour autant hurler avec les loups. Je me suis fait traiter d'irresponsable et de provocateur car le PC était au gouvernement. Inversement, quand le PC a quitté le gouvernement, il fallait systématiquement critiquer le pouvoir socialiste. Je fus éliminé du BN et de la CA, et content de l'être : j'avais les mains libres et le temps de préparer tranquillement le futur congrès de Bordeaux. Lors de celui-ci, un « amendement » fut proposé au vote et fut victorieux. Alors, ce quarteron disparut du paysage et je retournais

au BN. Depuis, quinze ans ont passé et il n'y a plus de problème de démocratie dans le syndicat.

#### « Une attaque sans précédent » (1986-1997)

Depuis près de quarante ans que je suis au SNCS, je pense que très rares ont été les années où je n'ai pas entendu plusieurs fois la phrase « c'est une attaque sans précédent » et généralement par des gens pour lesquels les batailles sont seulement objet de rhétorique. Souvent, la phrase est accompagnée des *mots-qui-tuent* afin de faire réagir les chercheurs comme des chiens de Pavlov : « démantèlement » et/ou « privatisation », ce qui évite d'analyser, de faire réfléchir et de proposer. Il reste, que même avec précédents, une série récurrente d'attaques importantes ont lieu à partir de 1986 qui marque la fin de l'embellie pour la recherche avec le retour de la droite au pouvoir. Ces crises découlaient de la contradiction qu'il pouvait y avoir entre l'existence d'une recherche publique forte et les idées libérales qui avaient très fortement progressé dans le monde après l'affaiblissement puis l'écroulement du communisme à l'Est de l'Europe.

En 1986, le projet déposé à l'Assemblée par des députés de droite avait l'avantage de la clarté : il s'agissait ni plus, ni moins, de supprimer le CNRS, l'INSERM et l'INRA. Mais les manifs d'étudiants (« un vaquet ça va, Devaquet<sup>2</sup> bonjour les dégâts ») conduisaient la droite à décider qu'il était urgent de ne rien faire d'ampleur si ce n'est d'amputer fortement le budget et de laisser le directeur général du CNRS « déréglementer » ce qu'il pouvait.

En 1993, le raz de marée de la droite ouvrait quatre ans de batailles de tranchée. Le nouveau ministre François Fillon décidait, dès son arrivée en 1993, de réformer tout le système. Estimant le rapport de force politique très favorable, il tenta de s'appuyer sur la masse des scientifiques pour isoler les syndicats : il organisait une « consultation nationale » en nommant, pour ce faire, un comité de pilotage. Face à un « pré-rapport » de ce dernier absolument catastrophique (corps unique, fort affaiblissement des organismes), il est heureux que le SNCS n'ait pas mis au centre de son action des mots d'ordre conservateurs du type « retrait du plan Fillon » et « refus de participer à la consultation » comme certains le proposaient : cela nous aurait voué à l'isolement et à la défaite. Nous avons d'abord largement diffusé nos critiques, nos analyses et nos propositions. Contrairement à ceux qui font des effets de manche à la CA du SNCS mais qui n'ont aucune efficacité pour se confronter dans un débat large (et

<sup>2</sup> Le projet Devaquet, du nom du ministre délégué chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le deuxième gouvernement Chirac, Alain Devaquet, vise à réformer l'université en 1986. « Ce texte prévoyait davantage d'autonomie aux universités, une sélection accrue pour y entrer et l'augmentation des frais d'inscription. Il avait aussitôt été dénoncé par les syndicats lycéens et étudiants car elle mettait en place, selon eux, une université à deux vitesses. Le ministre avait alors dû affronter plusieurs semaines d'importantes manifestations à travers toute la France. Ces rassemblements avaient été marqués par la mort, le 6 décembre 1986, d'un étudiant, Malik Oussekiné, à la suite d'une intervention de la police dans le quartier Latin à Paris. Ce drame avait alors définitivement sonné le glas de cette réforme : M. Devaquet présenta sa démission et, le 8 décembre, le premier ministre Jacques Chirac retirait le projet de loi. » [https://www.lemonde.fr/politique/article/2018/01/21/l-ancien-ministre-alain-devaquet-est-mort\\_5244833\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2018/01/21/l-ancien-ministre-alain-devaquet-est-mort_5244833_823448.html)

qui donc le refusent systématiquement), nous nous sommes battus pied à pied dans les sept réunions régionales thématiques en marquant des points à chaque étape et en rassemblant autour de nos positions. Parallèlement, en accord avec le BN, je lançais « *le Manifeste* » avec d'autres scientifiques, document propositionnel de quatre pages, qui eût un succès considérable par les milliers de signataires et la qualité de ceux-ci. Il paraissait en première page du *Monde* et de plusieurs journaux la veille de la grande messe que Fillon avait minutieusement organisée à La Villette (milieu 1994), concluant la « consultation ». Mais la messe était déjà dite.

Le rapport de force ainsi créé nous permit de résister aux offensives constantes durant trois ans : la réforme Bigot, fin 1994, qui divisait par trois le nombre d'équipes CNRS pour transformer les deux tiers en équipes propres des universités, le conseil interministériel qui créait le comité d'orientation stratégique ou COS (dont Claude Allègre a changé le nom pour celui de CNS) ou la coordination des sciences du vivant ; enfin, la crise financière du CNRS en 1995, avec la spoliation de tous les « avoirs » des laboratoires. Là encore, c'est la combinaison des critiques (notamment « *Chronique d'une mort annoncée* » puis « *gravissime* » envoyés dans tous les labos), manifestations, propositions et appels de scientifiques (« l'appel des directeurs de labos » que je lançais, obtenait la signature de plus de 80 % d'entre eux) qui a permis de limiter considérablement les dégâts. Nous obtenions une rallonge de trois cents millions de francs et le droit de reporter 90 % des crédits non dépensés dans l'année et qui ne pouvaient plus, à l'avenir, être spoliés ; cela était indispensable pour que les labos puissent mener une politique à moyen terme. Heureux de cette victoire arrachée au conseil d'administration du CNRS, j'ai dû entendre pendant trois CA du SNCS qu'il s'agissait d'une défaite puisque

cette procédure allait permettre de supprimer la ligne budgétaire correspondante et donc 90 % des crédits. On peut vérifier aujourd'hui que c'était inepte et partait, une fois de plus, du principe que sortir du *statu quo* est dangereux. Mais ces visionnaires du passé continuent à prévoir l'avenir...

Non, je ne parlerai pas d'Allègre. C'est encore trop tôt et j'attends la fin de l'histoire. Mais là encore, les mêmes clivages sont apparus. Nous sommes restés trop longtemps dans la position statique et défensive de « retrait des décrets » ce qui a délité le rapport de force. Le débat était la seule façon pour nous d'en sortir par le haut. J'ai confiance dans les résultats de ce débat et dans le rapport qu'en feront les parlementaires Jean-Yves Le Déaut et Pierre Cohen<sup>3</sup>. Il reste à savoir ce qu'en fera le ministre et, sous cet aspect, tout est possible. Mais on sera dans un contexte où le débat nous a donné des forces nouvelles dépassant fortement les chercheurs et les syndiqués.

### Quel fut le rôle du SNCS dans le statut des chercheurs et la vie des organismes ?

Quand le syndicat est créé, et je le connais pratiquement depuis sa création, les chercheurs étaient un petit corps. Ils étaient encore considérés comme une annexe de l'université ; à cette période, les enseignants étaient titulaires, les chercheurs contractuels. Ils avaient une carrière dévalorisée par rapport à celle des enseignants. Ils avaient aussi une place très restreinte dans le comité national, lequel était complètement dominé par les universitaires. Enfin, c'était toujours les universitaires qui étaient directeurs de laboratoire. Un chercheur, s'il n'était pas dans

un laboratoire propre, n'avait aucun droit. Si le patron passait sous un camion, il pouvait ne plus avoir accès à ses moyens de travail, il était pratiquement obligé d'arrêter ses travaux et d'aller ailleurs. Le rôle du syndicat a donc été de bâtir, pied à pied, le corps des chercheurs, ses droits et ses devoirs. Bien entendu, cette vision du métier s'inscrivait dans celle des organismes de recherche, le CNRS d'abord puis l'INSERM et l'INRIA créés plus tard, qui supplantaient peu à peu une université souvent dominée par un mandarinat rétrograde empêchant la réforme de structures inadaptées aux évolutions scientifiques. C'était ça, d'abord, le syndicat.

Bien sûr, le premier problème fut de conforter le rôle des organismes et de leurs instances, mais aussi d'établir la place des chercheurs dans celles-ci. Cela a été une très, très longue bataille, et qui revient épisodiquement, que d'avoir un collègue électoral spécifique aux chercheurs. Nous avons aussi conquis, par le nombre d'élus, la parité dans le comité national avec les membres de l'enseignement supérieur.

La bataille pour un bon statut de titulaire était liée à la conception du métier. Ce n'était pas un problème d'obtenir des avantages corporatistes mais d'obtenir la liberté et l'autonomie du chercheur. C'était aussi un facteur d'égalité avec les enseignants. Ceux-ci étaient titulaires, pas les chercheurs. Ce qui créait une dissymétrie dans la position relative des uns et des autres. Cela paraît un faux problème aujourd'hui mais cela était vécu alors comme ça.

Cette titularisation, en 1983, a été le fait d'un très long chemin d'explication et fut précédée de dures batailles défensives tant pour stabiliser les attachés de recherche que pour intégrer les hors-statuts, aligner les chercheurs sur les grilles salariales des universitaires ou débloquer les carrières. Sous cet aspect, les accords

<sup>3</sup> Le rapport Cohen-Le Déaut, *Priorités à la recherche : 60 propositions pour la synergie entre recherche et enseignement supérieur, la mobilité et les échanges, l'évaluation et l'autonomie des jeunes*, est paru en juillet 1999. Il est accessible sur le site de la Documentation française : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/994001450/index.shtml>.

Curien<sup>4</sup>, qui ont environ dix ans, doublaient pendant trois ans les passages de directeurs de recherche 2<sup>e</sup> classe (DR2) et triplaient les passages des DR 1<sup>ère</sup> classe (DR1), pour lesquels le retard sur les carrières universitaires demeure important. Ils ont aussi permis de réduire la durée des premiers échelons de chargé de recherche et de valider les allocations de recherche ou bourses comme années passées au CNRS. Les jeunes chercheurs ont ainsi gagné 25 à 30 % de salaire à l'entrée au CNRS. Ce résultat a été le fait exclusif du SNCS et de ceux qui ont négocié (Robert Descimon et moi-même). Bien qu'aucun mouvement de masse avant ou pendant les négociations ne nous ait appuyé, nous fûmes accueillis fraîchement à la CA et il s'en fallu de peu pour que la CA refuse de signer une avancée considérable. « *Il fallait obtenir le double* » a-t-on entendu de certains mais ils n'ont pas osé aller jusqu'à « *retrait du plan Curien* ». Il reste que, dans le milieu, une grande victoire du seul SNCS a été transformée en défaite. Etonnez-vous après que l'on ait du mal à syndiquer.

Un autre exemple de l'action menée par le SNCS, dans la durée, est le problème des jeunes. Vers 1975, ce problème s'est posé de façon aiguë. Après analyse de la situation, nous sommes arrivés à la conclusion que les thésards n'étaient plus simplement des étudiants mais qu'ils avaient aussi un aspect productif. Nous étions prudents et nous revendiquions pour eux un « salaire » égal au SMIC. On passait alors pour des utopistes. Il a fallu l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 pour l'obtenir. Il est capital d'avoir un regard rétrospectif sur l'importance de la mise en place des allocations de recherche qui donnent un statut de

<sup>4</sup> En 1966, le physicien et cristallographe Hubert Curien est nommé directeur du département de physique au CNRS dont il devient directeur général de 1969 à 1973. Il sera ministre de la Recherche et de la Technologie, un ministère de plein exercice. Il sera nommé à nouveau ministre dans les gouvernements Rocard, Cresson et Bérégovoy de 1988 à 1993.

salarié et permettent de cotiser pour la retraite et, éventuellement, de percevoir une allocation chômage.

En résumé, depuis 1960, on a donc conquis la parité statutaire et l'équivalence scientifique des grades avec l'enseignement supérieur a été reconvenue. Ceci a du reste considérablement amélioré les relations entre les deux corps. Sous cet aspect, nous avons été trop défensifs sur le problème de la mobilité ou les échanges entre universitaires, ingénieurs et chercheurs. Trop longtemps aussi, nous avons considéré que les organismes et les instances (dans lesquels nos relations avec les universitaires faisant de la recherche étaient souvent très bonnes) étaient un rempart suffisant pour protéger la recherche de la fraction peu productive du mandarinat universitaire. Depuis quelques années, les choses évoluent avec la forte demande des chercheurs de gagner toute leur place dans les instances universitaires, sachant que nous avons toujours défendu la place des universitaires dans les instances de nos organismes. Mais, ça aussi, nous l'obtiendrons !

### Tu as déjà parlé des relations avec l'industrie mais peux-tu apporter quelques précisions à ce sujet ?

Le problème des relations avec l'industrie s'est posé au milieu des années 1970. Durant les années gaullistes, l'industrie française s'est considérablement appuyée sur les crédits et structures d'État pour rattraper son retard en prévision de l'ouverture totale du marché européen ; mais, malgré cela, l'activité de recherche était considérablement sous-développée en France dans de nombreux secteurs.

Dans une période où le CNRS était lui-même en stagnation et l'université en récession, on a voulu faire « piloter » le CNRS par les besoins de l'industrie. L'accord CNRS-Rhône-Poulenc était typique de cette orientation et nous l'avons mis en échec. Ce

n'était pas une vraie coopération avec l'industrie, car celle-ci, touchée par la crise et le choc pétrolier, après les années « glorieuses », diminuait son potentiel de recherche. La politique, alors, était de faire au CNRS toutes les recherches qui intéressaient l'industrie mais que celle-ci ne voulait plus financer. Comme je l'ai dit, nous avons fait aussi des propositions (voir la brochure « *Pour la recherche* ») en proclamant que nous étions pour les coopérations avec l'industrie, à condition que le CNRS garde comme vocation dominante le développement des connaissances. A condition aussi que ces coopérations scientifiques soient sur un pied d'égalité, chacun y mettant des hommes et des moyens. Nous insistions aussi sur la nécessité de développer le secteur industriel. Cette bataille fut plus facile dans la mesure où l'état d'esprit dans le milieu était « *la recherche dans sa tour d'ivoire* » avec toute une idéologie : recherche désintéressée, pure, qu'il ne fallait pas polluer ; pour certains, tout ce qui touchait à l'argent était lié à l'industrie, au grand capital ; pour un peu, on devenait les valets du capitalisme si on passait des contrats.

Ce qui a changé, c'est d'abord qu'après 1981, Chevènement<sup>5</sup> a eu l'intelligence de réunir, lors d'un colloque national, les gens de la recherche industrielle et ceux de la recherche publique ; ces gens se sont rendus compte qu'ils faisaient des travaux assez voisins, qu'ils avaient des intérêts analogues et que des coopérations étaient possibles. Ce fut une période de relance considérable dans l'industrie au travers des nationalisations ; il faut rappeler que celles-ci ont permis de construire de très grands secteurs de recherche, notamment en chimie. Cela a créé des conditions de coopé-

<sup>5</sup> Ministre d'État, ministre de la Recherche et de la Technologie puis de la Recherche et de l'Industrie des deux premiers gouvernements de Pierre Mauroy (1981-1983), il ne participe pas au troisième gouvernement de Pierre Mauroy pour s'opposer au tournant libéral du PS. Ministre de l'Éducation nationale du gouvernement de Laurent Fabius (1984-1986), il lance des mesures telles que la ré-introduction de l'instruction civique et l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat.

rations. Le volume de contrats du CNRS a été pratiquement multiplié par vingt depuis 1981 mais ce, dans un contexte où le potentiel humain du CNRS s'est fortement accru. Maintenant, il y a trop de contrats, tout le monde le dit, même le ministre. Leur développement exagéré, au profit de quelques très grandes sociétés et dans un contexte de faiblesse des crédits publics, fait que la mission de développement des connaissances en prend un coup dans l'aile ; l'État, les organismes et les scientifiques perdent la maîtrise de leur propre potentiel et de la politique scientifique. C'est par ce processus budgétaire et non par des mesures législatives comme la loi sur l'innovation que la « privatisation » s'est mise en place.

Le problème du transfert et de la valorisation des résultats de la recherche, la création de PME de haute technologie, sont des problèmes réels. Toutefois, comme toute bataille menée sur le thème « retrait de... », celle contre « la loi sur l'innovation » a constitué un échec, prévisible, en rase campagne. Le problème n'est pas simple et n'a de solution ni en se limitant à la recherche, ni en se limitant à l'Hexagone. Dans une phase actuelle de concentration et d'imbrication rapide du capitalisme mondial, celui-ci change aussi ses modes de production. Il délocalise ou externalise nombre d'activités. Il liquide ses gros centres de recherche pour s'appuyer sur un réseau de PME innovantes et de laboratoires publics et universitaires. A sa façon, il transpose notre phrase « *la découverte ne se programme pas* » en « *l'innovation ne se programme pas* ». Il y gagne en rapidité, en efficacité et en rentabilité. Il se défait sur des PME, qui encaissent les fluctuations de la conjoncture, d'une partie du coût de la masse salariale accentuant la précarité de l'emploi. Dans ce processus, les garanties sociales ou les modes de vie des gens lui importent peu. Les pays et leurs assemblées élues sont placés en spectateurs. Fallait-il ne rien faire et laisser les sociétés multinationales

pillier nos laboratoires pour utiliser les résultats et créer des emplois dans un pays où les coûts sont moindres ? Ne rentre-t-on pas dans le processus avec une telle loi ? N'aurait-on pas pu se battre pour une alternative au niveau européen ? Je n'ai pas la prétention de donner seul une réponse et je n'ai pas de mot d'ordre simpliste et presse-bouton. Mais, ce que je sais, c'est que le mot d'ordre « *retrait de la loi sur l'innovation* » sans que le SNCS propose d'amendements ou d'amélioration, nous a fait reculer et perdre. Il est encore temps de réfléchir et d'agir.

### Alors qu'est-ce le syndicat pour toi ?

La définition classique : « *un syndicat est une organisation de masse qui, sur la base d'intérêts communs, regroupe ses membres sans considération d'opinion politique, religieuse ou philosophique* ». Cette définition « corporatiste » n'est pas fautive mais ambiguë. Elle peut correspondre à une vision dynamique comme à une conception étroite, dangereuse voire manipulatoire. Étroite car un syndicat n'est pas « apolitique » mais basé sur un certain nombre de valeurs : progrès social, justice, droits de l'homme, utilité sociale, etc. Dangereuse car un corporatisme étroit est une forme de poujadisme qui mène politiquement à tout, y compris et parfois à Le Pen. Manipulatoire car, par la proposition d'objectifs simplistes, irréalistes ou démagogiques, un corporatisme étroit permet toutes les surenchères ; c'est la tactique de quelques groupes paléo-marxistes ou archéo-léninistes, faibles numériquement mais fortement structurés et organisés, qui utilisent l'organisation aux fins de leurs politiques sous couvert de syndicalisme. Un corporatisme étroit peut aussi être réactionnaire quand il joue sur la peur qu'engendre tout changement, utilisant cette peur « *pour accroître le mécontentement* ». Dans cette logique, tout projet de réforme, modification de texte ou rapport d'étude est toujours diabolisé et, *a priori*, combattu.

C'est ainsi que la (n+1)<sup>ème</sup> réforme est dénoncée au nom des bienfaits du *statu quo*, c'est à dire au nom de la n<sup>ème</sup> qui, au temps de sa parution, avait été elle-même combattue au nom de la (n-1)<sup>ème</sup>. Que la République était belle sous l'Empire ! Il faut se souvenir que la tendance au *statu quo* nous a fait nous prononcer dans un premier temps (même si nous avons pu, par la suite, être constructifs) contre la création des équipes associées, contre les formations pluridisciplinaires (les GRECO qui allaient devenir les GDR), contre la création de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, IN2P3 (et contre sa disparition aujourd'hui), contre la création de départements au CNRS, contre la séparation entre physique de base et département Sciences pour l'ingénieur, SPI (puis contre leur réunification) et j'en passe une bonne dizaine. La tendance au maximalisme conduit souvent à transformer des victoires du syndicat en défaites comme je l'ai montré. Ce fut le cas pour les accords Curien et pour le droit de reporter les crédits des labos, pour s'en tenir à deux exemples.

Un syndicat doit défendre, bien sûr, les intérêts de sa profession : les carrières, les salaires et les conditions du métier. Mais dans le cadre d'une vision de l'activité sociale correspondante (dans notre cas la recherche) basée sur les valeurs énoncées plus haut. Son rôle n'est pas d'avoir une attitude passiviste le transformant en gardien vigilant du *statu quo* au nom de prétendus avantages acquis ; il est d'avoir une vue critique sur le fonctionnement de la recherche, de son rôle ou de son mode d'interaction avec les autres secteurs, voire avec les autres pays ; il est d'avoir une analyse prospective de l'évolution de ce secteur et des propositions en conséquence. Ceci n'exclut en rien, mais au contraire aide considérablement, les batailles défensives ou quantitatives à mener quand il y a lieu.

# Henri-Édouard Audier et ses camarades élus par le congrès du SNCS à Bordeaux en 1983

Marc Ollivier, secrétaire général du SNCS de 1983 à 1985, a été témoin du travail de fond mené par Henri-Édouard Audier pour sortir le syndicat de la tutelle du PCF afin de redonner la parole aux syndiqués. Il raconte, par le détail, les enjeux du congrès de Bordeaux en décembre 1983 qui a permis une évolution importante du SNCS vers plus de démocratie.

M'exprimer après le décès d'Henri-Édouard Audier m'oblige, avant tout, à dire la tristesse qui m'a envahie en recevant cette nouvelle, tant j'ai apprécié la qualité humaine de ce camarade et si important est le rôle qu'il a joué au cours de sa vie professionnelle dans l'histoire du SNCS.

On me demande de témoigner principalement des débats qui ont agité le syndicat avant, pendant et après le congrès de Bordeaux de 1983. Il n'est pas facile de les comprendre aujourd'hui tant le contexte politique et les conditions de l'activité syndicale ont changé. Mais je crois pourtant que les enjeux essentiels qui se sont joués lors de ce congrès sont toujours porteurs d'une valeur fondamentale pour fonder et garantir les actions du SNCS : à savoir l'exigence d'un fonctionnement interne démocratique et d'une indépendance absolue du syndicat vis à vis des pouvoirs publics, des intérêts privés et des pressions idéologiques.

Le SNCS était à l'époque membre de la FEN, une fédération où la vie syndicale fonctionnait sur

la base de tendances d'orientations politiques et idéologiques diverses. La tendance « Unité et Action » (U&A) était majoritaire chez les chercheurs comme dans d'autres syndicats de la FEN et sa particularité était de désigner souvent des communistes pour animer cette tendance. Tout marchait bien jusqu'à la fin des années 70, mais entra en crise vers ce moment-là. Citons un témoignage de Gérard Vergnaud pour le comprendre : « *Nous cherchions de tous côtés des alliés pour ne pas diriger seuls la tendance unitaire U&A [...]. C'est ainsi qu'on a fait appel à Michel Gruselle<sup>1</sup>, parce qu'il était socialiste. Et puis, de socialiste, il est devenu communiste, plus raide qu'un passe-lacet, avec un autoritarisme absolument incroyable. [...] À l'intérieur même du BN, les membres de notre tendance se cachaient les uns des autres, c'étaient des manœuvres permanentes et je suis arrivé à la conclusion qu'il fallait chasser Michel Gruselle : il avait adopté une attitude que personne n'avait prévue, ni moi, ni même Henri-Édouard Audier qui, pourtant, avait une connaissance*

*très fine du syndicat, la plus fine de tous probablement. Personne n'a eu une continuité aussi grande dans l'activité syndicale, toujours avec beaucoup de réflexion, avec le souci de l'action syndicale<sup>2</sup> ».*

Audier était donc, depuis longtemps, un militant expérimenté très actif au sein de la direction du SNCS. C'est pourquoi il fut au centre du développement rapide d'une opposition croissante à ce « centralisme démocratique » pratiqué par Michel Gruselle et ses partisans. Au point qu'ils décidèrent de soumettre au vote des syndiqués, en vue du congrès de Bordeaux, une autre motion d'orientation que celle de Gruselle, appelant à l'écartier de ses fonctions de secrétaire général. Dans un syndicat de la FEN, c'était une situation extraordinaire, mais il s'agissait de trouver une solution démocratique à un problème interne de la tendance majoritaire... Soutenue à fond par Audier et d'autres dirigeants (notamment Gérard Vergnaud, Janine Rogalski, Laurent Dianoux,

<sup>1</sup> Élu secrétaire général du SNCS en 1976.

<sup>2</sup> In « Le SNCS, éléments d'histoire 1956-1996 », éd. la VRS en 2000. G.Vergnaud a été Secrétaire général de 1970 à 1972.



Le congrès du SNCS, 1986.

Monique Florenzano, Lucien Bouby, Pierre Vennereau etc...), cette motion critique recueillit la majorité des voix de la tendance U&A et des négociations de couloirs difficiles s'ouvrirent entre les deux sous-tendances pour traduire ce résultat au congrès de Bordeaux.

J'étais syndiqué au SNCS depuis une dizaine d'années, membre de la CA, et j'avais soutenu et voté la motion d'Audier sans pour autant participer à ces négociations au sein du Bureau national. Les deux sous-tendances se mirent d'accord à Bordeaux pour me proposer d'être un candidat de compromis au poste de secrétaire général. Lors d'une réunion de tous les militants de la tendance U&A qui se prolongea tard dans la nuit, j'acceptai leur proposition sous deux conditions : d'abord que la tendance ne présente pas Michel Gruselle et ses adjoints, dont la direction avait été écartée par les syndiqués, à l'élec-

tion du bureau national et, ensuite, que leur groupe y soit cependant représenté exactement en fonction des voix recueillies par leur motion. Après de longues discussions<sup>3</sup>, ces conditions furent acceptées par la tendance U&A et le congrès entérina cette solution, qui fut donc le résultat obtenu par la campagne de mobilisation qu'avaient lancé H.E. Audier, Vergnaud et consorts pour écartier Gruselle de la direction syndicale.

Mais il faut maintenant rappeler que de vraies difficultés surgirent après le congrès de Bordeaux : nouveau secrétaire général, je constatai peu à peu que les dirigeants évincés conservaient le soutien de la direction du PCF et engageaient, contre moi, une lutte d'appareil acharnée avec l'objectif

<sup>3</sup> Je fus alors informé par Gruselle que deux membres du Comité central du PCF étaient venus suivre, dans un hôtel, le déroulement du congrès et me demandaient de les contacter avant de présenter officiellement ma candidature. Je refusai tout contact avec eux, pour être sûr de tenir mon mandat du seul syndicat.

de reprendre le contrôle du syndicat. En particulier, ils avaient constitué un bureau national fantôme qui cherchait à saboter l'action de la direction élue. En fait les dirigeants du PCF cherchaient à imposer leurs hommes à la direction du syndicat et je dus m'opposer à eux au cours de plusieurs réunions au siège de ce parti en m'appuyant sur leur position officielle en la matière (c'est à dire un respect absolu de l'indépendance syndicale...). Il faut souligner que cette tentative d'imposer une direction syndicale soutenue par un parti politique fut mise en échec par la volonté affirmée par les responsables élus à Bordeaux de jouer à fond les règles de la démocratie au sein du SNCS. Henri-Édouard Audier a été, bien sûr, au centre de ces efforts puisqu'il avait été un des acteurs principaux des décisions du congrès. Trois ans après ce congrès historique, Gruselle et ses acolytes constatèrent leur

échec et quittèrent le SNCS. Ils créèrent un autre syndicat de chercheurs au sein de la CGT, l'USCA-CGT, fonctionnant selon leurs principes, dont le SNTRS-CGT n'était pas ravi. Et, quelques temps après, ils durent intégrer le SNTRS, sans doute sur demande des instances supérieures de la CGT dans un souci d'unité.

Comment comprendre ces événements, qui ont marqué le fonctionnement du SNCS avant, pendant et après le congrès de Bordeaux ? Pour ma part, je pense qu'on peut en trouver la cause principale dans la crise qui s'est manifestée à partir de 1978 au sein du PCF lui-même. Jusqu'à cette date, en effet, les communistes qui tenaient une place importante au sein de la tendance majoritaire U&A élue par les congrès du SNCS et des autres syndicats de la FEN étaient en harmonie totale avec les orientations et les pratiques démocratiques de cette tendance. Mais, en 1978, la direction du PCF, sans débat préalable au sein de ce parti, décida de modifier sérieusement ses objectifs politiques : rupture du programme commun de la gauche, adhésion à la dissuasion nucléaire française, appui à l'aventure soviétique en Afghanistan etc... Au sein de nombreuses cellules du parti se manifesta une forte opposition dont les membres n'acceptèrent pas de se laisser manœuvrer sur le terrain syndical. Jamais, par exemple, le SNCS n'accepta de soutenir la stratégie de dissuasion nucléaire, ni la politique de l'URSS en Afghanistan, en Pologne etc... Du coup, les communistes du SNCS qui jugeaient essentielle leur fidélité à la direction du parti se trouvèrent réduits, pour conserver leur influence sur les orientations syndicales, à employer des méthodes autoritaires et bureaucratiques, tandis que ceux qui privilégiaient, avec la majorité des adhérents,

la démocratie syndicale, s'opposèrent à ces méthodes. C'est ainsi que l'épisode du congrès de Bordeaux, grâce aux mobilisations impulsées par H.E. Audier et d'autres militants, dut trancher entre ces contradictions pour rétablir et renforcer la démocratie syndicale dans le fonctionnement du SNCS.

Je termine ce court récit en citant H.E. Audier lui-même à propos de ses convictions sur le rôle d'un syndicat : *« un syndicat doit défendre bien sûr les intérêts de sa profession, carrières, salaires etc... mais dans le cadre d'une vision de l'activité sociale correspondante basée sur les valeurs énoncées plus haut (dans notre cas, la recherche). Son rôle n'est pas d'avoir une attitude passiviste le transformant en gardien vigilant du statu-quo au nom de prétendus avantages acquis. Il est d'avoir une vue critique sur le fonctionnement de la recherche, de son rôle et de son mode d'interaction avec les autres secteurs, voire avec les autres pays. Il est d'avoir une analyse prospective et des propositions en conséquence pour l'évolution de ce secteur<sup>4</sup> ».*

Pour ma part, je crois que la seule force véritable des scientifiques est de faire entendre une parole libre au sein des débats évoqués par Audier. Ils sont parfois confrontés à leur instrumentalisation par les pouvoirs politiques, les groupes d'intérêt privés, les grandes organisations techniques qui tous disposent de moyens considérables pour susciter des prises de position en faveur de leurs objectifs particuliers sous le drapeau « rationnel et objectif » de la science. Dans un tel contexte, rendu encore plus complexe avec le développement des firmes multinationales, l'expansion

mondiale des nouvelles technologies de communication et des réseaux de spéculation financière, les chercheurs doivent pouvoir compter sur l'existence d'un syndicat libre de toute attache partisane. Sur de nombreux problèmes, le SNCS a pu faire entendre leur voix en toute indépendance, justement parce que personne ne pouvait l'accuser d'être le porte-parole d'un mouvement politique d'intérêts économiques privés ou de puissances financières.

J'espère vivement qu'un nombre croissant de chercheurs scientifiques, qu'ils soient titulaires ou contractuels, comprendront l'intérêt vital pour leur avenir que représente un instrument de réflexion, de propositions et d'actions indépendant comme le SNCS et la fédération nationale FSU dont il est membre. Comme le disait Henri-Édouard Audier, il est essentiel de se concerter collectivement pour avoir une vue critique du fonctionnement de la recherche et de son rôle dans l'ensemble du contexte national et mondial afin de défendre nos conditions de travail mais aussi d'élaborer des propositions porteuses d'avenir pour leur évolution en liaison avec l'ensemble du monde du travail dans le monde entier.

Finalement, à l'occasion de ce congrès de 1983, H.E. Audier a provoqué, avec de nombreux autres, un tournant historique et décisif du SNCS vers sa liberté d'action et d'expression. Nous pouvons, tous, l'en remercier.

Marc Ollivier  
(avec mes remerciements à Annie Huet, pour avoir contribué à la rédaction de ce texte par ses remarques et propositions).

<sup>4</sup> In « Le SNCS, éléments d'histoire 1956-1996 », édité par la VRS en 2000.

# *L'engagement d'Henri pour les jeunes chercheurs*

## *Bourse de thèse ou contrat doctoral ?*

Le rôle joué par Henri Edouard Audier dans la « création des allocations de recherche » ministérielles en 1976, qui acte définitivement que les thésards sont des salariés, mérite d'être raconté ici.

Contrairement aux apparences, il n'y a pas équivalence entre bourse de thèse ou contrat doctoral ; et ce n'est pas seulement une question d'appellation. Les doctorants d'aujourd'hui « financés » sont – pour la plupart – des salariés bénéficiant d'un contrat de travail de deux/trois ans. Cela n'a pas toujours été le cas : comme simples « boursiers », leur statut était celui... de simples étudiants. Non seulement ils n'étaient pas couverts par le droit du travail – par exemple, ils ne pouvaient pas prétendre au chômage et, plus généralement, leurs années de thèse n'ouvraient en rien les droits sociaux standards – mais leur position au sein des laboratoires s'en trouvait minorée.

Comme le montre très bien l'Association nationale des docteurs (ANDès), le passage au statut de salarié s'est fait en plusieurs étapes et avec des formes de contrats variées, et ce n'est qu'après un long processus et aussi des phases de conflits qu'on est parvenu à la situation d'aujourd'hui.

Petit rappel : dès 1945, Frédéric Joliot transforme le statut de « boursier » en « attaché de recherche » du CNRS ; bien qu'il ne s'agisse pas encore de contrat, l'objectif est déjà de faire des docteurs de véritables professionnels dès leur recrutement. Et si la réforme de 1958 signe le passage vers les « allocations de recherche », il s'agit de contrats d'un an, renouvelables, mais sans la plupart des caractéristiques du contrat de travail.

S'en sont suivies, bien plus tard, deux évolutions en parallèle : d'une part, en 1972, est créée la « bourse de docteur ingénieur », BDI, mais celle-ci est réservée aux seuls diplômés d'écoles d'ingénieurs et de magistères. D'autre part, est créée en 1976 « l'allocation de recherche » du ministère de la recherche, contrat de travail de droit privé, avec le rectorat comme employeur.

En 1976, l'université connaît la plus longue grève de son histoire, de fin février à fin mai. Elle est une réponse à la publication du 18 janvier 1976 par la nouvelle secrétaire d'État Alice Saunier-Séité – deux jours après sa nomination – d'un arrêté créant de nouvelles filières universitaires. Il y est écrit que ces filières seront reconnues pour les universités qui auront adapté les contenus aux

débouchés professionnels. De plus, le caractère national des diplômés est menacé et la sélection à l'entrée de la quatrième année (année de la maîtrise) envisagée.

Les grèves commencent en région et se généralisent. Les institutions de recherche et les laboratoires sont évidemment partie prenante. A l'issue de la grève, les chercheurs du CNRS, comme les universitaires, se voient retirer des journées de salaire. Et dans leur élan, les autorités retirent aussi des journées aux thésards ! Henri-Edouard Audier s'engouffre dans cette « faute » : on retire des jours de grève aux thésards ? C'est bien la preuve que ce sont des salariés. Lui et Hubert Curien, à l'époque directeur de la Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique (DGRST)



Hubert Curien et Henri-Edouard Audier, en 1990.

négocient alors ce qui deviendra le décret 76-863 du 8 septembre 1976, portant « *création des allocations de recherche* » ministérielles.

Neuf ans plus tard, le contrat – qui était de droit privé – devient contrat de droit public. Avec Hubert Curien – devenu ministre de la Recherche et de la Technologie –, Henri-Edouard Audier parti-

cipe à nouveau, au titre du SNCS, à la négociation du décret 85-402 du 3 avril 1985 relatif aux allocations de recherche. Celles-ci incluent la possibilité d'effectuer une activité d'enseignement, le « monitorat » (1989).

Dans les années 2000, l'employeur devient le rectorat ou l'établissement, et les possibilités d'activités des doctorants s'élargissent.

Le passage au contrat doctoral de 2009 a poursuivi ces évolutions. Il constitue un cadre juridique de référence pour embaucher les doctorants, et permet d'accueillir toutes sortes de bailleurs de fonds (État, collectivités, associations, fondations, Europe, etc.), en garantissant le même contrat de travail pour les doctorants.

## **Docteur Henri-Edouard Audier**

Anciens des mouvements de jeunes chercheurs, nous souhaitons te dire notre tristesse à l'annonce du décès d'Henri. Certains d'entre nous l'ont connu dès le milieu des années 80, d'autres à la fin des années 2000, d'autres enfin ne l'ont pas connu personnellement mais ont travaillé à partir de ses analyses : il a soutenu et accompagné les mouvements de jeunes chercheurs durant près de trente ans, toujours attentif à leur laisser la parole, sans paternalisme. La variété des âges de ceux qui s'associent à ce message confirme, s'il en était besoin, la durée de son engagement constant à leurs côtés.

Nous l'appelions affectueusement DHEA (Docteur Henri-Edouard Audier) car nous avons si souvent été impressionnés par son énergie et son implication pour la valorisation du doctorat, que le nom de cette molécule de jeunesse nous avait semblé particulièrement approprié. Agacé par la précarisation des métiers de la recherche, il rappelait régulièrement, en riant, que des gens comme lui avaient été recrutés en poste permanent au CNRS pour y mener leurs recherches docto-

rales. Il maîtrisait le budget de la recherche et savait en jouer pour en montrer les limites et les risques, notamment pour l'emploi scientifique, dont les pyramides des âges n'avaient aucun secret pour lui. Il ne concevait pas que l'on puisse faire travailler quelqu'un gratuitement, ou avec un salaire de misère. Il avait combattu le travail au noir dans le milieu de la recherche aux côtés de la CJC. Il s'indignait des difficultés administratives et des conditions de travail inférieures souvent réservées aux jeunes chercheurs étrangers. Il souhaitait l'augmentation de la formation par la recherche doctorale, non seulement pour alimenter le milieu académique et enrichir la production scientifique et technologique, mais aussi et surtout pour former

des personnes ayant la culture de l'interrogation scientifique, de la confrontation aux faits, et de l'invention d'interprétations et de méthodes nouvelles. Pour favoriser leur accès à tous types d'emplois et de fonctions dans la société, il défendait la reconnaissance du doctorat dans les entreprises comme par les fonctions publiques.

Il était omniprésent dans les débats, y apportant une vérification des faits sur la base de données toujours bien sourcées, et une distance nécessaire à la capacité de projection. Tout nouveau venu s'étonnait de ce grand monsieur à la démarche nerveuse qui ne tenait pas assis sur son siège pendant une réunion de l'intersyndicale, rue de Solférino, à une conférence ou pendant une négociation rue Descartes, et que tout le monde écoutait : entre deux cigarettes, d'un ton et d'une voix reconnaissables entre tous (un timbre sonore, un phrasé, un rythme de parole un peu haché mais volontiers emphatique, c'était le Malraux de l'ESR !), il ne manquait jamais d'obliger à oublier les idéologies pour en revenir aux faits et à leurs conséquences

Guillaume Bonello (astrophysicien, 43 ans), Bruno Bost (bioinformaticien, 45 ans), Renée Boubour (46 ans), François Briatte (politiste, 33 ans), Bertrand Busson (chimiste, 46 ans), Carole Chapin (32 ans), Sylvain Collonge (39 ans), Stéphane Cordier (mathématicien, 46 ans), Alban Cornillet (44 ans), Estelle Durand (biologiste, 40 ans), Pascal Degiovanni (physicien, 50 ans), Valentin Emiya (informaticien, 37 ans), Cécile Frolet (biologiste, 37 ans), Philippe Gambette (informaticien, 32 ans), Maxime Garcia (bioinformaticien, 34 ans), Fabienne Goldfarb (physicienne, 40 ans), Joël Gombin (politiste, 33 ans), Juliette Guérin (30 ans) Michaël Gutnic (mathématicien, 47 ans), Véronique Hédou (mathématicienne, 46 ans), Stéphane Lavignac (physicien, 46 ans), Nicolas Legrand (biologiste, 40 ans), Joël Marchand (informaticien, 53 ans), Pierre Mayance (politiste, 36 ans), Olivier Mazet (mathématicien, 44 ans), Florent Olivier (39 ans), Claire Poinot (Ecologie, 42 ans), Stéphanie Pommier (biologiste, 39 ans), Fabrice Rouillier (mathématicien, 49 ans), Simon E.B. Thierry (formateur, 32 ans).

sur les personnes. Il revenait toujours à l'humain, aux conditions de vie et de travail pour construire collectivement les connaissances et savoir-faire nécessaires à affronter les enjeux auxquels l'individu et la société sont confrontés. Il aimait ouvrir le champ des pos-

sibles. Henri était le genre de personne qui redonne espoir dans le genre humain.

Chercheur de premier plan, directeur de laboratoire et impliqué dans la gestion nationale de la recherche, militant syndical très

engagé et très productif, féru de culture, c'était un grand monsieur d'une humanité et d'une simplicité exemplaires, que nous sommes heureux et honorés d'avoir pu connaître et côtoyer.

## Décortiquer le budget de la MIREs

Boris Gralak, secrétaire général adjoint du SNCS-FSU

Emploi scientifique, résorption de la précarité des jeunes chercheurs... A la source : le budget de la MIREs.

A l'automne 2012, le changement de majorité et la tenue des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) donnent l'espoir que des changements sont possibles dans l'ESR. De nombreuses problématiques sont mises sur la place publique : précarité des jeunes chercheurs, « mille-feuille » des structures, question de l'existence de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), financement par projets de l'Agence nationale de la recherche (ANR), manque de moyens des laboratoires, politique dite « de l'excellence », gouvernance des universités, scandale du Crédit d'impôt recherche (CIR)...

Les maigres espoirs suscités par tout ce bouillonnement et par les rapports de Vincent Berger et du député Jean-Yves Le Déaut<sup>1</sup>, ont rapidement fait place à une immense déception avec la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche promulguée le 22 juillet 2013 par la ministre de la Recherche Geneviève Fioraso.

A la rentrée de septembre 2013, de nombreux chercheurs et enseignants-chercheurs sont mobilisés sur les conséquences de cette loi, notamment le transfert de l'évaluation de l'AERES au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) et les Communautés d'universités et d'établissements (ComUEs)... Alors que cette séquence sur la réorganisation de l'ESR semble interminable, Henri nous martèle quelle devrait être la revendication prioritaire :

*« Tous ces jeunes chercheurs en situation précaire, c'est inadmissible, c'est la priorité. [...] Il faut dissoudre l'ANR et titulariser tous les jeunes chercheurs en CDD employés par l'ANR en transférant le budget de l'ANR aux organismes de recherche. Il faut un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique avec la création de six mille postes par an pendant dix ans [...]. La clé, c'est le budget de la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREs) ; il faut exiger un budget en augmentation d'au moins un milliard d'euros par an pendant dix ans [...]. Le CIR est un vol de plusieurs milliards d'euros à l'État et aux contribuables, c'est dans le rapport de la Cour des comptes. »*

Le budget de la MIREs, l'emploi scientifique et la

résorption de la précarité des jeunes chercheurs, Henri nous rappelle à chaque occasion que c'est là que se trouve l'essentiel. Le budget de la MIREs est décortiqué chaque année sur son blog ; tout ce qui touche au financement de la recherche y est analysé et le CIR y est régulièrement dénoncé.

En septembre et octobre 2013, le projet de loi de finances 2014 (PLF) et ses annexes – les bleus budgétaires – viennent de paraître. Les budgets des programmes 172 (organismes de recherche) et 150 (universités) sont en baisse de 2 % alors que, conformément au Pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, le CIR est sanctuarisé et simplifié. Henri sait que ce budget est catastrophique et qu'il aura des conséquences dramatiques sur l'emploi scientifique. Il ne cesse de tirer le signal d'alarme.



<sup>1</sup> Mais où sont donc passés les rapports de Vincent Berger et de Jean-Yves Le Déaut ? <http://blog.educprofs.fr/henriaudier/2013/02/24/mais-ou-sont-encore-passes-les-rapports-de-vincent-berger-et-de-jean-yves-le-deaut/>.

Mais fin 2013, une nouvelle problématique a surgi dans la communauté scientifique : les zones à régime restrictif (ZRR) font leur apparition dans les établissements de l'ESR en application de la circulaire du 7 novembre 2012 « *de mise en œuvre du dispositif de protection du potentiel scientifique et technique de la nation* ». Henri est surpris de l'importance prise par cette problématique :

- « *C'est quoi ces ZRR ?* »
- « *Les zones à régime restrictif, c'est soit disant pour protéger le potentiel scientifique et technique, tout le monde ne parle que de cela en ce moment...* »
- « *Mais on a toujours eu ça à Polytechnique ! Cela ne nous a jamais empêché de travailler !* »
- « *Oui, mais il s'agissait des ERR [Etablissement à régime restrictif]. Les ZRR sont plus contraignantes que les ERR, elles concerneraient beaucoup plus de laboratoires, et c'est assez arbitraire car les critères ne sont pas transparents.* »
- « *OK, mais à l'arrivée nous sommes occupés sur des détails, c'est vraiment une perte de temps, l'important c'est le budget et l'emploi scientifique !* »

Pendant ce temps, le nombre de postes de chercheurs CNRS ouverts au concours est passé sous la barre des trois cents – un nombre historiquement bas – et la projection des départs à la retraite des chercheurs laisse présager un

effondrement de ce nombre dans les années suivantes. A partir du printemps 2014, sous l'impulsion du Conseil scientifique du CNRS et de ses élus, toute la communauté scientifique commence à se mobiliser pour l'emploi scientifique. Le Comité national de la recherche scientifique est convoqué en session plénière le 11 juin 2014, et l'association Sciences en Marche est créée.

Le projet de loi de finances 2015 est publié en septembre 2014. Henri reprend de plus belle son analyse du budget de l'ESR et de tous les autres :

- « *Sortir quelque chose de cohérent entre le budget de l'ESR, le pourcentage de R&D [recherche et développement], la fraude fiscale, le CIR... c'est impossible à faire sans critiques extérieures, il faut vérifier s'il n'y a pas d'énormité.* »
- « *Je ne comprends pas, le budget de la MIREs passe de 31 milliards dans le PLF 2014 à moins de 26 dans le PLF 2015 ! Comment c'est possible ?* »
- « *C'est parce qu'il y a des changements de périmètres ; il faut regarder dans les bleus les budgets de chaque mission et surtout de chaque programme. C'était la spécialité de Valérie Pécresse d'utiliser les changements de périmètres pour justifier ses mensonges sur le budget de la MIREs soit disant en augmentation.* »

Le budget de la MIREs sera identique en 2014 et 2015 pour les organismes de recherche, c'est-à-dire « *sanctuarisé* ». Le 17 octobre 2014, nous nous retrouvons à Paris pour la grande manifestation qui clos les trois semaines de mobilisation dans toute la France du mouvement *Sciences en Marche*. Il y a des milliers de chercheurs, du jamais vu ! Et surtout, il y a une majorité de jeunes chercheurs, certains avec leur blouse blanche, et ils sont si enthousiastes. Henri marche dans le cortège avec un sourire ravi ; il rayonne ; il savoure cette ambiance magique. Cette mobilisation exceptionnelle, c'est tout un travail de fond de plusieurs années qui se concrétise pour Henri : « *Félicitations Henri !* »

La mobilisation de la communauté scientifique en 2014 a permis d'imposer le plancher de trois cents chercheurs recrutés par an au CNRS, plancher qui s'imposera également aux ingénieurs et techniciens. En 2018, le nouveau président du CNRS, Antoine Petit, déclare qu'il envisage de franchir à la baisse le plancher des trois cents, avec le recrutement de deux cent cinquante chercheurs par an de 2019 à 2022. La priorité défendue par Henri n'a jamais été autant d'actualité.



Paris, 17 octobre 2014, manifestation des membres du collectif Sciences en marche.

# Petit conte scientifico-syndical

Hommage à Henri-Edouard Audier en s'interrogeant sur les liens possibles entre 1) la prédiction de l'évolution d'une réaction chimique au travers de son mécanisme réactionnel par spectrométrie de masse et 2) la prédiction de l'impact de la peau de chagrin des financements de la recherche scientifique sur la réaction des personnels par analyse syndicale.

## Claude Mirodatos

Directeur de recherche émérite au CNRS en chimie (IRCELYON, Lyon)

Membre de la commission administrative du SNCS-FSU

Malgré la gravité attendue d'un hommage à un compagnon chimiste et syndicaliste de haute volée, il ne semble pas interdit de muser un peu au travers de théories fantaisistes mais porteuses de certains messages. Ce grand créatif de belles sciences et de fortes conduites syndicales que fut Henri-Edouard Audier (HEA) n'aurait sans doute pas été le dernier à considérer la démarche, voire à la tester au grand laboratoire des idées baroques.

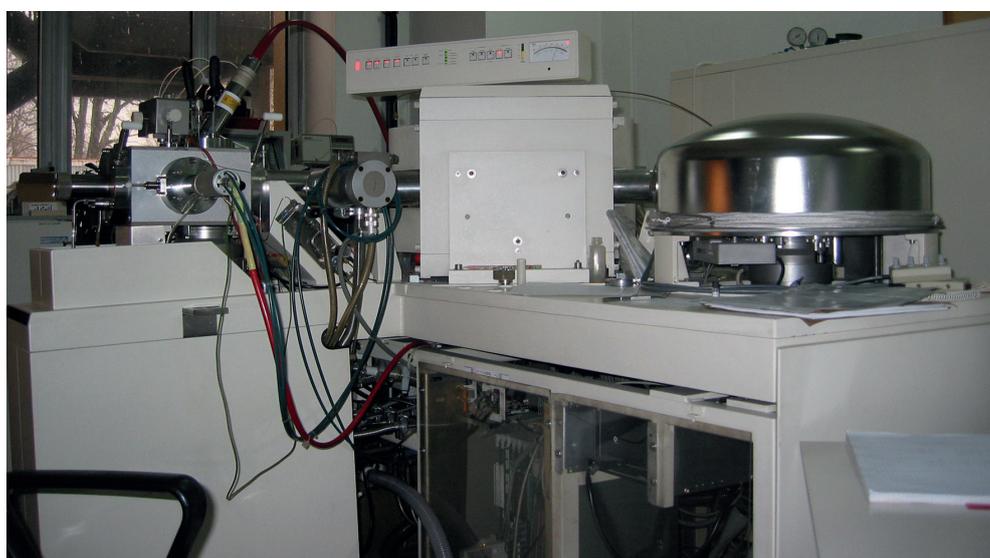
Prenons comme élément de base la recherche d'une méthode prédictive pour améliorer le fonctionnement d'une réaction chimique complexe. Parmi ces outils déterminants pour des concepteurs et utilisateurs de procédés de génie chimique, il en est un basé sur un fonctionnement neuronal dit QSAR, acronyme grand-breton de *Quantitative Structure-Activity Relationship*. En deux mots, en accumulant des données d'« entrée » d'un système complexe – par exemple en faisant varier le plus possible les paramètres qui contrôlent cette réaction (tempé-

rature, débit, pression, nature et composition des catalyseurs qui sont censés accélérer et orienter favorablement cette réaction vers des produits cibles) –, on tente de corrélérer ces données d'entrée du système complexe (la réaction chimique choisie) avec les données de sortie comme la productivité en produits ciblés, la stabilité du système, sa régénéralité, etc.

HEA a pas mal œuvré dans ce domaine complexe de recherche de corrélations directes ou inverses entre 1) des signaux émis par des spectromètres de masse de plus en plus sophistiqués (c'est-à-dire les

réponses de systèmes complexes analysés) et 2) la composition exacte des mélanges complexes à analyser (c'est à dire la réponse au problème du chimiste analyste), le tout en proposant des mécanismes complexes qui expliquent ce passage synaptique entre les données d'entrée et de sortie (je tente ce raccourci sur la base de l'excellent document de Guy Bouchoux publié dans ce numéro, p. 21).

Ainsi, le graal de ces recherches est d'aboutir à une fonction mathématique (genre polynomiale pas trop complexe à manipuler pour des chimistes non théoriciens...) qui



Spectromètre de masse.



d'une longue liste que subissent tous ces chercheurs dont il est ardu de faire cesser la croyance qu'ils vivent dans une tour d'ivoire...

La suite et fin du conte seraient de pouvoir prédire d'un coup d'ordinateur magique les réactions des personnels à ces politiques agressives. Ainsi, la fonction principale de cette QSAR serait le degré de mobilisation de nos collègues, paramétrée par des fonctions séquentielles comme l'adhésion au SNCS (ou à un syndicat frère...), la participation massives aux manifs visant à sauver la fonction publique, ses statuts et ses espérances, leur implication dans les quelques structures restantes de co-gestion de nos organismes avec, en prime, des prédictions sur la réussite ou l'échec des négociations et le taux d'usure généré par une suractivité syndicale...

Tout un programme et tout un délire, sans doute, que ce petit conte scientifico-syndical. Mais gageons qu'Henri-Edouard Audier aurait apprécié de tâter de ce type d'expérimentation avancée comme il en a tant exploré toute sa vie durant.

prédit la réponse du système analysé à diverses variations des données d'entrée. Il implique pas mal d'analyses statistiques diverses et variées, mais fournit aux praticiens un outil de contrôle de première importance, même sans comprendre complètement les lois exactes et explicites qui fondent cette corrélation...

Imaginons dès lors, comme suite de notre rêverie, qu'HEA et ses camarades syndicalistes puissent détenir ce graal leur permettant de prédire le comportement des personnels du CNRS lorsque sa tutelle persiste à manipuler de toute part et en tous sens les paramètres de gestion de ce grand organisme ; manoeuvres portant au déclin inexorable de son financement, alors que des transferts éhontés public-privé sont pratiqués à coup de CIR et autres techniques fines dont HEA fut l'analyste et le pourfendeur éclairé, reconnu de tous. Ainsi, pourrait-on appliquer cette méthodologie QSAR à l'analyse syndicale des personnels scientifiques en considérant tout d'abord des données d'entrée, telles que la variabilité du point d'indice ; les évolutions de carrières des nouveaux entrants

au CNRS ; le devenir des « vieux » chercheurs oubliés en cours de carrière par la progression indiciaire ; la fluctuation fantaisiste, mais rarement ascendante, de la politique des primes, octroyées *a minima* et à reculons à ces mêmes chercheurs en mal de reconnaissance institutionnelle ; la proportion de temps passé (perdu ?) à chasser non pas des primes mais des financements non récurrents à coup de rafale de projets ANR ; entre autres agressions



# Le blog d'Henri-Edouard Audier : extraits

En septembre 2009, Henri-Edouard Audier lançait un blog sur *Educpros* avec un premier billet intitulé « Élargir le débat » qui était une sorte de profession de foi. Nous avons décidé d'en reproduire quelques extraits pour rappeler les idées force d'Henri et montrer comment il maniait une extrême exigence dans ses analyses alliée à un humour bien souvent féroce. Il reste plus de deux cents billets à lire sur son blog – toujours accessible<sup>1</sup> – qui décryptent ce qui advient à la recherche cette dernière décennie.

## Élargir le débat

23 septembre 2009

La place et les structures qu'un pays donne à son enseignement supérieur et à sa recherche, les moyens et les structures dont il les dote, sont hautement significatifs de la façon dont ce pays envisage son avenir. En ce sens, si une politique du savoir ne saurait se faire sans les scientifiques, ses enjeux concernent toute la société, et tout particulièrement les étudiants.

Par exemple, le problème n'est pas d'adapter, au travers d'une « mission » des universités, l'insertion des étudiants à un marché du travail dont nul d'ailleurs ne sait prévoir les fortes fluc-

tuations. Il est de fixer des objectifs en matière de mode de développement, de réponse aux grands enjeux de la société (environnement, santé, ville...), de technologies de pointe et d'innovation, d'élévation du niveau culturel et des connaissances, d'où découleront une politique de qualification et de formation.

Pourtant, il n'y a pas eu le moindre débat sur l'enseignement supérieur et sur la recherche au Parlement, encore moins dans le pays. Dans ces secteurs, comme dans les autres, le gouvernement a avancé masqué en nommant une pléthore de commissions *Théodule* ou *Nicéphore*, qui ont fait des rapports dont on pouvait

prévoir les conclusions à la seule lecture de leur composition. Ils ont servi ensuite de prétexte à des décisions qui étaient déjà prises, ou ont servi à imposer des bornes de béton à des prétendues négociations, qui, de ce fait, n'ont en réalité jamais eu lieu. C'est parce qu'en « bonne élève appliquée » Valérie Pécresse a poussé cette méthode jusqu'à l'absurde, que le mouvement universitaire que l'on sait a éclaté l'an passé.

Pour autant, il ne s'agit pas de s'installer dans une posture de pure dénonciation. Comme on ne rassemble dans la durée que sur des valeurs et des propositions, l'auteur n'en sera pas avare !

## Médailles Fields : merci Hubert Curien !

25 août 2010

Comment ne serait-elle pas émerveillée, elle qui a tant de difficultés à faire des additions justes lors de la présentation de son budget, elle qui ne sait pas encore faire les soustractions correspondant aux suppressions de crédits de fin d'année ! Deux médailles

Fields, l'équivalent du Nobel pour les mathématiques, et un prix Gauss pour la recherche française, d'un seul coup ! Comme disait l'autre (Sarkozy<sup>2</sup>) : « ils ont vu de la lumière et ils sont rentrés ».

« A travers la réussite de ces chercheurs, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche voit la confirmation du talent d'une nouvelle génération de mathé-

maticiens prête à perpétuer cette longue tradition française, depuis Descartes jusqu'à Wendelin Werner en passant par Gaspard Monge et Henri Poincaré. En effet, ces nouveaux prix font suite à une série de nombreuses distinctions reçues par des chercheurs français, qui prouvent la vitalité des mathématiques françaises » déclare Valérie Pécresse avant de citer la quinzaine de distinctions françaises en mathématiques depuis le début du siècle.

<sup>1</sup> <https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/hommage-a-henri-audier-blogueur-educpros-0001.html#ux-parlementaires/>

<sup>2</sup> [snscs.fr/Le-discours-de-Sarkozy-du-22](http://snscs.fr/Le-discours-de-Sarkozy-du-22)

## ***Le « Manifeste des économistes atterrés »***

10 octobre 2010

Toutes les balivernes déversées journalièrement par la plupart des médias, du moins tous ceux dépendant du pouvoir politique et, plus encore, du pouvoir de l'argent : Dassault, Bouygues, Bolloré et autres convives du Fouquet's.

Ainsi, et ce n'est qu'un exemple, le *Manifeste* dénonce la description, donnée par un banquier dans un rapport officiel, d'« une France étouffée par la dette publique et sacrifiant ses générations futures en s'adonnant à des dépenses sociales inconsidérées. L'État s'endettant comme un père de famille alcoolique qui boit au dessus de ses moyens : telle est la vision ordinairement propagée par la plupart des éditorialistes. »

Il faut prendre le temps de lire ce texte fondamental : *Le Monde*, jeudi 16 septembre 2010 (<http://economistes-atterres.blogspot.com/>).

Ces économistes, et non des moindres, font vingt-deux propositions et démontent dix fausses évidences, qui

sont les « éléments de langage », concoctés au plus haut niveau de l'État et du patronat :

Fausse évidence N° 1 : les marchés financiers sont efficaces.

Fausse évidence N° 2 : les marchés financiers sont favorables à la croissance économique.

Fausse évidence N° 3 : les marchés sont de bons juges de la solvabilité des États.

Fausse évidence N° 4 : l'envolée des dettes publiques résulte d'un excès de dépenses.

Fausse évidence N° 5 : il faut réduire les dépenses pour réduire la dette.

Fausse évidence N° 6 : la dette publique reporte le prix de nos excès sur nos petits-enfants.

Fausse évidence N° 7 : il faut rassurer les marchés financiers pour pouvoir financer la dette publique.

Fausse évidence N° 8 : l'Union européenne défend le modèle social européen.

Fausse évidence N° 9 : L'euro est un bouclier contre la crise.

Fausse évidence N° 10 : La crise grecque a enfin permis d'avancer vers un gouvernement économique et une vraie solidarité européenne.

Certes, il ne s'agit pas d'un programme et c'est heureux, car il n'appartient pas aux seuls économistes de faire des choix politiques en matière d'environnement, d'école ou de politique industrielle. Mais il appartenait à des économistes de dénoncer la manipulation de l'opinion par d'autres économistes et de proposer des éléments d'alternative.

Au moment des grandes manifestations sur les retraites, au moment de l'austérité au demeurant non partagée, ce texte tombe à point pour donner une autre explication de la crise, ainsi que quelques pistes, non exhaustives, pour s'en sortir.

Alors que le gouvernement prétend résorber les déficits, faire des économies, en s'attaquant au système social et en mettant en pièces la fonction publique, la vérité est tout autre : le gouvernement maintient délibérément les déficits en maintenant les avantages fiscaux des plus aisés pour justifier le démantèlement de la fonction publique et des statuts afférents.

## ***Le massacre des bébés chercheurs en France. Que peut (doit) faire la gauche ?***

22 décembre 2011.

L'enseignement supérieur et la recherche resteront l'un des grands échecs du sarkozisme. Peut-être un des plus lourds pour l'avenir du pays. Et peut-être en explique-t-il d'autres en matière de désindustrialisation, de commerce extérieur et de chômage...

Cette année n'est pas pire que les autres. Il est même clamé partout que la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux ne s'applique pas à l'enseignement supérieur et la recherche ; preuve

que ces secteurs seraient bien des priorités. Propagande oblige. Mais qu'en est-il en fait ?

Prenons le CNRS par exemple, avec ces cent sept emplois de chercheurs supprimés cette année. Un recrutement en baisse d'environ soixante-dix possibilités. Sans parler bien sûr des ingénieurs, techniciens et administratifs.

Mais c'est « compensé » par des CDD sur les « ressources propres » de l'organisme. Des CDD qui sont toujours plus nombreux, avec toujours moins de débouchés. En huit ans,

l'âge moyen d'entrée au CNRS a augmenté d'un an et demi : 31,5 ans pour entrer au grade le plus bas, CR2 (et pour 1,5 SMIC à bac + 13), 37 ans pour le grade un peu au-dessus, celui de CR1.

Où est le tour d'illusionniste ? Simplement, le gouvernement remplace bien les départs en retraite à 100 %, mais ne remplace pas du tout les autres départs (décès, mobilités, etc.), ce qui permet de supprimer cent sept emplois, tout en affirmant le contraire. Par cette petite mécanique, il y a moins de chercheurs CNRS... qu'il y a vingt ans.

Quantitativement, cela n'est rien par rapport aux centaines de postes d'enseignants-chercheurs perdus ou gelés dans les universités. Certes, budgétairement et pour les médias, il n'y a aucun emploi supprimé. Mais là, le mécanisme est double. D'une part, une proportion plus grande des crédits sont « gelés » car, pour faire face aux dépenses inéluctables, les universités « gèlent » des postes



Où est le tour d'illusionniste ?

c'est-à-dire les laissent vacants. D'autre part, bien sûr délibérément, le gouvernement n'a pas donné aux universités de quoi financer une masse salariale et des évolutions salariales parfaitement prévisibles : les fameuses « *compétences élargies* » se retournent contre les universités. Pour payer les salaires, celles-ci sont obligées de geler des emplois. Des gels qui, cette année, deviendront plus que probablement des suppressions sèches.

Depuis 2002, à l'exception des postes créés après le mouvement *Sauvons la recherche* de 2004, AUCUN emploi statutaire n'a été créé. Et des milliers ont été supprimés par les mécanismes décrits ci-dessus, appelés « *fongibilité asymétrique* ».

Par contre des dizaines de milliers de CDD ont été créés depuis 2002 :

15 000 l'ont été pour la seule Agence nationale de la recherche, l'ANR (pour comparaison, rappelons qu'il y a 11 000 chercheurs statutaires CNRS). Des CDD de 30, 32, 35 voire 40 ans. Trois ans, six ans, dix ans après la thèse.

A l'extrême limite, pourquoi pas si cela donnait des débouchés ? Or, d'après une enquête de l'ANR elle-même, 16 % de ses CDD trouvent un CDI à l'issue de leur contrat. Car, non seulement aucun emploi public n'est créé, mais la recherche privée (et plus généralement le secteur privé) boycotte les docteurs. A peine 13 % des chercheurs des laboratoires privés ont une thèse. Et comme nous l'avons montré récemment<sup>1</sup>, l'accroissement officiel du nombre de chercheurs

dans le privé est souvent un maquillage pour toucher plus de crédit d'impôt<sup>2</sup>.

En résumé, l'université sélectionne parmi ses meilleurs éléments pour que le gouvernement les envoie dans le mur. Faut-il s'étonner de la stagnation en nombre et de la baisse en qualité de la filière doctorat ? Aujourd'hui, en flux,

nous formons tout juste assez de docteurs pour remplacer les départs dans l'ESR (environ 3 500 par an au niveau thèse) et pour que le privé remplace les départs, au moins dans la recherche, par des docteurs.

Certes, avec les précaires, à qui il faudra bien trouver des emplois, nous avons un grand nombre de chercheurs potentiels permettant de faire face pour les deux ou trois prochaines années. Mais à terme, si la gauche veut appliquer son programme, nous manquerons de docteurs. Pour réamorcer le flux des meilleurs étudiants s'orientant vers le doctorat, il est urgent de mettre en place un plan pluriannuel de l'emploi scientifique. (...)

<sup>2</sup> <http://blog.educpro.fr/henriaudier/2011/11/28/le-credit-d-impot-recherche-compte-immoral/>

<sup>1</sup> Publié le 20 décembre 2011.

## Ô CIR, suspends ton vol !

15 février 2015

Tous ceux qui ont ouvert le dossier du crédit d'impôt recherche (CIR) – aussi différents soient-ils – ont manifesté une hostilité plus ou moins profonde à cette niche fiscale de six milliards d'euros : les syndicats de chercheurs, les instances scientifiques, les rapports parlementaires, les médias, la Cour des comptes, le Conseil des

prélèvements obligatoires et même, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'OCDE et la Commission européenne...

Il ne reste que des officines parapatronales pour défendre le CIR, dont l'actif *lobbying* a pour but d'induire en erreur les médias et les parlementaires. Ces officines sont d'autant plus motivées

qu'elles ont un double rôle : celui de défenseur du CIR et celui de « conseiller CIR » des entreprises. Parmi elles, celle au pompeux intitulé « L'Observatoire du CIR » d'ACIES Consulting Group, dont les conclusions<sup>1</sup> ont été bien imprudemment largement reprises par l'AEF<sup>2</sup> et la presse grand

<sup>1</sup> L'Observatoire du CIR, cahier n°3, novembre 2014.

<sup>2</sup> <https://www.aefinfo.fr>

public – comme le *20 Minutes* du 4 novembre 2014, par exemple.

**Le panégyrique habituel, mais totalement faux du CIR fait par l'Observatoire du CIR d'ACIES,** part de chiffres exacts : « *Les dépenses de recherche des entreprises (DIRDE) sont évaluées à 24,75 milliards pour 2007 et 30,07 milliards pour l'année 2012. Ces chiffres sont de 1,80 milliard et 5,33 milliards respectivement pour les dépenses de l'État liées au CIR* ».

ACIES en déduit des conclusions majeures : « *Le CIR a contribué à un effort annuel supplémentaire de R&D des entreprises chiffré à 5,32 milliards entre 2007 et 2012. (...) Le CIR s'accompagne ainsi d'une augmentation des dépenses de R&D des entreprises supérieure à sa propre croissance, selon un ratio 1,51 en 2012 [5,32 contre 3,53]. (...) L'intensité en R&D de l'industrie française est supérieure à celle de l'Allemagne et figure parmi les plus élevées d'Europe* ». Ces conclusions sont toutes fausses.

**La dépense de recherche des entreprises s'accroît moins que le CIR.**

En traduisant les données d'ACIES en euros constants 2012, la phrase citée ci-dessus devient : « *Les*

*DIRDE sont donc évaluées à 27 milliards (en euros 2012) pour 2007 et 30,07 milliards pour l'année 2012. Ces chiffres sont de 2 milliards (euros 2012) et 5,33 milliards respectivement pour les dépenses de l'État liées au CIR* ». En euros constants, la DIRDE s'est donc accrue de 3,07 milliards, le CIR de 3,33. C'est l'État qui a entièrement payé la croissance de la DIRDE : il n'y a aucun « effet de levier » du CIR sur l'investissement des entreprises dans leur propre recherche.

**Dans l'évolution de la DIRDE, la France fait plus mal que des pays sans CIR**

En contradiction avec le bluff affiché d'ACIES – « *l'intensité en R&D de l'industrie française est supérieure à celle de l'Allemagne et figure parmi les plus élevées d'Europe* » – les dernières données de l'OCDE montrent que la France, avec 1,44 % du PIB consacré à la recherche par les entreprises (DIRDE), est en quinzième position mondiale. Elle se situe loin derrière Israël (3,49 %), la Corée (3,26 %), le Japon (2,65 %), la Finlande et la Suède (2,28 %) ou encore l'Allemagne (2 %).

Pour chaque pays, entre 2007 et 2013, la DIRDE a été mesurée en monnaies constantes et com-

parables, tel que rapporté par l'OCDE. Dans cette période, des pays ayant une très forte DIRDE voient leur effort stagner, voire baisser, tout en restant très largement devant nous : la Finlande (difficultés de Nokia), le Japon ou la Suède. Avec une croissance de 15,6 %, la France se trouve dans un paquet de pays qui font soit légèrement mieux qu'elle, soit un peu moins bien, mais qui ont un CIR très faible ou nul : Danemark (+8,7 %), États-Unis (+9 %), Israël (+14 %), Autriche (+17,6 %), Allemagne (+20 %), Pays-Bas (+24 %). Elle est plus largement distancée par la Corée (+71 %) ou Taïpei (+64 %) : le CIR n'a pas joué de rôle dans l'effort français.

**L'Allemagne a un volume de recherche dans les entreprises double de celui de la France**

D'après les mêmes sources, l'Allemagne, sans CIR, a un volume de recherche des entreprises qui est exactement le double de celui de la France... même si l'ACIES affirme le contraire. Point n'est besoin de démonstration, il suffit d'ouvrir la revue de l'OCDE « *Principaux indicateurs de la science et de la technologie* » (fascicule 2014/2) et de lire le Tableau 25 : c'est écrit.

## Le sénateur, le notaire et le scientifique



2 septembre 2015

Après une interruption, nous reprenons ce blog là où nous l'avions laissé : à l'audition des syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche par la Commission d'enquête du Sénat sur le Crédit d'impôt recherche (CIR) du 4 mai 2015<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Intervention de Henri Audier au nom du SNCS-FSU lors de cette audition: <http://videos.senat.fr/video/videos/2015/video28351.html>

### **La Commission d'enquête sur le CIR : pour auditionner les syndicats, seuls deux sénateurs présents sur les vingt-et-un membres de la commission**

Chaque groupe du Sénat possède un « joker » pour obtenir une commission d'enquête. Le groupe communiste (CRC) avait utilisé le sien pour demander et obtenir une commission sur le CIR. Cette commission, constituée de vingt-et-un membres représentatifs de tous les groupes, était présidée par Francis Delattre (UMP, LR), Brigitte Gonthier-Maurin (CRC) en étant rapporteure.

Les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) ont certes été auditionnés. Ils étaient tous présents et avaient passé du temps pour que leurs interventions soient argumentées et convaincantes. Mais seuls le Président et la Rapporteure étaient là pour les entendre et les questionner. Les dix-neuf autres membres étaient absents, même si le sénateur socialiste Berson est arrivé à la toute fin. Bravo à tous ! On mesure là tout l'intérêt des sénateurs pour l'ESR, l'un des secteurs les plus importants pour l'avenir du pays.

### **Un président UMP peu recommandable, scandaleusement partial et surtout non informé du sujet**

L'obscur sénateur choisi par l'UMP comme président n'a qu'un seul haut fait d'armes à son palmarès, la diffamation. (...) Cet homme n'était pas venu pour entendre les analyses des syndicats, « *qu'il a écouté avec beaucoup de patience* » (sic). Il était là pour les contredire. Quitte à dire n'importe quoi, comme par exemple que la France et l'Allemagne avaient des efforts de recherche très proches, alors que les chiffres qu'il avance lui-

même montrent que l'effort de l'Allemagne, *versus* le PIB, est de 30 % supérieur à celui de la France, et ce, depuis des années...

*In fine*, comme on le sait, le rapport de la Commission n'a pas été voté et donc interdit de diffusion, alors que par le passé différents rapports parlementaires avaient vertement critiqué le CIR. Marque s'il en fallait d'un désintérêt pour les déficits publics et d'un profond mépris pour les scientifiques. Ah ! s'ils avaient été notaires ou buralistes, il en eût été autrement !

### **Les parlementaires UMP aux petits soins avec les notaires et les buralistes**

Nous avons souvent dit dans ce blog que les corporatismes sont d'autant plus virulents que les couches concernées sont plus favorisées. C'est, parmi une foultitude de professions, le cas des « professions réglementées » comme les notaires qui, d'après une étude officielle rapportée par *Le Monde.fr* du 23/07/2014, ont un revenu médian de 13 284 euros/mois et même de 19 772 euros/mois pour les 25 % les mieux payés. En d'autres termes, après une durée d'études semblable à celle des professeurs des écoles, ils gagnent cinq fois plus.

Quand il a été question de simplement écorner ces privilèges médiévaux, « *le harcèlement des députés, fut le nouveau sport des notaires* », (...) ils ont fait la démonstration d'un *lobbying* d'une intensité qu'on n'avait pas connue depuis longtemps (*Libération* du 27/01/2015). Sous le titre « *Quand les notaires écrivent les amendements de la loi Macron* », Info France 2 (27/01/2015) nous apprenait « *qu'il y a une semaine, les représentants des notaires ont envoyé aux locataires du palais Bourbon un document résumant leurs*

*treize propositions d'amendements* ». Les *desiderata* des notaires ont été repris mot pour mot, sous forme d'amendements, par 174 députés, soit le tiers d'entre eux. Ces députés sont tous UMP pour les amendements les plus significatifs. Dans *Le Bien public* (30/01/2015), Cécile Untermaier, rapporteur du volet « professions juridiques réglementées » de la loi, révèle « *qu'elle a reçu des menaces, des tweets avec un ton extrêmement menaçant* ». Elle précise aussi que « *de nombreux députés ont été invités à déjeuner. On leur a, par la même occasion, proposé des amendements clés en main qu'ils n'avaient qu'à signer et déposer* ». Si nous n'avons pas les chiffres sur le nombre d'amendements, le même phénomène s'est produit au Sénat.

La bataille héroïque des sénateurs UMP contre le paquet de cigarettes « neutre » est un autre exemple de la défense des poujadismes les plus néfastes. Même si nous sommes conscient de l'importance des cafés-tabac dans les petites villes et que nous estimons utile que les députés se penchent sur la façon de maintenir leur niveau de vie, n'empêche : tout autre chose est la défense corporatiste et les manifestations organisées par le *lobby* des buralistes contre le paquet de cigarette « neutre » alors qu'il s'agit de questions de santé publique. S'il n'y avait personne pour écouter les scientifiques, les sénateurs ont, par contre, reçu individuellement et collectivement les buralistes, et ça a marché ; en commission, les sénateurs UMP ont supprimé le projet de paquet de cigarettes neutre.

# Quel avenir pour les « investissements d'avenir » ???

24 janvier 2016

Le nouveau rapport de la Cour des comptes<sup>1</sup> sur les investissements d'avenir (PIA) réouvre ce dossier. Ce d'autant plus que François Hollande a annoncé le lancement d'une troisième tranche de ces PIA (PIA3) de dix milliards. Hélas, à son tour, il se gargarise avec « l'excellence » et l'image renvoyée par ses discours fait peine : on y trouve tout ce qu'il y a d'éculé, d'antiscientifique et de primaire dans la propagande de Péresse : « *Il faut allier la démocratisation à la qualité et à l'excellence* », « *C'est la démocratisation que l'on veut, pas la massification. C'est faire de la réussite.* » Et à propos des « 1,5 milliard d'euros d'investissements consentis à Saclay », il déclame : « *Vous serez parmi les meilleurs au classement de Shanghai* » (!!!).

## Genèse des PIA

Les investissements d'avenir ou « grand emprunt » ont été lancés par Sarkozy en 2010, pour un montant de trente-six milliards (PIA1) dont plus de vingt consacrés à l'ESR : Idex, Labex, Equipex, SATT, IRT, etc... douze milliards ont été rajoutés par le gouvernement Ayrault (PIA2) dont la moitié pour l'ESR. Pour l'essentiel les PIA sont versés sous forme de capital dont seuls les intérêts sont consommables.

Dès leur parution, nous analysions le principe de ces PIA sur le site du SNCS-FSU (24 novembre 2009) sous le titre évocateur : « Le grand emprunt ou la grande illusion ».

## Des PIA, non pas en plus, mais à la place des crédits budgétaires

En effet, dès l'annonce de leur création, Sarkozy<sup>2</sup> avertissait que l'argent des

PIA se substituerait aux crédits budgétaires : « *L'emprunt s'articule pleinement avec notre stratégie de réduire le déficit structurel dès que la croissance le permettra. Les intérêts de l'emprunt seront compensés par une réduction des dépenses courantes dès 2010 et une politique de réduction des dépenses courantes de l'État sera immédiatement engagée* ». Et effectivement, dès le début 2010, 125 millions avaient été annulés en crédits budgétaires, alors que pas un sou de l'emprunt n'avait été dépensé, et 92 millions encore fin 2010.

Sous cet aspect, dans son rapport de 2011, la Cour des comptes affirmait déjà<sup>3</sup> : les PIA « *ne financent pas tous de nouveaux projets. [...] Ils sont destinés parfois à financer des opérations antérieurement annoncées mais qui n'avaient pas obtenu de financements, à apporter des ressources complémentaires à des opérations lancées mais dont les plans de financement étaient incomplets, voire à se substituer à des crédits budgétaires annulés en gestion 2010 ou devant être réduits en 2011* ».

La Cour confirme dans son rapport de 2015 : « *Sans chercher l'exhaustivité, il est aisé d'identifier de nombreuses actions qui ne respectent pas le principe d'additionnalité ou de non substitution et dont certaines constituent même une forme de débudgétisation, leur objet n'entrant pas dans les finalités assignées au PIA* ». Et la Cour d'énumérer dans de longues pages : « *Des opérations discutables dès l'origine, (...) le financement de projets lancés avant la création du PIA mais sans financement, (...) la substitution du PIA à des financements préexistants, (...) des opérations dont la nature ou la finalité ne relèvent pas du PIA* ». Et la Cour de conclure : « *Ce constat conforte l'analyse faite au chapitre I sur la stabilisation des crédits d'investissements de l'État et de ses opérateurs, malgré la création du PIA* ».

Pour être certain de cette affirmation, nous avons comparé, dans les données de l'OCDE, les dépenses de recherche de l'enseignement supérieur par rapport au PIB (DIRDES) et celles des organismes d'État ; une totale stabilité est observée, malgré les prétendus milliards des PIA.

% PIB	2010	2011	2012	2013
DIRDES/PIB	0.47	0.46	0.47	0.46
DIRDES/PIB	0.30	0.30	0.29	0.29

## Des procédures antidémocratiques

Dans ses deux rapports, la Cour est très sensible au fait que « *la gestion extra-budgétaire des crédits du PIA a donc des conséquences très significatives, puisqu'en les exemptant du respect des règles de la LOLF, elle prive le Parlement d'une partie de ses capacités de contrôle et d'intervention sur les actions menées* ». « *Ce programme exceptionnel a été mis en place par l'intermédiaire d'un montage particulièrement hétérodoxe au regard des principes budgétaires. En outre, ces crédits ont été exclus du périmètre sur lequel est apprécié le respect de la norme d'évolution des dépenses de l'État. (...) Ainsi conçu, le mécanisme des investissements d'avenir affectera durablement la lisibilité du solde budgétaire* »

Ces procédures sont scandaleuses car elles substituent à une évaluation scientifique sérieuse par les pairs et suivie dans la durée, des choix par des comités Théodule nommés, dont on n'est assuré ni de leurs compétences, ni de leur capacité de suivi. Au moment où le ministère annonce une simplification du système, la première mesure à prendre est de transférer la gestion des PIA en cours vers le ministère et leur évaluation vers les vraies instances scientifiques (...).

<sup>1</sup> Cour des comptes, le programme d'investissements d'avenir 2015 : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-programme-dinvestissements-davenir>

<sup>2</sup> [http://www.elysee.fr/president/root/bank\\_objects/09-12-14dossierdepreseeEmpruntnational.pdf](http://www.elysee.fr/president/root/bank_objects/09-12-14dossierdepreseeEmpruntnational.pdf)

<sup>3</sup> « Le grand emprunt ou la grande illusion ». Site du SNCS-FSU (24/11/09).

## Pour les Nobel, le projet de budget de l'ESR constitue « un suicide scientifique et industriel »

25 mai 2016

« Hasards de l'actualité : nous avons appris le même jour que les dépenses de recherche et développement (R&D) de l'État fédéral allemand ont augmenté de 75 % en dix ans, et que le gouvernement français annulait 256 millions d'euros des crédits 2016 de la Mission recherche enseignement supérieur (Mires), représentant un quart des économies nécessaires pour financer les dépenses nouvelles annoncées depuis janvier. » C'est l'appréciation sur le budget de l'ESR que portent, dans une tribune publiée par *Le Monde* le 23 mai 2016, sept Prix Nobel et une médaille Fields. Les auteurs poursuivent :

« Au sein de ces mesures, on note que les principaux organismes de recherche sont particulièrement touchés, le CEA, le CNRS, l'INRA et Inria, pour une annulation globale de 134 millions d'euros.

Nous savons combien les budgets de ces organismes sont tendus depuis de longues années. Ce coup de massue vient confir-

mer les craintes régulièrement exprimées : la recherche scientifique française, dont le gouvernement ne cesse par ailleurs de louer la grande qualité et son apport à la R&D, est menacée de décrochage vis-à-vis de ses principaux concurrents dans l'espace mondialisé et hautement compétitif de la recherche scientifique. Exemple parmi d'autres, le gouvernement américain vient de décider de doubler son effort dans le domaine des recherches sur l'énergie.

Ce que l'on détruit brutalement, d'un simple trait de plume budgétaire, ne se reconstruit pas en un jour. Les organismes nationaux de recherche vont devoir arrêter des opérations en cours et notamment limiter les embauches de chercheurs et de personnels techniques. Ce coup d'arrêt laissera des traces, et pour de longues années. Le message envoyé par le gouvernement n'incitera pas non plus la jeunesse à se tourner vers les métiers de la recherche scientifique et de la R&D en général.

Une analyse récente de la société Thomson Reuters plaçait trois organismes français,

le CEA, le CNRS et l'Inserm, parmi les dix organismes publics les plus innovants au monde, illustrant ainsi le fait que notre pays dispose bien de la recherche de base et d'une R&D de qualité, conditions nécessaires pour mener à bien le redressement économique du pays.

Nous sommes encore loin des 3 % du PIB fixés comme objectif pour les dépenses de R&D par la stratégie Europe 2020, et nous n'y parviendrons pas en fragilisant à ce point les principaux organismes de recherche. Les mesures qui viennent d'être prises s'apparentent à un suicide scientifique et industriel.

Dans ce monde incertain, la qualité de notre recherche est un atout considérable. La recherche française est un des pôles reconnus de la science mondiale multipolaire et nous devons maintenir et consolider cette position enviable. Car il n'y a pas de nation prospère sans une recherche scientifique de qualité. Puisse le gouvernement français entendre cet appel. »

### La recherche refuse l'euthanasie

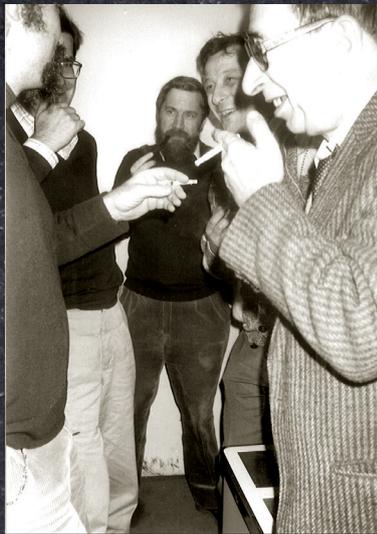
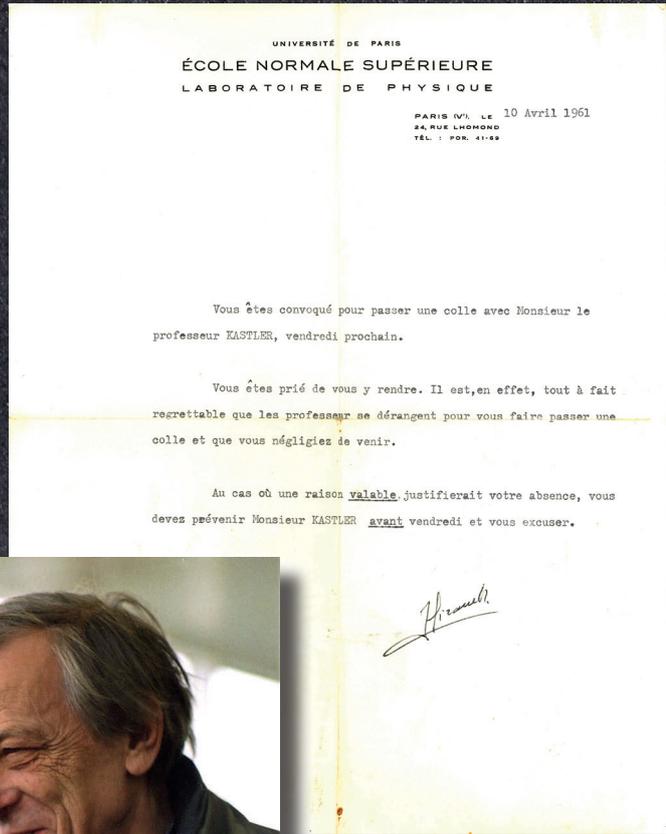
10 mars 2005

Aggraver la pénurie de scientifiques qui se profile, c'est programmer le suicide d'une nation. Cela ne sera pourtant pas faute de l'avoir dit et redit : la France et l'Europe vont manquer cruellement, d'ici à quelques petites années, de scientifiques, d'ingénieurs, d'universitaires, de chercheurs du secteur public ou privé. Depuis cinq ans, nombreux sont ceux qui ont tiré la sonnette d'alarme, individuellement ou collectivement, de l'Académie des sciences aux syndicats. Cette catastrophe programmée est confirmée avec éclat par deux rapports de l'Inspection générale de l'Éducation nationale et de la recherche (Igenr), qui viennent d'être publiés à la Documentation française. La Commission européenne ne dit pas autre chose quand elle constate, qu'au regard des États-Unis et du Japon, il manque 700 000 scientifiques en Europe et donc de l'ordre de 100 000 en France. (...)

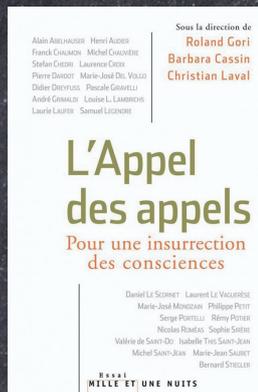
Avec de telles prévisions pour l'avenir et vu les forts besoins de développement des laboratoires et des universités, on touche l'incroyable, l'absurde, l'inconcevable, le paradoxe absolu, quand on sait que nous disposons encore d'environ 20 000 jeunes docteurs sélectionnés, brillants et formés, qui sont voués au chômage, à la reconversion et à l'expatriation. Ils vont ainsi alimenter la recherche, les technologies et les productions du concurrent américain, après vingt ans d'études payées par le contribuable français. Des mêmes sources déjà citées, il ressort que le taux de chômage des docteurs est de 7,9 % contre 1,9 % pour les élèves des écoles d'ingénieurs et 5,4 % pour le niveau DEA : « Paradoxalement, la poursuite des études vers la thèse semble constituer un handicap. Aux États-Unis où la croissance des emplois de chercheurs est trois fois plus forte qu'en France, le taux de chômage des docteurs oscille entre 1 et 2 %. (...) En France, c'est précisément dans les secteurs a priori porteurs de la biologie, des sciences de la terre et de la chimie que la situation est la plus critique pour les jeunes docteurs. » (...)

Conscients que leurs demandes conditionnent l'avenir du pays, les universitaires et les chercheurs sont bien décidés à continuer à se faire entendre. Le temps qu'il faudra.

Henri Audier (<https://www.liberation.fr/auteur/2320-henri-audier>)



Une page d'hommage à Henri-Edouard Audier a été ouverte sur le site du SNCS  
<http://sncs.fr/Hommages-a-Henri-Edouard-AUDIER>



# Recentrer la science en Afrique

Ce texte est celui de la conférence inaugurale du symposium *Science et développement durable pour l'Afrique et par l'Afrique* qui s'est tenu lors de la 22<sup>ème</sup> Assemblée générale de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques à Dakar, Sénégal, du 4 au 7 décembre 2017. Il est reproduit ici dans sa quasi-totalité avec l'aimable autorisation de son auteur.

## Bonaventure Mve-Ondo

Vice-recteur honoraire de l'Agence française de la francophonie (AUF)  
Recteur honoraire de l'Université Omar Bongo, Libreville, Gabon

(...) Le sujet qui m'a été proposé de traiter devant vous est très complexe et renvoie au fond à deux questions majeures. La première : quel est l'état de la science en Afrique ? La seconde : comment, en quel sens et avec quels moyens nouveaux peut-on aujourd'hui essayer de réduire la fracture scientifique pour rendre la science en Afrique plus utile, plus engagée et plus critique pour notre développement et celui du monde ? (...)

Pour répondre à la première question, commençons par planter le décor. La question de l'état de la science moderne en Afrique ne prend son sens et même son relief que si on la replace dans le sens de l'histoire, à savoir dans le contexte idéologique et politique qui l'a vu naître. A savoir l'ordre colonial.

Ainsi que vous le savez, l'apparition de la science moderne en Afrique est la conséquence de la « *mission civilisatrice* ». Celle-ci venait légitimer et conforter l'entreprise impériale et colonisatrice. C'est pourquoi, dès le départ, la science est considérée uniquement comme « *la chose du Blanc* », c'est-à-dire quelque chose d'extérieur et pour laquelle l'Afrique n'était qu'un objet d'études. Et même quand cette science coloniale participait à l'élaboration de nouvelles disciplines scientifiques comme l'ethnologie, la linguistique, l'anthropologie, il

ne s'agissait pas de développer une nouvelle axiomatique ou même une nouvelle épistémologie du savoir qui pouvait prendre en compte le génie africain. Il s'agissait plutôt d'accompagner l'occidentalisation du monde.

Ainsi, dès le départ, dans sa nature comme dans sa visée, cette science, même quand elle sera considérée comme un butin de guerre par nos pays alors nouvellement indépendants, est extéro-centrée dans sa posture, dans ses pratiques, dans ses thématiques ou objets de recherche, comme dans la mobilisation de ses moyens et la valorisation de ses résultats.

La situation est même pire dans les sciences humaines et sociales car l'impression qui demeure est qu'elles sont aveugles sur les réalités de nos sociétés et sur leur devenir. Plusieurs preuves à cet état de choses : on fait face à des travaux de type monographique, marqués eux-mêmes par des nationalismes universitaires et scientifiques.

La conséquence de cette situation est l'incapacité des universitaires africains à proposer, dans leurs disciplines, des synthèses élaborées depuis le continent. Autre trait marquant de cette situation : une science de type périphérique, c'est-à-dire sans politique claire et sans stratégie. On essaie de former des scientifiques, des chercheurs, mais on ne sait ni pour-

quoi, pour quel but et même pour quels défis. C'est pour cette raison que le peu de moyens orientés vers ce secteur n'a pas toujours permis d'atteindre des résultats significatifs et visibles.

La science à l'œuvre en Afrique est d'abord une science de niveau subalterne dont le rôle est de récolter les matériaux premiers qui seront ensuite traités et transformés ailleurs, mais aussi une science consommatrice des concepts, des paradigmes, des thématiques et des produits élaborés ailleurs sans être à même d'interroger les certitudes supposées ou implicites et sans être à même de prendre en compte le réel vraiment présent en Afrique.

L'une de ces certitudes supposées, qui n'a pas toujours été critiquée dans notre continent, c'est le concept de société du savoir. Ainsi que vous le savez, cette dernière société, non seulement n'appartient pas réellement à notre continent mais, en réalité, elle crée de nouvelles formes d'inégalité et d'exclusion. Pire, ce concept a installé un nouvel ordre mondial inégalitaire dans la production et dans le partage des résultats de la science et que j'avais appelé ailleurs la « *fracture scientifique* ».

Ce nouvel ordre mondial va à l'encontre du contrat social, fondé sur la redistribution et la solidarité, que l'Europe, les États-Unis d'Amé-

rique et le reste du monde s'étaient engagés, au lendemain de la Seconde guerre mondiale, à mettre en place et à soutenir, notamment avec la création de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). On comprend alors pourquoi le paradigme du développement, qui était basé sur l'accès au savoir et donc sur l'affirmation que la croissance économique et le progrès technique sont les moteurs du développement, n'a pas permis de faire reculer définitivement cette inégalité.

Aujourd'hui et plus que jamais, l'inégalité est de retour. Pour la justifier, certains évoquent la complexité du monde et présentent cette nouvelle forme d'exclusion comme un simple inconvénient de l'évolution en profondeur du monde et donc comme une « bavure<sup>1</sup> ». D'autres la considèrent plutôt comme une forme d'injustice nécessaire<sup>2</sup>. En réalité, les uns et les autres « tournent autour du pot » en se gardant de soulever le couvercle, ils fixent leur intelligence sur l'accessoire et font silence sur l'essentiel. Pour eux, le monde va bien, la fracture scientifique<sup>3</sup> n'est qu'une sorte de dommage collatéral du modèle de développement dominant dont nous savons tous pourtant ici qu'il est essentiellement anthropique et écocide. Nous faisons face à un modèle de développement qui est au service d'une économie qui, pour reprendre le titre du livre de Christophe Dejours<sup>4</sup>, repose sur la « banalisation » mondiale de l'injustice.

Autre conséquence de cette extraversion de la science en Afrique : le silence assourdissant de notre conti-

nant dans les réponses que la communauté mondiale entend apporter sur les grandes questions de notre époque, qu'il s'agisse du sida, des fièvres hémorragiques, du paludisme, du réchauffement climatique, mais aussi de la grande transformation démographique que traverse, depuis des décennies, notre continent, ou même du financement de son économie !

Tout se passe comme si nous avions décidé de baisser les bras, comme si nous avions accepté de subir et de ne plus penser par nous-mêmes. Nous sommes devenus les consommateurs de la science des autres. Nous sommes devenus les consommateurs de leurs prêt-à-penser et de leur prêt-à-vivre. Or, le mal absolu pour tout être humain comme pour toute société, c'est de ne plus penser, c'est de ne pas déterminer ses propres priorités, c'est de ne pas prendre en compte ses problèmes réels.

La plus grande preuve de cet abandon et de ce refus de penser, on la trouve dans le cadre même de la créativité scientifique qu'est la production des brevets. D'après le rapport du Forum économique mondial de 2014<sup>5</sup>, la production des brevets en Afrique est de 2,6 % de la production mondiale, le peloton de tête étant constitué par l'Europe (35 %), l'Amérique du Nord (32 %) et la Chine (20 %). Mais le chiffre de la production africaine est trompeur. Si on enlève celle des quatre pays que sont l'Afrique du Sud, l'Égypte, la Tunisie et le Maroc, celle de tout le reste de l'Afrique tombe à 0,3 %, c'est-à-dire rien. Cela met en lumière, de la manière la plus éclatante, l'absence de l'Afrique dans la création des connaissances. Et cela même dans des secteurs qui sont importants pour son développement comme celui des énergies et de la biodiversité par exemple !

Car, à quoi cela sert-il que nous ayons des universités et des centres de recherche si ces institutions n'impactent pas sur notre développement<sup>6</sup> ? Comment, en effet, développer le continent quand nous demeurons des consommateurs passifs et même pas des « copieurs » ? Comment changer l'ordre des choses quand la science que nous enseignons dans nos universités ne fait aucun lien avec nos économies, avec notre agriculture et avec notre écosystème ? Comment se développer avec une industrie elle-même extéro-centrée qui n'est que la perpétuation d'une économie coloniale de comptoirs ?

Toutes ces questions, nous devons les poser non seulement à nos responsables politiques mais aussi, et peut-être d'abord, à nous-mêmes. Il s'agit de questions certes dures, mais légitimes. Et nous devons essayer d'y trouver des réponses au moment même où l'Afrique semble intéresser le monde. Je veux parler du récent sommet entre l'Union africaine et l'Union européenne d'Abidjan<sup>7</sup> et des rencontres Chine-Afrique. Mais je veux parler aussi de ce qui s'annonce demain et qui est le pacte sur l'éducation et la jeunesse. Comment sortir de la fracture scientifique ? Que pouvons-nous faire vraiment ?

Je voudrais vous proposer, ici et maintenant, trois pistes de réflexion et trois types d'actions qui s'adressent tout autant à nos États, mais aussi aux acteurs nationaux et internationaux que sont les syndicats et une fédération telle que la vôtre et, bien sûr, à chacun de nous, autorité universitaire, enseignant et chercheur.

1 Après « s'être émancipé des Etats et des sociétés », tout se passe comme si le capital s'était soustrait au pouvoir des hommes. Cf. A. Gorz, *Misère du présent. Richesse du possible*, Galilée, 1997.

2 Christophe Dejours, *Souffrances en France. La banalisation de l'injustice sociale*, Seuil, 1998.

3 Je me permets de renvoyer à mon petit livre publié en 2005 aux éditions Futuribles à Paris : *Afrique : la fracture scientifique*.

4 Au fond, il y a comme une sorte d'ironie de l'histoire qui fait qu'alors qu'on pouvait considérer, avec la chute du communisme soviétique, que l'humanisme occidental avait gagné, c'est plutôt le matérialisme qui est sorti victorieux de l'affrontement.

5 *The Global competitiveness Report 2013-2014*, World Economic Forum Report. [http://www3.weforum.org/docs/WEF\\_GlobalCompetitiveness-Report\\_2013-14.pdf](http://www3.weforum.org/docs/WEF_GlobalCompetitiveness-Report_2013-14.pdf)

6 On sait depuis longtemps que c'est la combinaison des déterminants des infrastructures d'innovation qui permet d'avoir une idée sur l'état de développement d'un pays, c'est-à-dire sa compétitivité. Ces déterminants sont connus. Ils portent sur la qualité des institutions de recherche, la collaboration université-industrie dans la R-D, la qualité de l'éducation en maths, en sciences, en management, la disponibilité des scientifiques et des ingénieurs, la capacité des pays à retenir les talents, le taux d'inscription à l'enseignement supérieur, les demandes de brevets déposés par million d'habitants et enfin la qualité du système d'éducation.

7 Cinquième sommet Union africaine-UE, 29-30/11/2017. <http://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/international-summit/2017/11/29-30/>

La première, c'est de recentrer la science en Afrique. Il faut que notre continent soit plus que jamais l'objet et le sujet de la science. Il faut qu'il produise de la science. Une science certes fondamentale, mais aussi orientée pour relever les défis de l'Afrique, une science utile pour reconstruire nos économies et nos sociétés. Une science créatrice, une science qui dépose des brevets et qui prenne aussi en compte l'ensemble des problèmes du monde.

Cela passe par l'amélioration de la qualité de nos institutions de recherche, de la qualité de nos systèmes éducatifs et l'incitation à la collaboration entre le monde industriel national et international et le monde universitaire. Nous devons engager des pactes de performance dans nos universités, des contrats gagnant-gagnant entre les universités, l'État et les partenaires privés.

Mais, au vu des financements actuels de l'enseignement supérieur dans nos pays, cela ne peut se faire sans une nouvelle initiative en matière de financement de ce secteur.

Et c'est là l'objet de la seconde piste qui est complémentaire de la première. La mise en place d'un mécanisme innovant de financement de nos systèmes éducatifs et de la recherche, qui viendrait s'ajouter aux efforts existants, est aujourd'hui devenue incontournable. Depuis de nombreuses années, nos États ont mis en place des politiques qui visent à accroître leurs ressources (publiques et privées) pour accompagner l'enseignement supérieur et la recherche. Et celles-ci sont énormes quand on regarde l'ensemble de leur budget, mais insuffisantes si l'on veut vraiment impulser le développement. Aussi, ces ressources ne sont pas à la mesure de nos défis qui sont nombreux et importants. Il nous faut donc

imaginer autre chose. Il nous faut imaginer une sorte de financement complémentaire et à la dimension du continent. Il nous faut imaginer comme une taxe spéciale, à l'instar de la taxe Tobin, une taxe qui pourrait reposer sur l'importation dans le transport maritime de tous les produits qui participent à la déstructuration de la production locale et à la non-crédation d'emplois pour la jeunesse (par exemple : les produits

assurer le plaidoyer au sein de toutes instances internationales africaines, européennes et mondiales, devrait aussi permettre d'encourager l'entreprenariat de nos jeunes universitaires et scientifiques et de consolider la croissance des secteurs productifs. Elle n'a donc pas pour but, comme certains pourraient le faire croire, de limiter l'ouverture de l'Afrique au commerce mondial, mais plutôt d'assurer durablement sa sécurité économique et sociale et de renforcer sa croissance.

L'idée de cette taxe m'est venue en lisant deux documents économiques majeurs : d'une part, le Rapport 2012 du FMI sur les perspectives économiques de l'Afrique subsaharienne qui recommandait de « *préserver la croissance* » et le rapport intitulé « *Perspectives économiques en Afrique 2014* » de la BAD, de l'OCDE et du PNUD.



À gauche, Bonaventure Mve-Ondo lors de la 22<sup>ème</sup> Assemblée générale de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques à Dakar, Sénégal, en décembre 2017.

d'occasion importés, les produits alimentaires d'importation, etc.). On le sait, ces biens d'importation participent en réalité au renforcement des inégalités des forces productives africaines par rapport à celles des autres continents. Pourquoi ne pas se servir de ces produits d'occasion d'importation comme d'un levier ?

Vous le comprenez, l'objectif d'une telle taxe est de procurer à nos États, à nos gouvernements, à la société civile, à l'enseignement supérieur et à l'économie de nouveaux moyens, en sus des financements habituels, pour améliorer, de manière substantielle et de façon durable, la formation en investissant de manière lourde sur les infrastructures et sur la qualité en termes de professionnalisation, d'employabilité et d'innovation.

Cette taxe, dont le Sénégal pourrait valablement prendre le *leadership* et

Cependant, la recherche des moyens ne doit pas nous rendre aveugles sur l'essentiel. Pour que la fracture scientifique soit réduite le plus possible, il est important que l'enseignement supérieur sorte de son ghetto et accroisse sa visibilité et son efficacité. C'est l'objet de notre troisième piste.

Ainsi que vous le savez, l'enseignement universitaire véritable ne se contente pas seulement de contribuer à la formation de la personnalité dans ses multiples dimensions cognitive, affective, morale et sociale, il doit surtout et encore plus que jamais mettre les étudiants et nos jeunes chercheurs en condition de produire de nouveaux savoirs, de contribuer à l'avancement de leurs disciplines et de les rendre capables de réagir aux transformations incessantes que connaît l'articulation des savoirs dans nos sociétés. Or, dans l'ensemble de nos universités, nous disposons d'un

corps enseignant jeune et sous-qualifié composé essentiellement de jeunes docteurs et avec très peu d'enseignants de rang magistral. Et tout cela en volume insuffisant. Comment, par exemple, une fédération et des syndicats tels que les vôtres peuvent-ils aujourd'hui aider à impulser de nouvelles dynamiques ?

Une fédération telle que la vôtre n'est pas une structure anodine ou un simple cadre de revendication. Elle est pour moi, d'abord, un cadre d'orientation et d'influence des politiques de la science. D'une certaine manière, elle est un espace scientifique mondial qui permet de créer des relations et des actions durables dont profitent les acteurs et les bénéficiaires mêmes de la science. Il s'agit d'un espace de solidarité scientifique qui doit aider les universités et les centres de recherche à engager des débats pluriels sur le continent et sur le monde et à sortir des certitudes. Vos structures pourraient s'engager, avec nos États et gouvernements, sur une politique d'intelligence stratégique et pas seulement sur une politique sociale des moyens car, plus que jamais, les sciences doivent jouer leur rôle d'observatoire, de vigie et d'acteurs du développement et de la transformation de nos sociétés.

Mais, pour atteindre ces objectifs, votre Fédération et vos syndicats doivent sortir des sentiers battus avec des actions nouvelles et plus visibles pour notre continent. Je vois, pour ma part ici, trois types d'actions, toutes aussi urgentes les unes que les autres.

Le premier type de ces actions devrait reposer sur la transversalité et l'interdisciplinarité. Il s'agirait d'actions interdisciplinaires et internationales comme pourrait l'être, par exemple, la semaine internationale de la science, à travers des interventions des enseignants, des échanges entre étudiants, tout cela par le biais

d'internet avec des déclinaisons dans les principaux espaces linguistiques et sur des thématiques intéressantes pour tous. Ces actions pourraient être organisées avec d'autres acteurs comme l'AUUF et l'UNESCO par exemple, mais aussi avec les universités. Votre Fédération et vos syndicats pourraient ainsi jouer le rôle de plateformes d'échanges et de vitrine annuelle de la vie des sciences dans le monde. Il s'agit de susciter les vocations dans un secteur que trop de jeunes ont tendance à fuir parce qu'il ne paie pas bien.

Comme second type d'actions, la Fédération et les syndicats pourraient générer et aider à appuyer des actions de recherche concertées entre plusieurs équipes doctorales qui réunissent jusqu'à cinq universités, dont au moins deux du Sud, pour notamment travailler sur des thématiques aujourd'hui transversales comme les migrations, la question des identités et du vivre-ensemble dans des espaces pluriculturels, etc. Il s'agira dans tous les cas de se mobiliser pour faciliter la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs, à travers des bourses et des allocations d'études et des missions d'enseignement et de recherche, mais aussi à travers des appuis et des conseils spécifiques pour des inscriptions en thèse d'étudiants dont nous connaissons l'envie et la volonté.

Le dernier type d'actions pourrait être d'assurer une grande visibilité des meilleurs travaux de nos doctorants et de nos jeunes chercheurs en les mettant en ligne. Cette sélection pourrait s'accompagner d'un prix, le Prix du jeune travailleur scientifique. Il s'agirait d'un prix symbolique mais combien important qui assurerait la visibilité de ses bénéficiaires.

Votre fédération doit plus que jamais être un réseau de syndicats qui non seulement se mobilise pour l'amé-

lioration des conditions de vie et de travail de ses membres, mais encore comme un réseau d'acteurs au service du développement de la science et donc de l'avenir du continent et du monde. Fonctionner en réseau, c'est donc non seulement permettre que les chercheurs échangent leurs savoirs et leurs compétences, mais encore améliorent leurs capacités de formation et leurs capacités de production et de diffusion du savoir.

D'une certaine manière, notre mission à tous, qu'il s'agisse des États, des syndicats et d'une fédération telle que la vôtre, c'est un peu la même que celle de Prométhée dont la légende reste constitutive de l'esprit des Lumières qui est fondatrice de la science moderne. Et cette mission, c'est aussi notre devoir. Il est fondé, pour moi, sur une conviction forte : la vie n'est pas donnée, elle est à conquérir, à produire et à reproduire dans le travail scientifique que nous avons à faire et cette conquête, comme le disait Aimé Césaire, n'est « *jamais finie* », mais simplement toujours « *en voie d'éclairement*<sup>8</sup> ».

Prométhée, en apportant à l'homme le feu de la connaissance, nous invite à assumer notre responsabilité de travailleur scientifique sur l'avenir du monde. Car, et je vais terminer par-là, comme le dit si bien mon ami Felwine Sarr<sup>9</sup>, il est une question devant laquelle nous ne pouvons plus aujourd'hui nous dérober et qui nous concerne tous, aussi bien les enseignants chercheurs que les institutions et les acteurs politiques. Il s'agit de la question suivante : « *mon geste reproduit-il les conditions de l'iniquité, de la domination et de l'injustice ou rend-il ce monde plus fécond, plus ouvert et plus vivifiant ?* » (...).

<sup>8</sup> Réponse à la question : *qu'est-ce que les Lumières ?* (1784), Œuvres philosophiques, t. II, Gallimard, 1985, p. 215.

<sup>9</sup> Felwine Sarr est un écrivain, économiste, universitaire et musicien sénégalais.

# Laurent Mucchielli, un chercheur exposé à la procédure bâillon

Laurent Mucchielli évoque l'intérêt et les limites de la relation des chercheurs avec les médias, une des limites étant la procédure bâillon dont il a récemment fait l'objet.

**Laurent Mucchielli**

Sociologue, directeur de recherche au CNRS (Laboratoire méditerranéen de sociologie)

Propos recueillis par Bouchra Touba

**B. Touba :** Tout d'abord, parlez-nous de votre thématique de recherche, des raisons de votre choix et dites-nous en quoi le choix d'une telle thématique vous « engage » en tant que chercheur ?

**L. Mucchielli :** Je suis entré officiellement au CNRS le 1<sup>er</sup> octobre 1997. Ma spécialité de doctorant était l'histoire des sciences sociales. J'ai fait une thèse sur l'histoire de la sociologie en France et ses relations avec les autres disciplines à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Cependant, plusieurs autres sujets précis, tels que les questions de délinquance et de criminalité, m'intéressaient déjà. La carrière de chercheur est faite d'un certain nombre de déterminants profonds mais aussi de hasards, de rencontres et d'opportunités. Et le hasard a fait que, lorsque j'étais en thèse, j'ai organisé un colloque sur l'histoire des sciences du crime. En organisant ce colloque, j'ai rencontré des sociologues du crime qui s'intéressaient de près aux questions d'histoire et d'épistémologie.

Ainsi, quand je me suis posé la question, au moment d'entrer au CNRS, d'être soutenu par un laboratoire, je suis retourné voir ces sociologues qui travaillaient au Centre de recherche sociologique sur le droit et les institu-

tions pénales (CESDIP<sup>1</sup>), laboratoire dont la figure historique est le sociologue Philippe Robert<sup>2</sup>. J'ai été affecté dans ce centre quand je suis entré au CNRS. Ce laboratoire, fait assez rare en sciences humaines et sociales (SHS), est thématiqué sur un seul objet. La conséquence est que les échanges intellectuels et la dynamique collective y sont plus fortes que dans d'autres laboratoires plus généralistes. Et une culture collective forte permet une socialisation rapide. Je me suis donc laissé emporter par cette dynamique. J'avais déjà en tête que je ne ferais pas de l'histoire toute ma vie car j'étais attiré par les questions présentes. Je me suis donc laissé tranquillement évoluer et, au fil du temps, j'ai fait de moins en moins d'histoire et de plus en plus de sociologie.

Le développement scientifique procède d'une dynamique de spécialisation. Je me suis donc « casé dans un endroit du puzzle », même si cela a fini par produire des effets de fatigue et de répétition dont je peux souffrir de temps à autre. Aujourd'hui, je travaille sur un domaine qu'on peut définir comme



Laurent Mucchielli.

la sociologie de la délinquance<sup>3</sup>. C'est un domaine très large car cela signifie l'étude de ce qui est délinquant et de ce qui ne l'est pas, c'est-à-dire l'étude de tous les appareils normatifs et législatifs et de leur évolution. La délinquance d'un jour n'est pas forcément celle du lendemain. L'avortement est un droit qu'aujourd'hui, on protège. C'était un crime passible de la peine de mort sous Vichy. Les définitions changent en permanence. Il me faut donc être à la fois historien et politiste. Il s'agit aussi d'étudier

<sup>1</sup> <https://www.cesdip.fr/>

<sup>2</sup> <http://www.phrobert.fr/>

<sup>3</sup> Laurent Mucchielli, *Sociologie de la délinquance*, Paris, Armand Colin, 2<sup>ème</sup> édition, 2018.

les gens qui transgressent : qui ? quand ? comment ? pourquoi ? Il y a aussi des délinquances qui sont quasi inaperçues et d'autres dont on parle beaucoup. Pourquoi s'intéresse-t-on à certaines formes de délinquance et pas à d'autres ? Toutes ces questions sont passionnantes.

Cela dit, je pense que quel qu'ait été mon domaine de recherche, j'aurais travaillé de la même façon, c'est-à-dire avec ma personnalité profonde. En effet, ma personnalité me pousse en permanence à ne pas rester enfermé dans mon milieu professionnel qui a beaucoup tendance, comme d'autres milieux professionnels, à fonctionner en vase clos. Certains enseignants-chercheurs pensent que les limites de leur métier s'arrêtent aux murs de la faculté. Certains chercheurs estiment que leur métier consiste à publier un article dans une revue à comité ou à intervenir dans un séminaire avec douze autres spécialistes de leur question. Pour ma part, ma personnalité me porte en permanence à me poser la question suivante : « à quoi je sers ? », et donc à réfléchir à la manière de propager, de diffuser, de vulgariser et de valoriser nos savoirs et, par là-même, à m'extraire de ce microcosme où les chercheurs parlent aux chercheurs sans jamais se poser la question « à quoi ça sert dans la société ? ». Ce choix n'est donc pas lié à mon objet de recherche mais plutôt à ma personnalité.

Les conséquences de ce choix sont multiples. Le premier niveau consiste à vulgariser, dans un sens universitairement reconnu, en écrivant des manuels ou en collaborant dans des magazines scientifiques tels que *Sciences humaines* ou *Alternatives économiques*. Le deuxième niveau est la question du rapport aux médias et cette question n'est pas simple. Aujourd'hui, le rapport des chercheurs aux médias est très

banalisé, voire reconnu. Chaque année, les chercheurs en SHS remplissent leur grille d'évaluation RIBAC sur laquelle figurent des cases prévues pour lister les interventions dans la presse, la radio ou la télévision ; alors que quand j'ai commencé ma carrière il y a vingt-et-un ans, un sociologue qui passait à la télévision, c'était suspect. Le journalisme était considéré comme un sous discours (à l'exception de médias précis tels que *France Culture* ou *Le Monde*). Aujourd'hui, c'est complètement banalisé et c'est très bien. Conséquence : les chercheurs qui interviennent dans les médias sont désormais plus exposés.

**B. Touba :** [Le 3 juillet 2018 a eu lieu le procès au cours duquel vous avez été attaqué en diffamation par le juge Philippe Courroye devant le tribunal correctionnel de Lille. Cette action en diffamation est-elle la réaction à des propos tenus suite à vos travaux scientifiques publiés dans la presse académique ou dans la presse généraliste ?](#)

**L. Mucchielli :** En tant que chercheur, je suis exposé de diverses façons. Quand on publie un *tweet*, par exemple, n'importe quelle personne sur Twitter peut vous interpellé ou vous répondre. Quand on publie un article en ligne, la partie « Commentaires » est, le plus souvent, ouverte. A ce jour, j'ai une longue pratique de ce type de communication. J'en connais l'intérêt et la limite. L'intérêt est de voir se démultiplier le nombre de lecteurs potentiels. La limite est que les commentaires n'ont, le plus souvent, aucun rapport avec la question évoquée. Ces commentaires peuvent même être des attaques, voire des insultes. C'est une première façon de s'exposer.

La deuxième façon de s'exposer est d'être attaqué, au plan judiciaire, sur ce qu'on a dit ou écrit. Jusqu'à

présent, cela ne m'était jamais arrivé pour une raison précise, je pense, c'est que tout ce que je dis ou écrit est toujours argumenté et sourcé. Pourtant, je suis l'un des chercheurs en SHS les plus exposés, à la fois par l'intensité de mon engagement médiatique au sens large, mais aussi à cause du côté polémique de mon thème de recherche. En France, tout ce qui touche aux questions de sécurité est très médiatisé et très politisé. Quand je m'exprime, je ne change pas de personnalité. C'est toujours le chercheur qui parle. J'accepte le format médiatique : un *tweet*, c'est tant de signes, une interview sur France Info, c'est trois questions en trois minutes. C'est la règle du jeu et j'accepte de le jouer.

Je tiens un *blog* sur le site internet de *Mediapart* dans lequel je publie, de temps à autre, un article lorsque l'actualité révèle, à mes yeux, des tendances profondes que je trouve intéressant d'analyser pour sortir du premier niveau d'actualité. Le sujet peut être le commentaire d'une statistique fraîchement publiée, à laquelle on fait dire n'importe quoi en prétendant que les chiffres parlent d'eux-mêmes. C'est évidemment toujours faux : les chiffres, c'est nous qui les faisons parler. Le sujet peut être aussi la déclaration d'un ministre que j'estime être une contre-vérité évidente.

L'affaire évoquée ici est précisément la suivante. Deux journalistes du *Monde* ont publié un livre d'entretiens avec François Hollande, alors président, intitulé *Un président ne devrait pas dire ça...*<sup>4</sup>. Cet ouvrage contient un passage sur la justice et je trouve les propos de François Hollande sur les magistrats et la magistrature durs, voire méprisants. Ils traduisent une méconnaissance du

<sup>4</sup> Fabrice Lhomme, Gérard Davet, *Un président ne devrait pas dire ça...*, Paris, Stock, 2016, 672 pages.

fonctionnement de la justice et de la complexité des relations entre le pouvoir politique et la justice. J'ai donc trouvé intéressant de décrypter les quelques phrases en question pour souligner des enjeux plus généraux qu'il serait intéressant de discuter. Le 13 octobre 2016, je publie donc un article<sup>5</sup> sur ce sujet, dans mon *blog Mediapart*, et je le fais en tant que chercheur, spécialiste des questions de sécurité et de justice, réagissant à une question d'actualité pour tenter de lui donner plus de profondeur.

Dans cette analyse, j'évoque notamment les relations entre le monde des élus politiques nationaux et le monde de la magistrature rappelant qu'il y a beaucoup d'affaires et beaucoup de liens entre ces deux mondes. La frontière entre les deux, peut, dans certains cas, être poreuse. En effet, il arrive que des magistrats sortent de leur réserve et du strict exercice de leur métier. Parfois, ils passent carrément dans le monde politique. Cela s'est vu à plusieurs reprises. On peut aussi trouver des cas où le franchissement de la frontière n'est pas net et donne lieu à des pratiques illégales telles que les affaires de corruption, de divulgation d'informations confidentielles ou de non-respect d'obligations professionnelles. Et puis, il y a aussi des cas où la frontière est floue pour cause de relations de connivence ou d'amitié.

Dans mon article, je développe donc cet argument, parmi d'autres, et, pour évoquer ces relations, ces liens personnels entre hommes politiques et magistrats de haut niveau. Je choisis l'exemple des relations

entre Nicolas Sarkozy et le juge Philippe Courroye que je cite dans une demi-phrase et dans une parenthèse. J'insère un lien hypertexte qui renvoie à un article de *L'Express*<sup>6</sup> parlant des relations entre ces deux personnalités publiques.

Un an après la publication de cet article, je suis contacté par un service de police qui m'informe que je fais l'objet d'une plainte en diffamation de Philippe Courroye, sans doute parce que j'ai utilisé le verbe



« protéger » pour décrire sa relation avec Nicolas Sarkozy. Il ne s'agit pourtant pas d'une invention de ma part ! Si j'avais écrit un article papier, j'aurais inséré une note de bas de page incluant au moins quarante articles de presse, tellement cet exemple est de notoriété publique. A ce stade, l'affaire n'est pas terminée. L'audience finale devait avoir lieu au mois de juillet dernier. Alors que j'avais pris mes dispositions pour me rendre au tribunal correctionnel de Lille (billets de train, nuit d'hôtel), j'ai été prévenu la veille de l'annulation et du report de l'audience...

L'autre aspect de cette affaire qui m'a beaucoup choqué est la difficulté avec laquelle j'ai finalement obtenu de mon administration qu'elle m'accorde la protection fonctionnelle. Au final, je n'ai pu l'obte-

nir que grâce à l'intervention du Syndicat national des chercheurs scientifiques. Je tiens à souligner que la protection fonctionnelle est un droit auquel tout fonctionnaire peut prétendre dans le cadre de l'exercice de son métier.

**B. Touba :** L'article 11 de la loi du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, établit une protection fonctionnelle pour les agents de l'État, notamment en cas de menaces ou d'atteintes à la liberté académique. C'est donc un droit statutaire. Pourtant, son déclenchement par l'administration est aléatoire et peut prendre des formes diverses : aide à la recherche d'un avocat, prise de position publique en faveur de l'agent, constitution en partie civile aux côtés de l'agent ou encore prise en charge des honoraires d'avocat. Quelle a été votre expérience de la protection fonctionnelle ? Pensez-vous qu'elle suffit à préserver la liberté académique ?

**L. Mucchielli :** Ce qui est en jeu, c'est fondamentalement la liberté d'expression et ce, à double titre. C'est d'abord un enjeu pour tout citoyen car je considère que la liberté d'expression est l'une des libertés les plus fondamentales qui caractérise la démocratie par rapport à d'autres régimes. Il faut donc la chérir. Ensuite, il y a le statut des chercheurs et des enseignants-chercheurs, qui doivent être protégés dans le cadre de leur métier à partir du moment où leur expression est en relation avec leur statut, leur métier et les résultats de leurs recherches. C'est à ce titre-là que je demandais la protection fonctionnelle et je la demandais pour une double raison : une raison financière et une raison symbolique. Raison financière parce que j'avais besoin d'un avocat spécialisé sur les questions de liberté d'expression et

<sup>5</sup> <https://blogs.mediapart.fr/laurent-mucchielli/blog/131016/francois-hollande-et-la-justice-des-propos-affligeants-mais-aussi-revelateurs>

<sup>6</sup> [https://www.lexpress.fr/actualite/politique/philippe-courroye-l-ami-du-president\\_905492.html](https://www.lexpress.fr/actualite/politique/philippe-courroye-l-ami-du-president_905492.html)



de droit de la presse. Les honoraires d'avocat sont d'autant plus élevés que les procédures judiciaires sont longues. Raison symbolique parce que j'avais besoin d'être soutenu en tant que chercheur par mon corps de métier.

J'imagine que les causes du refus initial sont que ces procédures doivent être rares dans le secteur des sciences humaines et sociales et qu'elles peuvent paraître de moindre importance que des procédures concernant l'industrie, l'économie, les brevets ou encore l'espionnage industriel. J'imagine aussi que les causes de ce refus sont d'ordre budgétaire, malheureusement. J'ai été heurté par la première réponse donnée par mon administration disant que la plainte n'avait aucun rapport avec mon activité professionnelle alors même que j'avais écrit un article sur la justice et que la justice est ma spécialité. Je faisais pourtant bien l'objet d'un sous-genre de procédure bâillon.

**B. Touba :** Ce type de plainte peut être qualifiée de « procédure bâillon ». Le rapport de la commission Mazeaud, publié le 20 avril 2017, constate que ces procédures sont peu fréquentes et aboutissent le plus souvent à des relaxes. Néanmoins, les actions en diffamation contre des chercheurs et des enseignants-chercheurs se multiplient et ont pour conséquence de brider la liberté de recherche. Dites-nous en quoi une telle procédure peut mettre à mal les règles habituelles du travail scientifique ?

**L. Mucchielli :** Il est tout à fait certain que l'information sur ce type d'affaire se répand rapidement et l'effet provoqué est de renforcer la prudence et la réserve. En ce sens, les effets escomptés d'une procédure bâillon sont bien réels et ils sont doubles. Mes collègues, désormais, y réfléchiront certainement à deux fois avant de citer un nom propre dans un papier. Il faut faire attention à l'écrit, mais aussi à l'oral, ce qui est plutôt bien d'ailleurs. Quand l'année dernière, j'ai omis d'utiliser un conditionnel dans mon cours là où j'aurais dû le faire, et qu'un étudiant en droit m'a repris, il avait raison !

Autre exemple, je m'intéresse de près au sujet de la délinquance des élites qui mérite d'être creusé pour dépasser le stade des affaires et pour faire apparaître des fonctionnements plus généraux. C'est un enjeu intellectuel et politique, au sens noble du terme, qui est majeur. Il faut traiter les délinquances des élites comme les autres et avec les mêmes outils d'analyse. C'est la voie qu'a ouverte Edwin Sutherland dès les années trente aux USA.

Les effets sont potentiels sur tous les autres chercheurs mais aussi sur les journalistes, les citoyens mobilisés, les lanceurs d'alerte. Cela a bien sûr un impact très large.

**B. Touba :** Plus largement, pensez-vous que les procédures bâillon sont une menace pour la démocra-

tie dans la mesure où ce type de procédure remet en cause la liberté d'expression des chercheurs mais aussi des citoyens mobilisés ou des lanceurs d'alerte ?

**L. Mucchielli :** A mon sens, cette expression, celle de procédure bâillon, est très utile et peut être utilisée dans d'autres domaines. L'une des évolutions récentes de nos espaces démocratiques est la reconnaissance et la protection progressives de ce qu'on appelle aujourd'hui les lanceurs d'alerte. Cela participe pleinement du développement du processus démocratique. Les secrets d'État ou les secrets industriels ne doivent pas être cachés tels des cadavres dans le placard ou enterrés en douce.

La France est une démocratie et cela suppose des droits. Je considère les lanceurs d'alerte comme des héros de la démocratie. Qu'ils soient reconnus et protégés me paraît être un enjeu démocratique de principe et de droit très important. Evidemment, les lanceurs d'alerte heurtent et dérangent un certain nombre de secrets politiques, des affaires, industriels ou tout cela à la fois. Dès que l'on touche à un certain niveau de l'industrie ou de la finance, on touche aussi aux États qui les financent. Le cœur des procédures bâillons visent à préserver des secrets inextricablement economico-politico-financiers. C'est donc un très bon moyen d'intimidation.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018\*

Je choisis mes élu-es  
**JE VOTE FSU**



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

\* Du 6 novembre au 6 décembre 2018, selon l'employeur.

mgen<sup>\*</sup>

GRUPE vyv

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

J'AI  
CHOISI  
MGEN

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Floria Gueï et 4 millions de personnes ont choisi MGEN pour la confiance, la solidarité, l'accès aux soins de qualité et le haut niveau de prévoyance.

www.anifgel.agency - 00996 - Novembre 2017 - © Hervé THOUROUDE - Ce document est non contractuel

**FLORIA GUEÏ**  
CHAMPIONNE  
D'EUROPE DU 400M



PARTENAIRE OLYMPIQUE



MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Fila, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.